

Grandchamp, Pierre
La mission de Pheville-
Le-Pelley a Tunis

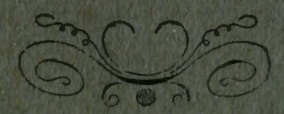
DT
269
T8G73

PIERRE GRANDCHAMP
Chef de bureau
à la Résidence Générale de France à Tunis

LA MISSION
DE
PLÉVILLE-LE-PELLEY
A TUNIS
(1793-1794)

DOCUMENTS INÉDITS
PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DE LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE FRANCE A TUNIS

I. *Journal de la mission.*
II. *Correspondance.*
III. *Comptes de la mission.*
IV. *Documents annexes*



TUNIS
SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE RAPIDE
5, rue Saint-Charles, 5
—
1921

LA MISSION

DE

PLÉVILLE-LE-PELLEY

A TUNIS

(1793-1794)

PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

La nostra terra promessa. Lettere dalla Tripolitania. Marzo-maggio 1911, par GIUSEPPE PIAZZA. Traduction française, 18 pages, *Revue Tunisienne*, 1912.

— *Documents divers relatifs à la croisade de Saint Louis contre Tunis* (*1270*), (avec 4 photographies), 37 pages. *Rev. Tun.* 1912.

— *Documents divers relatifs à la croisade de Saint Louis contre Tunis* (*1270*), *Observations nouvelles.* 2 pages. *Rev. Tun.* 1912.

— *Politica estera* (*1876-1890*). *Questioni internazionali*, par FRANCESCO CRISPI. Traduction française. 142 pages. *Rev. Tun.* 1913.

— *Documents relatifs à la fin de l'occupation espagnole en Tunisie* (*1569-1574*), (avec 3 photographies). 14 pages. *Rev. Tun.* 1914.

— *La France et les Français au XXe siècle observés par un Italien*, par GIUSEPPE PREZZOLINI. Traduction française, 29 pages, *Rev. Tun.* 1914.

— *L'incident du* « Guérin Mesquin », *6 prairial an 12* (*26 mai 1804*). 13 pages. *Rev. Tun.* 1917.

— *Désignation d'un Vice-Consul de France pour Sousse, Monastir, Sfax et Djerba en février 1686.* 3 pages. *Rev. Tun.* 1918.

— *Antoine Michel, Consul de France à Tunis* (*30 septembre 1679-23 novembre 1680*) — (*9 février 1685-6 février 1690*). 8 pages. *Rev. Tun.* 1918.

— *Etablissement en 1692 d'une auberge dans le fondouk de la nation française. Sa suppression en 1778.* 7 pages. *Rev. Tun.* 1918.

— *Le Maréchal d'Estrées devant Alger. Documents inédits de 1687 et 1688.* 15 pages. *Rev. Tun.* 1918.

— *Quelques lettres inédites d'Antoine Léon, sous-commissaire de France à Bône, au sujet du Chérif Bel Harch* (*1803-1807*). 12 pages. *Rev. Tun.* 1918.

— *Le citoyen Louis Guiraud, Proconsul de la République française à Tunis* (*12 avril-20 septembre 1796*). VI+91 pages. *Rev. Tun.* 1919.

— *Dix mémoires en italien sur le procès Vandoni* (*1869-1879*). 3 pages. *Rev. Tun.* 1919.

— *La France en Tunisie à la fin du XVIe siècle* (*1582-1600*). XXI+232 pages. Tunis, 1920.

En collaboration avec Mme Marthe CONOR :

— *Relation du court voyage d'un antiquaire amateur* (*Le P. F. Caroni*) *surpris par les corsaires, conduit en Barbarie et heureusement rapatrié* (*1804*). Traduction française, 72 pages. *Rev. Tun.* 1917.

— *Journal de l'Ambassade de Suleiman Aga à la Cour de France* (*janvier-mai 1777*). XIV+123 pages. *Rev. Tun.* 1917.

Pour paraître en 1922 :

— *Les corsaires tunisiens de 1792 à 1824.*

En préparation :

— *Documents inédits sur la France en Tunisie au XVIIe siècle.*

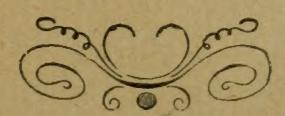
PIERRE GRANDCHAMP

Chef de bureau
à la Résidence Générale de France à Tunis

LA MISSION
DE
PLÉVILLE-LE-PELLEY
A TUNIS
(1793-1794)

DOCUMENTS INÉDITS
PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DE LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE FRANCE A TUNIS

I. *Journal de la mission.*
II. *Correspondance.*
III. *Comptes de la mission.*
IV. *Documents annexes*



TUNIS
SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE RAPIDE
5, rue Saint-Charles, 5
1921

DT
269
T8G73

٤3/١٩٣٤



GEORGES-RENÉ PLÉVILLE-LE-PELLEY

Mousse — Corsaire — Officier de vaisseau — Amiral — Ministre de la Marine

(1726 - 1805)

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR PLÉVILLE-LE-PELLEY

Belle figure que celle du marin granvillais Georges-René Pléville-Le-Pelley qui, de simple mousse sur un morutier, devait arriver aux plus hauts grades et à la plus haute fonction de la Marine française.

M. Fougeray du Coudrey a publié en 1905, au nom du Comité formé pour l'érection du monument de Pléville-le-Pelley à Granville, une intéressante biographie du brave marin (1). Nous allons la résumer brièvement.

Né à Granville le 18 juin 1726 (2), Georges-René montra aussi peu de goût pour l'état ecclésiastique, auquel le destinaient ses parents, qu'il s'enthousiasma aux choses de la mer. Ayant réussi à fléchir l'obstination de sa famille, il s'embarqua, en avril 1739, comme mousse sur un morutier de Terre-Neuve. A son second embarquement, et à la suite d'une altercation avec son capitaine, il s'enfuit du bord à l'entrée du St-Laurent et décida de gagner Québec à pied. Après avoir marché pendant cinquante-cinq jours, l'enfant fut trouvé, nu et à bout de forces, par des Canadiens qui le soignèrent et l'accueillirent comme un fils. Continuant sa vie aventureuse, tour à tour matelot, flibustier, patron de canot, Pléville put enfin renrer en France et s'embarquer comme officier en mai 1742.

En juillet 1743, il suivait à Caen des cours de mathématiques et d'hydrographie lorsque la guerre éclata avec l'Angleterre. Pléville s'embarqua au Hâvre comme lieutenant sur un petit corsaire de 6 canons où il reçut le baptême du feu. Premier lieutenant sur un autre petit corsaire, il était grièvement blessé vers la fin de 1744, amputé de la jambe droite et fait prisonnier par les Anglais.

Revenu en France, Pléville repartait, en août 1745, sur la frégate *L'Argonaute* qui ne put arriver à temps au secours de Louisbourg. L'année suivante, il était sur le vaisseau le *Mercure* et prenait part à la malheureuse expédition du duc d'Anville. Prisonnier des Anglais une seconde fois, il réussissait à regagner Granville et s'embarquait comme lieutenant, au printemps de 1747, sur la frégate le *Grenot.* Fait prisonnier une troisième fois, à la fin de la même année, alors qu'il était second sur le *Duc de Noailles*, et conduit à Tavistock, il s'échappait et rentrait en France.

Après la signature de la paix, en 1749, Pléville commanda successivement plusieurs navires de commerce et se vit confier, en 1756 et 1757, diverses missions pour l'expédition de Minorque et celle de Corse (3). Diverses actions

---

(1) *1726-1805. Pléville-le-Pelley. Mousse-corsaire-officier de vaisseau-amiral-Ministre de la Marine*, par FOUGERAY DU COUDREY, une brochure de 69 pp. et un portrait. Granville, 1905.

(2) De Hervé le Pelley, sieur de Pléville, et de Jeanne Belliard du Saussey.

(3) Pléville avait épousé en 1756, la fille d'un capitaine marseillais, Mlle Rambaud. La femme de Pléville mourut en 1780 et le fils qu'elle lui avait donné la suivit dans la tombe en 1783.

d'éclat ayant signalé ses qualités, il obtint le brevet provisoire de lieutenant de frégate et le commandement du brigantin du Roi l'*Hirondelle*.

Lieutenant de frégate le 17 août 1762 et second du chebek royal le *Renard*, Pléville fut nommé peu après capitaine de port à la Martinique où il se fit brillamment remarquer. Rentré en France pour raisons de santé, il fut chargé par intérim de la direction de la Marine à Marseille et nommé capitaine de brûlot le 1er janvier 1766.

Le 31 mai 1770, après trente ans de services sur mer, il était enfin nommé lieutenant de vaisseau et de port à Marseille. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il sauva, le 1er mai 1770, au péril de sa vie, la frégate anglaise l'*Alarm*, commandée par lord Jervis qui devait être connu bientôt sous le nom de lord Saint-Vincent. Le second de l'*Alarm* n'était autre que Nelson.

L'amirauté anglaise apprécia comme il convenait le dévouement de Pléville et lui fit remettre par lord Jervis, l'année suivante, avec une lettre élogieuse, une magnifique pièce d'argenterie (1).

Le 19 septembre 1773, le brave marin recevait la Croix de Saint-Louis.

Successivement lieutenant sur la corvette *La Flèche*, capitaine au régiment d'infanterie de Marseille, aide-major, puis commissaire de la Marine, il reprit à la fin de 1773 son poste aux services du Port. En 1776, il commanda le vaisseau le *Sagittaire*, avec lequel il fit une campagne à la Martinique.

Après avoir, à son retour, reçu le frère du roi à Marseille, il fut chargé d'accompagner l'empereur d'Allemagne, Joseph II, pendant son court séjour dans la même ville.

Le comte d'Estaing, qui allait avec une flotte française soutenir la cause de l'indépendance américaine, demanda qu'on lui donnât Pléville et son fils, qui était déjà enseigne depuis cinq ans. Comme par le passé, notre héros se fit remarquer de tous par l'importance de ses services et par son désintéressement.

Epuisé par les fièvres, Pléville, que le Congrès américain avait décoré de l'Ordre de Cincinnatus, dut rentrer en France. Nommé capitaine de vaisseau et désigné pour aller prendre le commandement de la Marine à Marseille, il rejoignit son poste à la fin de 1779.

Mis à la retraite dans des conditions iniques en 1789, le vieil officier salua la Révolution qui commençait comme la réformatrice de tous les abus. Entré au club patriotique, qui s'était formé à Marseille en 1790, il eut la chance de sauver la ville du pillage, en 1792, grâce aux mesures énergiques qu'il fit prendre. Envoyé ensuite à Arles et à Cottignac pour rétablir l'ordre, son tact et sa modération y obtinrent ce que la violence n'aurait pu imposer.

Au mois de septembre 1793, les Représentants du peuple à Marseille le chargèrent d'aller remplacer le commandant Vence, dénoncé comme suspect et bloqué à Tunis, avec son escadre et un convoi de trente navires, par la flotte anglo-espagnole.

Pléville traversa la Méditerranée par gros temps sur une petite tartane.

---

(1) C'est celle qu'on voit sur le portrait que nous reproduisons en frontispice du présent volume, portrait conservé à la mairie de Granville.

Arrivé à Tunis, une enquête minutieuse lui ayant démontré la fausseté des accusations portées contre Vence, il refusa de lui enlever son commandement, prenant sur lui de transgresser aussi gravement les ordres du Comité de Salut public.

Il n'ignorait point à quels dangers il s'exposait en sauvant son frère d'armes. Le Comité de Salut public avait la main particulièrement lourde, et Pléville risquait sa tête. Il importait donc pour lui de s'entourer de toutes les précautions possibles en vue d'une justification ultérieure et inévitable. Dans ce but, le vieux marin tint, pour ainsi dire, heure par heure, un journal de sa mission à Tunis. C'est ce document, encore inédit, et retrouvé intact dans les Archives de la Résidence Générale de France à Tunis, qui fait l'objet de la présente étude.

La reprise de Toulon ayant rendu moins serré le blocus du golfe de Tunis par les escadres ennemies, Vence put mettre à la voile et sauver sa division. Pléville, resté à Tunis, s'occupa, jusqu'à la fin de mars 1794, de l'envoi de blés en France par les navires du convoi restés en Tunisie.

Le 6 avril, il réussit à partir et gagna l'Italie d'où, après bien des péripéties, il put se rendre à Paris. Là, en compagnie de Vence, il se présenta au Comité de Salut public et exposa le résultat de sa mission. Impressionné par sa franchise et sa fière attitude, le Comité approuva tout ce qui avait été fait.

Membre de la Commission de la Marine à Paris, et l'un des trois administrateurs qui préparèrent la loi du 3 brumaire an III, Pléville fut choisi comme Ministre de la Marine au moment où se constituait le Directoire. Il refusa et, ayant désigné Truguet, il resta en réquisition auprès de lui et fut nommé chef de division.

Au mois d'avril 1797, nous le retrouvons Ministre plénipotentiaire et chargé, avec Letourneur et Maret, d'aller négocier à Lille la paix avec l'Angleterre.

Trois mois après on le rappelait pour lui confier le portefeuille de la Marine dans le ministère formé le 17 juillet 1797.

L'ardeur de ce vieux brave de 71 ans n'avait pas faibli. Il travailla au ministère comme il avait travaillé toute sa vie. Homme d'Etat intègre, ministre éclairé, il ne craignit pas de se déclarer nettement hostile contre le projet de l'expédition en Egypte qui, pour lui, devait ruiner notre marine, et démissionna le 28 avril 1798.

Contre-Amiral le 5 octobre 1797, il fut promu Vice-Amiral au moment où il quittait le ministère.

Six semaines plus tard, il était nommé au commandement des ports de la République dans la mer Adriatique et chargé d'y réorganiser la marine.

Quelques jours après le 18 brumaire, le Premier Consul comprit Pléville dans la promotion des soixante premiers sénateurs, et, dès la création de la Légion d'honneur, il le fit grand officier de l'Ordre.

Pléville-le-Pelley succomba à Paris le 2 octobre 1805, après une maladie de quelques jours.

Son buste, commandé au sculpteur Le Sueur, fut placé, en 1807, au palais du Sénat où il se trouve encore.

Ses compatriotes lui ont élevé une statue à Granville.

AVANT-PROPOS

Au printemps de 1793, la France est en guerre avec la Sardaigne, l'Espagne, la Prusse, l'empereur d'Allemagne, la Hollande et le Royaume-Uni; Naples est peu sûr; Catherine II a rompu les relations diplomatiques (1). La Méditerranée est dangereuse pour les navires de notre commerce, qui ne peuvent s'y aventurer que formés en convois sous la protection des vaisseaux de l'Etat.

Le 17 mai, les frégates *Melpomène*, commandant Gay, et *Minerve*, commandant Pourquier, mouillaient à La Goulette. Le premier de ces officiers, sous la conduite duquel elles étaient placées, avisa notre Consul général, Jacques Devoize, qu'il avait pour mission d'escorter les bâtiments destinés au ravitaillement de la Provence et dont le point de concentration était Tunis. La *Melpomène* allait recueillir douze bateaux qui se trouvaient à Malte, pendant qu'une troisième frégate, *La Fortunée*, commandant Maistral, escorterait jusqu'à Tunis ceux de la côte de Barbarie. Le 19 mai, au soir, la corvette *La Flèche*, commandant Lallemant, accroissait d'une unité la petite division.

Le 21, le *Duquesne*, de 74 canons, commandant Vence, mouillait en rade, venant de Cerigo où il avait laissé en sûreté le convoi de Marseille.

Vingt-quatre voiles marchandes furent réunies en trois semaines et l'on se préparait à partir lorsqu'arriva, le 13 juin, l'aviso l'*Alerte*, chargé d'une dépêche de l'Amiral de Trogoff Kerlessy (2). Celui-ci donnait avis au commandant de la division que les flottes anglo-espagnoles combinées croisaient dans les eaux de la Catalogne. Vence appareilla néanmoins quelques jours plus tard, mais fut rejoint par des bateaux lancés sur ses traces par Devoize, et qui l'avertirent qu'un vaisseau de ligne et deux frégates espagnols, sans doute l'avant-garde de toute la flotte ennemie, étaient devant Bône. Le vent s'étant mis au N. O. grand frais, la division vira de bord et revint à La Goulette.

Un Conseil fut tenu immédiatement chez Devoize (3). La corvette l'*Eclair*, commandant Roubaud, arrivée du Levant le même jour (29 juin) fut expédiée à l'amiral de Trogoff pour rapporter des instructions (4).

Trois mois passèrent pendant lesquels on apprit que l'armée navale de

---

(1) Nous suivons dans ce court préambule l'ouvrage de Georges Grosjean, *La maîtrise de la Méditerranée et la Tunisie pendant la Révolution française (1789-1802)*, Paris, 1914, p. 101 et suiv.

(2) *La Fauvette*, expédiée en même temps arriva le 17.

(3) Y participaient les commandants de la *Minerve* et de la *Fauvette*, nouvellement arrivée.

(4) L'*Eclair* fut prise à six lieues des Iles d'Hyères par l'*Illustre* et la *Leda*.

la République, concentrée à Toulon, avait été remise aux mains des Anglais. Le récit de cet événement, ajouté à ce qu'on put savoir des affaires de Gênes, de la Spezzia, de Micon, où des vaisseaux anglais avaient attaqué et pris nos navires en eaux neutres, provoquèrent une émotion considérable dans la division navale de Tunisie. Les commandants Gay, Maistral et Pourquier, qui paraissent en avoir reçu une commotion violente, décidèrent, avec Lallemant, de ne pas demeurer plus longtemps sous les ordres de Vence qu'ils soupçonnaient injustement de vouloir faire cause commune avec les royalistes (1). Ils appareillèrent en secret le 19 octobre et abandonnèrent l'escadre. Le 30 octobre, les frégates arrivaient à St-Florent. Après avoir coopéré à la défense de la Corse, elles étaient, au milieu de 1794, remises aux Anglais ou brûlées par leurs équipages.

Quatre jours après la désertion des frégates, le 23 octobre, une division espagnole arrivait à La Goulette, sous les ordres de don Moreno. Le 1er novembre, la flotte anglaise de lord Linzee, comprenant six vaisseaux et deux frégates se joignait à don Moreno et cernait la petite escadre française, réduite à un vaisseau, une frégate et une corvette, le *Duquesne*, la *Fauvette* et le *Jacobin*. La situation de Vence était désespérée. Heureusement pour nous, le bey de Tunis, Hamouda Pacha, auprès de qui Devoize conservait tout son crédit, ne se laissa pas intimider et refusa d'autoriser la moindre action contre les navires de la République.

Alors que les coalisés se retiraient, un arrêté de révocation arrivait à Vence, apporté par son frère d'armes Pléville-le-Pelley. Frappé à l'aveuglette sur quelque dénonciation anonyme, le commandant de la division française était pourtant loyal et courageux. Il avait eu figure de héros pendant la guerre d'Amérique et avait pu s'enorgueillir d'entendre le Parlement britannique mettre sa tête au prix de deux millions. Ce vaillant serviteur de l'Etat, qui avait eu des raisons personnelles de n'aimer pas tout de l'ancien régime, avait accueilli avec faveur les principes nouveaux ainsi qu'avait fait le successeur qu'on lui donnait.

Pléville, nous l'avons vu dans la notice biographique publiée plus haut, était en retraite à Marseille depuis 1789 lorsque l'arrêté du Comité de Salut public destituant Vence le nomma à sa place le 8 octobre 1793. Il hésita, puis, ayant réfléchi qu'après tout le mieux était de se décider, non à Marseille, mais à Tunis, où il fallait aller voir ce qu'il en était au vrai de cet incident et qu'il servirait mieux ainsi son ami, il accepta.

Dès son arrivée, le 27 octobre, il eut avec Vence une conversation confidentielle et se borna à lui communiquer officieusement l'arrêté du Comité de Salut public. Puis, se hâtant de recueillir des attestations qu'il

---

(1) La prudence qui retenait Vence à Tunis n'était point trahison. Les ordres de ne pas le laisser partir avaient été envoyés le 7 septembre, de Marseille, à Devoize, par les représentants du peuple Albitte, Salicetti et Gasparin.

préjuge favorables, il demande par écrit à Devoize, aux députés de la Nation, aux capitaines du commerce leur libre opinion sur le commandant du *Duquesne*.

Les hommes ayant appris à bord des navires de guerre français qu'un nouveau chef leur est destiné s'en émeuvent et murmurent. L'agitation, qui menace de tourner à la révolte, se calme enfin et une pétition, présentée par sept délégués, est remise à Pléville pour rendre justice à Vence. A bord du *Duquesne*, des assurances verbales sont données dans le même sens et elles sont bientôt confirmées par Devoize, les officiers de la division, les capitaines marchands, les députés de la Nation, le ministre du Bey, qui sont unanimes à proclamer que Vence n'avait pas démérité.

Suffisamment édifié, Pléville rend compte, en France, de tout ce qui s'est passé et demande que la mesure qui a frappé le commandant du *Duquesne* soit rapportée. La réponse à ce rapport du 11 novembre n'arrive à Tunis que le 2 mars 1794, par le brick *Le Républicain*, commandant Charabot. Malheureusement, les ordres apportés sont contradictoires et ne décident rien.

Un conseil de guerre, convoqué au Consulat, tranche la question : Vence restera chargé du commandement de la division et celle-ci lèvera l'ancre le plus tôt possible sans se charger d'escorter aucun bâtiment de commerce.

C'était la sagesse même et, quelques jours plus tard, trompant la surveillance de l'ennemi, Vence gagnait le large et gouvernait sur la Provence.

Comme nous l'avons dit, Pléville tint un journal minutieux de sa mission à Tunis. Ce document donne tous les détails de l'affaire, montre la prudence du vieux marin dont la France ferait plus tard son plénipotentiaire pour négocier la paix avec l'Angleterre, et met en relief un fois de plus l'activité inlassable et le dévouement dont faisait preuve notre Consul général, Jacques Devoize.

Deux phrases d'un Mémoire de Pléville, cité sans la date, par L. Grasilier (1), montrent que des dissentiments se produisirent à un certain moment entre le marin et le consul :

« La Nation de Tunis, dit Pléville, était divisée en deux parties; le plus grand nombre était républicain et l'autre aristocrate, à la tête duquel était secrètement le Consul. Il me comblait d'honnêtetés, je n'ai rien dit sur son compte parce que le titre de dénonciateur répugne toujours à mon cœur... » Et plus loin : « Mon opération [à Porto-Farina] étant faite, je retournai à Tunis... Dans ce dernier séjour, j'eus beaucoup, mais beaucoup et plus qu'auparavant à me plaindre du Consul, de sa clique et du citoyen Isnard, qui gagnèrent les Turcs jusqu'à me faire insulter... »

---

(1) Léonce Grasilier, *Poilus d'autrefois*, Nouvelle Revue, 1916, p. 202. Cet article a été reproduit in extenso dans le journal *Le Siècle*, des 2 et 3 octobre 1916, sous le titre *Poilus d'autrefois. — L'amiral à la jambe de bois.*

Rien, pas plus dans le journal de Pléville que dans ce que nous possédons de la correspondance de Devoize, que nous avons minutieusement compulsée, n'indique à quel propos l'accord cessa de régner entre ces deux hommes (1).

Devoize était l'honnêteté même; Pléville aussi. Chez l'un il y avait, sans doute, le regret du régime dans lequel il avait mis ses espérances, tout au moins. Profondément déçu, sa conduite et ses paroles pouvaient s'en ressentir. Pléville, indépendant, imbu des principes de liberté et de républicanisme, avait eu à souffrir du régime disparu et croyait en la vertu du nouveau. Des rapports malveillants vinrent sûrement l'influencer contre Devoize, dans ce petit monde de Tunis où les passions politiques étaient particulièrement surexcitées. Il ne faut vraisemblablement pas chercher ailleurs l'origine des dissentiments qui paraissent s'être produits entre le marin et le diplomate.



Le présent travail se compose de :

I. — Journal de Pléville-le-Pelley.

II. — Correspondance annexée au Journal. Cette correspondance traite des mêmes questions que le Journal lui-même. Nous la reproduisons néanmoins en raison des détails qu'elle contient.

III. — Comptes de la mission.

IV. — Documents annexes non contenus dans les trois parties précitées, mais qui ont trait à la mission de Pléville ou au séjour de Vence et du convoi en rade de La Goulette.

La première partie du Journal de Pléville, jusqu'à la page 26 inclus, est enregistrée dans le second *Registre des délibérations de la Nation* (*24 novembre 1749-29 prairial an 10* (*18 juin 1802*).

Tout le reste, c'est-à-dire la fin de la Ire partie, la IIe et la IIIe, était contenu dans une liasse cachetée à la cire et portant la suscription suivante :

« Je mets en dépôt à la Chancellerie du Consulat de Tunis le présent paquet composé de deux paquets suite de mon Journal, deux cahiers copie des lettres, un autre cahier des recettes et dépenses, lequel paquet est cachetté et scellé de 4 cachets portant en chiffre les lettres A.D.C.L. (1) liées ensemble.

---

(1) Voir cependant la lettre du 18 ventôse, an II (8 mars 1794), de Pléville aux Représentants du peuple. Cette lettre qui est biffée dans le cahier contenant la correspondance de Pléville et qui porte en marge la mention « nulle », n'a sans doute pas été expédiée.

M. Fougeray du Coudrey, dans la brochure déjà citée a relevé dans un rapport de Pléville qui est au Ministère de la Marine, mais dont il n'indique pas la date, que « la veille du départ de Pléville pour Gênes, l'ingrat Isnard, qui l'avait fait insulter par les Turcs vint le trouver..... »

« Je prie le Citoyen Chancellier de ne remettre le dit paquet qu'à moi même sur ma signature ou sur les ordres des Représentants du Peuple.

A Tunis, le 18 Germinal, 2e année républicaine (7 avril 1794).

Pléville Lepelley. »

La déclaration ci-après avait été également insérée dans la même liasse :

« Je déclare moi soussigné qu'en vertu des lettres que le Citoyen Pléville le Pelley m'a écrites du lazaret de Livourne, en date du 18 Floréal (17 mai 1794) der, je me suis transporté en la Chancellerie où j'ai requis le citoyen chancelier de me représenter le paquet déposé entre ses mains par le dit Cen Pléville et scellé de mon cachet. Que ce paquet m'ayant été représenté de suite et intacte comme je m'attendois bien de le retrouver, je l'ai ouvert en présence dudit Cen Chancelier, en ai retiré le Cahier de la correspondance dud. Cen Pléville, pour le faire copier suivant ses ordres, et l'ai refermé et scellé de suite de mon même cachet. Que ce jourd'hui retourné en Chancellerie, je me suis fait représenter une autre fois le sud. paquet, que je l'ai ouvert de nouveau et y ai restitué le cahier original de la correspondance du Cen Pléville que j'en avois tiré, et l'ai refermé et cachetté de mon même cachet comme il étoit auparavant. A Tunis, le 29 Messidor, l'an second de la République Françoise (17 juillet 1794).

L. Daudibert Caille. »

« La première copie de la correspondance du Citen Pléville le Pelley ne lui étant pas parvenue, sur des nouveaux ordres de sa part, j'ai fait une autre fois la même opération énoncée cy dessus.

Le Dit. »

La source des documents composant la IVe partie sera indiquée au bas de chacun d'eux.

Nous avons respecté soigneusement la forme et l'orthographe des documents publiés qui sont tous inédits.

Signalons en passant que le *Registre des Actes de la Chancellerie de Tunis pour les années 1793 à 1798* est en très mauvais état. Il tombe en lambeaux et peut être considéré comme à peu près inutilisable.

Nous tenons, en terminant, à adresser, ici, tous nos remercîments à M. Léonce Grasilier et au vicomte de Brachet, président de la Société « Le Pays de Granville », qui ont bien voulu nous fournir des renseignements précieux concernant la vie de Pléville le Pelley.

Mars 1921.

---

(1) C'est le cachet de L. Daudibert Caille, négociant à Tunis et adversaire déclaré du Consul Devoize.

I

JOURNAL DE LA MISSION

Enregistrement des arrettés du Comité de Salut Public de la Convention Nationale, expédiés au Citoyen Pléville, Capitaine de Vaisseau, à Marseille, par le Ministre de la Marine et des Colonies.

Ce jourd'huy quatre novembre mil sept cent quatre vingt treize, l'an 2me de la République Française une & indivisible, par devant nous Chancelier du Consulat Général de la République Française en cette ville et Royaume de Tunis, soussigné, est comparu le citoyen Pléville, Capitaine de Vaisseau, le quel nous a requis l'enregistrement de l'arretté du Comité de Salut Public de la Convention nationale, de la lettre du Ministre de la Marine qui l'accompagne et les autres pièces y adhérentes dont la teneur s'ensuit.

Liberté, Egalité

Extrait du registre des arrettés du Comité de Salut Public de la Convention Nationale.

Du 7me jour de la 2me Décade du 1er mois de l'an 2me de la République Française une & indivisible (8 octobre 1793).

Le Comité de Salut Public après avoir entendu le raport du Ministre de la Marine et pris lecture d'une lettre qui luy a été écritte de Marseille le 30me septembre dernier par les Représentants du Peuple délégués par la Convention Nationale dans les départements des Bouches du Rhône et du Var,

Arrette que le Capitaine Vence (1) est destitué tant du commandement du vaisseau de la République le *Duquesne* que de celui de la Division qui étoit sous ses ordres, et qu'il est remplacé par le Capitaine Pléville, de Marseille.

2° Que le Ministre de la Marine donnera ordre au Capitaine Pléville de concerter avec les Représentants du Peuple, les mesures qu'exigera l'intérêt de la République d'après les évènements de la Méditerranée et qu'il exécutera les Ordres et instructions qu'ils lui donneront, soit pour son départ,

---

(1) Nous puisons dans PLANTET, *Corres. des Beys de Tunis*..., Paris, 3 vol., 1893-1899, t. III, p, 222, note 1, la biographie suivante :

Jean-Gaspard Vence, après avoir participé à ses frais à la guerre d'Amérique, était lieutenant de frégate en 1778. Chargé par le comte d'Estaing de diriger l'attaque de l'île de la Grenade (Antilles), il devint lieutenant de vaisseau, en récompense de sa conduite, et capitaine du port de la Grenade en 1779. Convaincu de malversations par le comte de Duras, gouverneur de l'île, il fut contraint de donner sa démission en 1781 et ne put même obtenir la remise de la Croix de St-Louis qui lui avait été conférée l'année précédente. Pendant la période révolutionnaire, on le retrouve capitaine de vaisseau en 1792, chef d'escadre en mission à Tunis en 1793, contre-amiral en l'an III, commandant à Toulon de l'an V à l'an VII, préfet maritime dans cette ville de 1799 à 1803, retraité en 1804.

soit pour sa conduite ultérieure. Le 7° octobre (1), l'an 2e de la République Française une & indivisible. Signés : Collo d'Herbois, Hérault, B. Barerre et Billaud Varennes.

Pour copie conforme. Signé : D'Albarade (2).

En conformité de l'arretté cy-dessus, nous, Représentants du Peuple, délégués par la Convention Nationale dans les départemens des Bouches-du-Rhône et du Var. Remettons ce jour au citoyen Pléville : 1° l'extrait cy-dessus. 2° une lettre du Ministre de la Marine à luy adressée relative au susdit arretté avec ordre d'exécuter ponctuellement les ordres et instructions qui lui seront par nous données pour son départ et sa conduite ultérieure.

3° l'ordre du Ministre de la Marine à Jean-Gaspard Vence de quitter le commandement du vaisseau de la République le *Duquesne* et celui de la Division à ses ordres et qui nomme pour le remplacer le citoyen Pléville.

4° Pareil ordre du même Ministre au neveu (3) du capitaine Vence de quitter le vaisseau de la République sur lequel il est embarqué, le Conseil exécutif provisoire l'ayant destitué par son arretté du 6 du présent mois.

5° Ordre du même Ministre au cen Pléville de prendre le commandement du vaisseau de la République le *Duquesne* et celui de la Division qui est actuellement sous les ordres du Capitaine Gaspard Vence, de se faire reconnoitre en sa qualité de Commandant par les Capitaines, officiers et équipages des vaisseaux des autres bâtiments composant ladite Division, auxquels il est enjoint de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le service de la République.

En conséquence, nous donnons au citoyen Pléville les ordres et instructions cy après pour sa conduite ultérieure.

Ordres

1° Le citoyen Pléville après avoir pris lecture des pièces cy-dessus et s'en être muni, se tiendra prêt à partir sans délai pour sa destination.

2° Il sera conduit à Tunis par un bâtiment qui sera indiqué et préparé par le Chef Principal de l'Administration civile de la Marine à Marseille, et qui partira au premier vent et premier moment favorables quant à l'ennemi pour se rendre à Tunis.

3° Le capitaine dudit bâtiment donnera au citoyen Pléville et à son Secrétaire le passage, sa table et leur fournira un lit pendant la traversée, le tout aux frais de la République.

---

(1) Le septième jour de la 2° décade du 1er mois de l'an 2 correspond au 8 octobre 1793.

(2) L'ancien officier de marine Jean Dalbarade avait été nommé adjoint de la 6e division au ministère de la marine sous Monge, le 10 février 1793. Il succéda à Monge comme ministre de la marine, le 10 avril 1793.

(3) Emmanuel Vence.

4° Le citoyen Pléville arrivé à Tunis priera le Consul, son Chancellier et deux Députés de la Nation de se rendre près de lui pour affaire concernant la République.

Il aura auparavant apelé le capitaine Vence et son neveu, auxquels en présence des susdits dénommés il fera lecture des ordres qui les concernent, les leur remettra et procès-verbal en sera dressé par le Chancelier.

5° Il enjoindra au Capitaine Vence de terminer et de signer dans le plus court délai possible tout ce qui aura rapport à la comptabilité et consommation depuis son départ de Toulon jusqu'au jour de l'acte susdit.

6° Il exigera du Capitaine Vence tout ce qui a trait à l'ordre de sa Division de la flotte, ordre de marche, signaux généraux à l'anchre, à la mer de jour ou nuit, signaux de cotte, etc...

7° Il le priera de lui remettre cartes, instruments d'astronomie et autres choses nécessaires à la navigation, sauf à lui être remis au retour des vaisseaux ou lui en être tenu compte par la Nation en cas de perte après l'estimation qui en sera faite.

Ces articles étant terminés, le capitaine Vence et son neveu pourront se retirer à terre jusqu'à ce que le Consul leur procure un passage sur le premier bâtiment qui partira pour quelque port de la République, et pour cela tous les effets à lui propre, de table, de cuisine, provisions, seront remis au citoyen chargé par lui de cette partie.

8° Le Citoyen Pléville ensuite apellera sur l'aviso les capitaines et officiers des bâtiments de la République, leur fera part de l'ordre qui le constitue Commandant de la Division, procès-verbal en sera dressé, après quoi il se rendra avec le Consul et officiers à bord du vaisseau le *Duquesne* et successivement sur les frégates, corvettes et bâtimens de commerce pour se faire reconnoitre en sadite qualité, dont procès-verbal en sera encore fait.

9° Ces opérations de mer étant finies, le citoyen Pléville avec les officiers commandants se rendra chez le Consul, y faira sa visite nationale, et si le Consul trouve à propos qu'il en fasse une au Bey (1) ou à quelqu'un de ses Ministres, il s'y conformera.

10° Tous ces préliminaires étant remplis, il prendra connoissance de tout ce qui a trait aux besoins de la Division, nombre d'équipage, leur état pour la Santé, les vivres et leurs habillements, et s'il étoit nécessaire de quelque remplacement, il concertera à ces égards avec le Consul pour lequel il sera porteur d'une lettre et d'un ordre pour tous ces objets.

11° L'inspection du corps des bâtiments, agrêts, voiles et autres, suivera la sus ditte opération.

12° Il attendra le vaisseau qui part de Livourne chargé de vin et de bois pour la Division.

Enfin il se conformera aux lois sur la Marine et les faira exécuter strictement sur tous les points.

---

(1) Le bey de Tunis était, depuis le 26 mai 1782, Hamouda. Il resta sur le trône jusqu'au 15 septembre 1814.

Instructions

Quinze jours après son départ, il lui sera expédié un aviso par lequel il sera informé de l'état de Toulon, de la croisière des vaisseaux ennemis sur nos cottes, de leur nombre et des points de leur station depuis Sicié jusqu'aux Rioux (1) avec les vents de N.-O. ou de Sud-Est.

Quinze jours encore après, autre aviso portant les mêmes instructions avec ordre de partir à la première occasion favorable ou bien rester encore en station à Tunis, à moins que le Bey trahissant les traités avec nous ne le force de sortir ou ne menace secrettement de livrer la Division et la flotte à l'ennemi, auquel cas il prendra la mer tout de suite.

Le but étant de faire aborder sur les cottes de France depuis Porto-Vendro, Agde, Cette, Bouc, à Marseille, le convoi qui lui est confié, à Livourne même en cas d'opposition du vent ou de l'ennemi. Nous n'avons rien à lui prescrire à ce sujet, pas plus que pour le jour du départ de Tunis, les routes qu'il aura à tenir, les moyens à employer pour éviter les parages et bâtimens dangereux, les atterages, les signaux et ordres qu'il aura à donner à son convoi. Et bien sûr qu'il faira tout pour le mieux, qu'il deffendra de tout son pouvoir la flotte, nous nous en rapportons à son attachement à la République, son patriotisme, son zèle et son expérience.

Le Cen Pléville ayant demandé pour Secrétaire Général le Cen Isnard, neveu, Secrétaire du Bureau Provisoire de Commerce, nous l'avons demandé aux administrateurs de ce bureau et nous le nommons à la sus dite place sous les ordres du citoyen Pléville.

Le traitement de ces deux citoyens sera fixé par nous ou le Ministre de la Marine comme dépense extraordinaire et ce qui aura été accordé leur sera compté après leur retour dans la République.

Comme une partie de ce convoi est pour compte des négociants de Marseille dont quelques-uns sont complices des mouvements contre-révolutionnaires de cette ville, et de la tradition de Toulon aux anglais, le capitaine Pléville tiendra la main à ce que nul bâtiment ne quitte le convoi, à l'effet que les propriétés des traitres chargées sur lesdits batimens puissent être employées à indemniser les patriotes persécutés du midy.

Dans le cas où vers la fin de novembre les avisos dont il a été parlé dans les présentes instructions ne seroient pas arrivés à Tunis, le citoyen Pléville est autorisé à prendre conseil du temps, du lieu et des circonstances et à mettre à la voile avec la Division et le convoi de la République sous ses ordres, en suivant la route qu'il jugera la plus convenable pour le salut des bâtimens qui lui sont confiés. Signé : Charbonnier, Pomme et l'Américain à l'original.

(1) Le cap Sicié est à 10 kilomètres au S.-O. de Toulon et l'île de Riou à 12 kilom. au S. de Marseille.

Teneur de la lettre du Ministre de la Marine

Paris, 8 octobre 1793, l'an 2e
de la République une et indivisible.

Au Citoyen Pléville, Capitaine de Vaisseau, a Marseille

Citoyen,

Je vous préviens que le Comité de Salut public ayant par son arretté du 7 de ce mois destitué le capitaine Vence du Commandement du vaisseau le *Duquesne* et de celui de la Division à ses ordres, vous êtes nommé pour remplacer cet officier dans l'un et l'autre commandement. Vous trouverez ci-joint l'ordre qui vous les confère ainsi que ceux que vous devez notifier au Capitaine Vence et à son neveu.

Je suis bien certain que vous ne négligerez rien pour justifier ce témoignage de la confiance publique.

Vous concerterez avec les Représentants du peuple les mesures qu'exigera l'intérêt de la République d'après les évènements de la Méditerranée. Vous exécuterez ponctuellement les ordres et instructions qu'ils vous donneront soit pour votre départ soit pour votre conduite ultérieure.

Le Ministre de la Marine et des Colonies. Signé Dalbarade à l'original.

Teneur de la première ordonnance

Liberté, Egalité,
Vivre libre ou mourir

Il est ordonné au capitaine Pléville, de Marseille, de prendre le commandement du vaisseau de la République le *Duquesne* et celui de la Division qui est actuellement sous les ordres du capitaine Jean Gaspard Vence. Il se fera reconnoitre en sa qualité de Commandant par les capitaines, officiers et équipages des vaisseaux et autres bâtimens composant la dite division aux quels il est enjoint de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le service de la République. Fait à Paris le..... octobre 1793, L'an 2e de la République une et indivisible.

Le Ministre de la Marine et des Colonies
Signé Dalbarade à l'original
et plus bas
Par le Ministre de la Marine et des Colonies
Jame à l'original

Et à coté
L'adjoint de la 6e Division
Signé Deshayes à l'original
Et plus bas
Enregistré au Contrôle de la Marine
A Marseille le 18 octobre 1793, l'an 2e
de la République
Signé Pertinsol à l'original

Teneur de la seconde ordonnance

Liberté, Egalité
Vivre libres ou mourir

Il est ordonné
à Jean Gaspard Vence de quitter le commandement du vaisseau de la République le *Duquesne* et celui de la Division à ses ordres le Comité de Salut public l'ayant par son arretté du 7 de ce mois destitué de l'un et de l'autre et nommé pour le remplacer le capitaine Pléville.

Fait à Paris le 8 octobre 1793, l'an 2e de la République une et indivisible

Le Ministre de la Marine et des Colonies
Signé Dalbarade à l'original

et plus bas
Par le Ministre de la Marine
Signé Jame à l'original

et à côté
Vu par l'adjoint de la 6e Division
Signé Deshayes à l'original

Teneur de la troisième ordonnance

Liberté, Egalité,
Vivre libres ou mourir

Il est ordonné au neveu du capitaine Vence de quitter le vaisseau de la République sur le quel il est embarqué, le Conseil exécutif provisoire l'ayant destitué par son arretté du 6 du présent mois.

Fait à Paris le 8 octobre 1793, l'an 2 de la République une et indivisible

Le Ministre de la Marine et des Colonies
Signé Dalbarade à l'original

Et plus bas
Par le Ministre de la Marine et des Colonies
Signé Jame à l'original

Et à côté
Vu par l'adjoint de la 6e Division
Signé Deshayes à l'original

Teneur de la lettre des Représentans du Peuple dans les Départemens méridionaux au Citoyen Pléville

Marseille le 7e jour du 2e mois de l'an 2e de la République fse.

Les Représentants du peuple délégués par la Convention nationale dans les départements méridionaux

Au Citoyen Pléville au Martigues ou à Boucs.

N'ayant aucune nouvelle instruction à joindre à celles qui vous ont été remises avant votre départ et n'ayant aucune nouvelle lettre à vous remettre, vous pouvez mettre à la voile pour votre destination quand vous le jugerés convenable.

Signés J. Charbonnier, Pomme et l'Américain à l'original.

Nous dit Chancelier avons ainsi procédé à l'enregistrement des pièces ci dessus d'ordre du Citoyen Pléville les quelles nous ont été remises par le Citoyen Isnard après lecture faite en présence du Citoyen Vence, commandant le vaisseau de la République le *Duquesne*, celle du Citoyen Consul et de nous dit Chancelier. /.

J.Bte Adanson (1)
Chaner

Vence

Signature de Jean-Gaspard Vence, capitaine de vaisseau, commandant de la division française à Tunis.

(1) Jean-Baptiste Adanson était né à Seyde et avait été nommé drogman-chancelier à Tunis en 1786. Il y mourut le 5 novembre 1803 à l'âge de soixante-seize ans.

Enregistrement du journal du Citoyen Pléville, chargé par le Comité du Salut Public de la Convention Nationale, le Ministre de la Marine et les Députés de la Convention Nationale, délégués aux départemens des Bouches-du-Rhône & du Var, séant à Marseille, pour se rendre à Tunis prendre le Commandement du Vaisseau le *Duquesne*, de la Division et de la flotte françoise.

Ce jour d'huy onze novembre mil sept cent quatre vingt treize l'an 2e de la République Françoise une et indivisible, Par devant nous Chancelier du Consulat Général de la République Françoise en cette ville et Royaume de Tunis, soussigné, est comparu le citoyen Pléville, Capitaine de Vaisseau, lequel nous a requis l'enregistrement de son journal dont la teneur s'ensuit.

Journal de Pléville, chargé par le Comité de Salut Public, de la Convention Nationale, le Ministre de la Marine et les Députés de la Convention Nationale, délégués aux départemens des Bouches-du-Rhône et du Var, séant à Marseille, d'aller à Tunis prendre le commandement du vaisseau le *Duquesne*, de la Division et de la flotte françoise.

à l'effet de quoy il a été destiné de passer avec le citoyen Isnard, Secrétaire de la Division, sur la tartane nommée la *République Françoise*, capitaine citoyen Cazi, Enseigne de vaisseau, en état de prendre la mer.

Je partis de Marseille sur la dite tartane le dimanche 27 octobre à 7 heures du matin, c'est-à-dire dès que la chaîne du port fut ouverte, le vent au Sud Est fraix, qui renforça, monta même jusqu'au S. S. E., tems gâté une heure après.

Le capitaine n'osoit certainement se présenter au golphe de Lyon, avec le tems et le vent. Il relâcha donc au Port de Bouc y mouilla à dix heures du matin pour y attendre le vent de Nord Ouest qui peut le faire échaper aux croiseurs ennemis et traverser le golphe.

Lundy matin 28. — Tempête de vent de S.O. dans la nuit, tonnere & pluye. A l'aurore le vent saute au N.O. en foudre, il continue tout le jour. Il arrive par terre de Marseille deux officiers de vaisseau mandés par le Commissaire ordonnateur pour passer avec moy et servir sur la Division de Tunis. Leurs noms sont Jaslin, Saunier, qui se joignirent au citoyen Bochet, embarqué de même à Marseille le jour du départ.

Mardy matin 29. — Le vent continua le même mais moins fort. Sur les six heures du soir le tems s'éclaircit et le capitaine appareilla.

Mercredy 30. — Le tems fut assés beau, vent variable, nous continuâmes notre route.

Jeudy 31. — Coup de vent de N.O., la mer très affreuse.

Vendredy 1er novembre. — La tempête continua, la mer toujours la même et vu un brigantin à la cape.

Samedy 2. — La mer brisant, la tartane fuyoit sous une seule petite polacre (1) et routte (2), quelquefois l'abandonnant pour fuir au coup de mer.

Il est impossible de souffrir davantage, de courir plus de risque que nous n'avons fait pendant ces deux jours. La tartane étoit autant sous l'eau que dessus : le capitaine n'a jamais fermé l'œil et certainement nous devons la vie et notre arrivée à sa capacité, son intelligence, sa vigilance et ses connoissances maritimes et uniques, eu égard à une tartane sans voile quarrée, parcourant une mer parsemée de roches sous l'eau, dans des positions différentes, sans avoir reconnu aucune terre, ni observé la latitude que le samedy.

Je rends donc, de bien bon cœur, homage à son mérite rare et distingué autant qu'à son patriotisme. Ce citoyen devroit être Lieutenant de vaisseau au moins pour le bien de la République.

Dimanche 3. — Mêmes tems et vent; l'aurore nous montra l'isle de l'Imbre (3) sous le vent à nous; nous entrâmes dans le golphe de Tunis et près du cap Carthage nous arborâmes pavillon et flamme nationale.

Une ligne de treize vaisseaux ou frégattes mouillés au S.E. de ce cap mit pavillon anglois et l'amena incontinent. Nous n'aperce-

(1) La polacre est une voile latine gréée à l'avant des navires et tenant lieu de trinquette.
(2) Sans doute : en route.
(3) Zembra.

vions point encore notre flotte : diverses inquiétudes roulèrent dans notre imagination, mais provisoirement nous serrâmes la cote de très près, passant de l'avant de ces vaisseaux et hors la portée du canon.

Nous découvrîmes alors le *Duquesne*, une corvette, un chebek et les bâtimens du convoy mouillés en dedans autant que possible et nous mouillâmes sous le fort de La Goulette à dix heures et demi du matin. Notre capitaine se fit prêter la chaloupe d'un de ses voisins qui nous porta (les cinq passagers) par le Canal à Tunis où nous arrivâmes vers les cinq heures du soir.

Notre projet étoit d'aller à l'auberge, mais le Consul (1) n'y voulant pas consentir, nous fit inviter chés luy, ce que nous acceptâmes.

Nous y trouvâmes le capitaine Vence, commandant la Division, son neveu, et l'Administrateur Chef de la Division.

On me demanda beaucoup de nouvelles, j'en donnai autant que je pus, surtout de celles qui étoient favorables à la République.

On sollicita de scavoir l'objet de ma mission; je répondis en termes généraux et priai d'attendre à demain parce que excédé de fatigues, je ne pouvois plus différer d'aller chercher le repos et le someil. Je me retirai donc de bien bonne heure.

Lundy 4. — Le capitaine Cazi, ses officiers, son équipage & les passagers s'étoient chargé de quelques lettres pour les négociants françois et maures de Tunis. Je l'avois prié en mer de se les faire toutes remettre en un sac dans lequel j'avois fait mettre quelques boulets pour les noyer ainsy que mes papiers en cas d'être pris.

Je déposai le sac chés le Consul et je mis en question si on ouvriroit ces lettres avant de les remettre ou non. J'observai que le capitaine Cazi m'avoit dit que partie de ces lettres luy avoit été remise par l'Ordonnateur de la Marine à Marseille. Sur quoi ayant demandé

---

(1) Devoize, Jacques-Philippe. Consul général et Chargé d'Affaires à Tunis, était originaire du Dauphiné. Ancien capitaine de cavalerie, il avait été nommé Vice-Consul à Tunis le 9 décembre 1776. Après avoir occupé les postes de Lataquié, Tripoli de Syrie, Scio, il revenait à Tunis comme commissaire du Roi en 1791. Nommé Consul général le 24 juin 1792, il fut révoqué par le Directoire le 23 nivôse an IV (11 janvier 1796). Réintégré dans son poste le 22 thermidor an V (10 août 1797), il représenta la France à Tunis jusqu'en 1819. Retiré dans son pays natal, à Voiron (Isère), il mourut le 9 novembre 1832.

Voir, sur Devoize, nos précédentes publications et notamment *Le Citoyen Louis Guiraud*..... Tunis 1919. Voir surtout la préface du tome III de l'excellent ouvrage de M. Plantet, *Correspondance des beys de Tunis*..... et la correspondance de Devoize dans ce même tome.

l'opinion du Consul, du Commandant Vence, de l'Administrateur de la Division, du Vice-Consul et du Citoyen Isnard,

tous ces citoyens opinèrent (et je fus de leur avis) que n'étant point autorisé à décachetter, que ces lettres étant de commerce par l'envoy et l'adresse, il falloit les remettre telles qu'elles étoient, ce qui fut exécuté.

Il étoit tems alors de donner connaissance de l'objet de ma mission. Je demandai audience au Consul qui me la donna dans son Cabinet à huit heures du matin.

Je lui demandai d'abord des nouvelles de la Division. Il me dit :

« La Division est réduitte au vaisseau le *Duquesne*, la corvettte la *Fauvette*, le chebek le *Jacobin* et la tartane qui vous a conduit icy. Les quatre frégattes ont appareillé icy il y a seize jours sans ordre du Commandant, non seulement, mais nonobstant qu'il en eut appelé les capitaines à bord par un signal quand il vit avec suprise qu'elle se proposaient d'appareiller et quoi qu'au refus d'obéir au signal il leur eut envoyé son canot pour mander les capitaines; à quoy il avoit été répondu par menace de faire feu sur le canot s'il ne se retiroit. Il y avoit déjà quelque tems que le commandant suspectoit les quatre capitaines et les tenoit presque à la ration ne leur fournissant des vivres que pour peu de jour d'approvisionnement pour arretter par là tout complot en grand s'il s'en manifestoit. Ce fait sera confirmé par le citoyen Vence (1).

J'ay fourni jusqu'à ce moment tout le nécessaire à chaque Division par les fonds qu'a fourni la Nation & les bontés du Bey qui m'en a comblé ainsi que le Commandant Vence jusqu'à ce jour. Mais les équipages manquent de vin depuis très lontems et les vaisseaux ont très peu de bois à brûler. Notre inquiétude se porte actuellement sur l'habillement d'hyvert des équipages. Les fonds ne manquent pas (2).

Le citoyen Vence est très bien vû du Bey, fort aimé de tout son équipage et s'est très bien conduit jusqu'à ce moment. Outre la désertion de ses frégattes et sa constance à rester uni à son convoy, je scais que le Commandant des vaisseaux espagnols apellé ainsy que luy chés le Bey, relativement à l'ordre entre leurs équipages venant à terre, osa lui proposer en ma présence d'arborer pavillon blanc à

(1) Voir aux documents annexes, au sujet de cet incident, la lettre de Devoize au Ministre de la Marine, p. 127.

(2) Voir aux documents annexes la copie des délibérations de la Nation relatives aux avances consenties à l'escadre par les négociants français de Tunis, pp. 124, 125 et suiv.

son vaisseau et se laisser conduire à Carthagène ou Toulon où il ne recevroit que de bons traittements.

Vence fut indigné, reçut et répondit à cette infamie en républicain vertueux, et l'a prouvé depuis qu'il est icy.

Quelques bâtimens de la flotte ont eu ordre de leurs armateurs ou consignataires de débarquer et mettre en magasin leur cargaison. Je l'ay permis mais en séquestre et à condition qu'Etat général m'en seroit donné et qu'on s'obligeroit de les tenir et remettre en nature à ma première réquisition.

Je ne doute nullement que la certitude où nous sommes que l'escadre ennemie actuellement dans cette rade est destinée sans doute à la bloquer sans cesse à l'anchre ou sous voile par les deux issues, que cela, dis-je, ne détermine les autres capitaines à en faire autant à quoy je ne pourrai m'oposer en suivant les mêmes formes. » Signé Devoize à l'original.

Ces instructions étant reçues, je remis au Consul l'Ordre du Comité du Salut Public destituant le Capitaine Vence,

Son ordre de destitution,

Celuy de son neveu,

Celuy qui me charge du Commandement de la Division et du Convoy,

Enfin l'ordre donné par les Représentants du Peuple à Marseille à luy Consul de la République Françoise à Tunis de se concerter avec moy sur tous les besoins de la Division.

Il étoit alors plus de neuf heures et le Consul qui devoit se rendre chés le Bey relativement à un chargement de bleds apartenant à un Algérien sur un bâtiment anglois jugé ainsi que le chargement de bonne prise par le Tribunal de Marseille, me quitta et la suite de l'affaire fut remise à son retour.

Le citoyen Vence est invité par moy d'entrer dans le Cabinet, je luy donne à lire l'Extrait du décret du Comité de Salut Public de la Convention Nationale qui le destitue, suivi de la forme que me prescrivent les Députés séants à Marseille, ce qui ne peut se remplir qu'au retour du Consul : les choses en restent là pour le moment.

Le Commissaire Ordonnateur à Marseille m'avoit donné un pli cachetté et adressé au Citoyen Vence. Je luy remets, ce sont des signaux; il les garde et me promets de me les remettre quand je voudrai; il s'offre d'obéir au décret, d'aller tout de suite à bord du *Duquesne*, de remettre le commandement et me faire reconnaître. Je le remercie et lui observe que je suis esclave des formes qui me sont

prescrites et que je ne puis exécuter qu'avec le Consul, le Chancellier et deux Députés. Tout s'arrette donc, il est dix heures et demy du matin et j'attends le Consul.

A onze heures je demandai au Citoyen Vence s'il connoissoit le nombre positif et la forme de l'escadre ennemie mouillée à Tunis. Il me dit :

« Elle est composée de 4 vaisseaux anglois, 3 espagnols, 4 frégattes et deux bricqs. Les vaisseaux sont tous de 74, un d'eux porte guidon anglois au grand mat, un autre pavillon carré espagnol au mat d'artimon, les autres flame seulement.

Trois vaisseaux, deux frégattes espagnols sont mouillés près le vaisseau le *Duquesne*, les autres au large comme vous voyés.

Lors de la trahison de Toulon, j'avais été prévenû par les Députés séants à Villefranche, que Trogoff (1) devoit m'expédier quatre frégattes avec ordre de me rendre avec le convoy à Toulon. J'avois reçû quelques jours avant, des lettres de Marseille voye de Livourne, qui m'instruisoient de la trahison et par conséquent de ce que je devois faire en Républicain françois, mais ces mandées n'ont pas parû et se sont épargnés la confusion dont je les aurois couvert et surement pris si je les avois rencontré hors de cette rade. »

A deux heures après midy le Consul revient de chez le Bey et parut satisfait de son audience.

Je luy dis avoir omis ce matin de luy annoncer que les Députés avoient chargé la Chambre du Commerce de faire charger de vin et de bois dans un port neutre un bâtiment masqué dans ses connoissements pour la Division de Tunis; cette opération a été ordonnée il y a plus d'un mois, et ce bâtiment ne doit pas tarder d'arriver et qu'en attendant j'aporterai sur la tartane qui m'a passé icy quatorze pièces d'eau de vie pezant chaque à peu près douze quintaux.

Après le dîner je proposai au Consul d'aller demain à bord du *Duquesne* avec le Chancellier et deux Députés de la Nation au titre de mes ordres dont il a pris connoissance ce matin.

Le citoyen Vence présent, proteste de nouveau qu'il est prêt d'obéir à l'arretté du Comité de Salut Public de la Convention Nationale en me remettant le commandement.

Le Consul m'objecte que sa santé l'empêche de remplir cette mission, mais qu'il va la proposer aux Députés (2) pour demain s'ils le peuvent.

---

(1) L'amiral de Trogoff-Kerlessy, qui avait livré Toulon à lord Hood.

(2) Les députés de la Nation pour 1793 étaient Antoine Mourié et Jacques Bouzige.

Le citoyen Vence reçoit une lettre de son lieutenant en pied qui l'invite au nom de son équipage de se rendre à bord du *Duquesne*. Il la communique au Consul, au Citoyen Isnard et à moy et nous dit qu'il s'y rendra demain matin mais pour inviter ce même équipage à se soumettre à l'arretté qui le destitue et me nomme pour le remplacer, et de suite reviendra à terre avec ses effets.

Ce prononcé fait remettre à après demain la démarche des deux députés et du Chancellier à bord du vaisseau le *Duquesne*.

J'invite nos trois officiers passagers de se mettre à l'auberge françoise, ce qui est exécuté.

Le Consul me tient ensuite les propos suivants :

« Le Bey m'a dit, j'aprends qu'il est arrivé chez toy deux françois venant remplacer le commandant Vence, l'autre toy même. Je plains le premier qui m'a parû un fort honnête homme à qui je m'intéresse et dont j'ay beaucoup à me louer par l'ordre qu'il a établi et maintenu parmi les françois de sa flotte depuis six mois qu'il est dans ma rade; offre lui ma protection et dis luy de ne pas aller à son bord crainte que son équipage ne lui manquât.

— Rien de plus, luy ai-je dit, et quant à vous ? vous l'exigés voicy ce qui me concerne.

— Quant à toy je ne permettrai jamais que tu quittes Tunis; je te prends sous ma garde spéciale et je t'offre un logement dans mon Palais ou dans une de mes maisons de plaisance.

J'ay remercié le Bey et luy ai dit que loin d'être destitué j'ay reçû par le dernier aviso des nouvelles preuves de confiance de la Nation Française. » Signé Devoize à l'original.

Nous nous sommes aperçû que la Division ennemie entroit plus avant dans la baye et mouilloit aux environs du *Duquesne*.

Mardy 5. — A huit heures du matin le Citoyen Vence est parti pour son bord et m'a tenu le discours suivant :

« Je vais annoncer à mon équipage que vray républicain, je me soumets à la Loy, en acceptant ma destitution; que j'exige de lui qu'il suive mon exemple en vous recevant pour leur Commandant et je ferai de suite débarquer mes effets.

Fort de ma conscience, je me rendrai en France, confondre les calomniateurs qui ont trompé le Comité du Salut Public sur mon compte, demander qu'ils soient arrettés et que la Loy prononce sur eux comme sur moy. »

A neuf heures du matin.

J'avois remis hier au Chancelier tous les titres dont j'étois chargé

par les Députés à Marseille, luy en demandant l'enregistrement en Chancellerie. Il vient de me dire qu'il a commencé ce travail.

A cinq heures du soir.

Le Consul entre dans ma chambre et me dit : « Je reçois une lettre d'un officier du vaisseau le *Duquesne;* la voilà, prenés en lecture.

Voicy son contenu :

CITOYEN CONSUL,

Pièce n° 1. — Je vous préviens que la députation qui vous remettra la présente porte le vœu unanime de tout l'équipage en général du vaisseau sur le changement du Commandant et que vous pouvés présenter cette députation au Citoyen Pléville qui scaura d'elle ce que l'équipage désire sur la mission dont il est chargé. Le citoyen Pléville voudra bien rendre compte aux Représentans du Peuple de leur vœu.

Je suis avec fraternité — Votre concitoyen,

GLEGH.

à bord du vaisseau le *Duquesne*
le 5[e] novembre 1793 l'an 2[e] de
la République Françoise.

Lecture prise de cette lettre la députation m'est présentée par le Consul. Elle étoit composée de 12 à 15 citoyens dont un enseigne de vaisseau, le commandant de la Garde Nationale, trois sous-officiers de manœuvre, un sous-officier de troupe, le reste de matelots. L'officier de marine prends la parole et me dit : « Citoyen, l'équipage du vaisseau le *Duquesne* nous mande et nous charge de vous exprimer son vœu; le voicy :

« Nous sommes tous de vrais républicains, nous le prouverons jusqu'à la mort; cette qualité nous rends libres, mais esclaves de la Loy; nous y avons été, nous y sommes et nous y serons toujours soumis. Celle que vous aportés concernant notre Commandant péze à nos cœurs et nous devons vous dire avec courage et vérité que depuis le commencement de la campagne nous avons veillé le Capitaine Vence parce que nous ne le connoissions pas; mais qu'ayant établi, maintenu l'ordre pendant la campagne, commandé avec décence et dans le sens des Loyx, ayant traitté l'équipage en frère, prévenu ses besoins, il a mérité notre confiance qu'il a toute entière à tous égards et qu'il nous seroit doux d'achever la campagne sous ses ordres. »

Le Commandant de la troupe repetta à peu près la même chose.

Un officier marinier parla dans le même sens et n'ayant plus rien

à dire, je leur déclarai qu'aplaudissant à l'union qui régnoit entre le chef et le reste de l'équipage, union qui fait la force de la flotte, union plus utile encore à Tunis que partout ailleurs, je les priois de mettre par écrit et de signer l'émission du vœu général de l'équipage. Ils me promirent de me l'aporter demain au soir ou après demain matin, parce qu'il falloit huit heures pour aller et revenir du vaisseau. Après quoy ils se retirèrent; il étoit environ six heures du soir.

Je priai le capitaine Cazi de remettre à la demande de l'Administrateur civil de la Division les quatorze pièces d'eau de vie qu'il avoit à son bord.

Son équipage avoit commencé ce matin au journalier par la demande que j'en avois faitte au Consul.

Je priai le Consul de convoquer pour demain une assemblée de la Nation à Tunis; il me le promit et voicy la pièce que je me propose de présenter à la ditte assemblée :

Tunis, le 5e novembre 1793
L'an 2e de la République Françoise:

Citoyens,

Chargé d'une mission maritime et importante à Tunis pour la remplir aussy dignement qu'il est en moy, j'ay besoin de l'émission de votre vœu libre sur les articles suivants; que vous en preniez délibération et qu'elle soit enregistrée à la Chancellerie afin que j'en puisse obtenir extrait au besoin.

Savoir :

1° Le capitaine Vence, Commandant la Division et le convoy actuellement à Tunis, a-t-il rempli le vœu du commerce en escortant icy ou y faisant rendre partiellement la flotte qui est rassemblée dans cette rade ?

2° Depuis son séjour à Tunis, sa conduite envers les négociants françois et les capitaines des batimens de commerce est-elle irréprochable ?

3° Est-il à votre connoissance qu'il se soit comporté prudemment mais honorablement avec le Bey & son Ministre ayant cependant égard aux circonstances ?

Voilà, citoyens, ma pétition. Faites y droit, je vous prie. Signé Pléville le Peley.

Il est midy, je quitte l'ouvrage.

A trois heures de relevée

Tunis, le 5 9bre 1793, l'an second de la République françoise.

Pléville à ses frères et concitoyens les capitaines, commandant les bâtimens de commerce.

CITOYENS,

Chargé d'une mission maritime et importante, pour la remplir aussi dignement qu'il est en moy, j'ay besoin d'avoir l'émission de votre vœu libre sur la conduite du capitaine Vence, commandant le convoy,

Sur les escortes données à quelques uns de vous, sur celles qu'il a procurées à d'autres pour se rallier icy; enfin sur son traittement envers vous tous. Dressés en, s'il vous plaît, une pièce en certificat signée de tous vous d'après la réunion générale ou la majorité relative des opinions et vous voudrés bien me la remettre.

Je vous salue cordialement frères et amis,

Signé : PLÉVILLE LE PELEY.

Deux frégattes angloises sont venues mouiller à terre entre les bâtimens de la flotte sous La Goulette.

Mercredy 6. — L'équipage du *Duquesne* écrivit à son commandant le priant de se rendre à bord avec moy. Sa lettre portoit que son vœu étoit manifesté, par écrit et qu'on en étoit aux signatures. Nous y consentimes tous deux et nous fixames notre départ à demain sept heures. Je priai les citoyens Isnard, Cazi, Jaslin, Bochet, Saunier d'être de la partie. J'y invitai aussy le Consul, le Chancelier, les deux Députés de venir avec nous.

Jeudy 7. — A huit heures nous partimes pour le bord. Le Consul, le Chancellier, les deux Députés ne purent s'embarquer; le vent étoit très fraix, la mer grosse, même dans l'étang. Il pleuvoit et le tems annonçoit coup de vent.

Nous entrâmes à bord à onze heures du matin; je demandai la parole au Commandant; elle me fut accordée et je montai à la tribune.

J'y parlai deux heures d'abondance et de cœur à tout l'équipage assemblé. Mon discours républicain et aussi énergique que mes foibles talens me le permettoient, fut écouté dans le plus grand silence.

Après quoy le citoyen Isnard lut les Droits de l'homme et du citoyen, la Constitution républicaine. Nous prêtames tous de nouveau

le serment de luy être fidèle, la déffendre jusqu'à la mort et soumission aux loix. Cet acte fut suivi de plusieurs cris : Vive la République une et indivisible.

Une chanson patriotique, l'hymne des Marseillais furent chantés, ensuite, le tout d'un ensemble qui annonçoit l'union des cœurs et des opinions. On cria ensuite : Vive la Montagne !

Nous fûmes tous diner. On me promit de m'envoyer demain le vœu par écrit et signé de l'équipage et nous revinmes à Tunis où nous arrivames à 6 heures du soir. Signés : Cazi, Ante Saunier, L. F. Bochet, Cles André Jaslin, à l'original.

Vendredy 8. — L'écrit en question m'a été aporté ce soir vers les cinq heures par deux Députés avec une lettre d'envoy dont voicy la teneur :

Pièce n° 2. — « Citoyen, vous trouverés inclus le certificat signé de l'équipage du vaisseau le *Duquesne* qui constate le vœu dont nous avions été chargé auprès de vous et que vous avés bien voulû agréer. Nous sommes persuadés qu'en condescendant aux désirs de l'équipage vous assurés à la République un convoy qu'il luy importe de conserver et que vous maintiendrés l'amitié du Bey, qui dans l'ocurence actuelle est d'une grande ressource pour notre salut. Nous espérons, citoyen (et la bonté avec laquelle vous nous avés reçu nous l'assure) que vous voudrés bien être l'interprette de nos sentiments auprès des Représentants du Peuple, qui sont de ne jamais varier dans nos principes républicains et notre fidélité aux loix et de notre amour pour la Liberté.

Signés : les Membres de la députation, à bord du Vau le *Duquesne*, le 7 9bre 1793, l'an 2e de la République une et indivisible.

Après la lecture de cette lettre, j'ouvris le pli et j'y trouvay.

Liberté, Vive la République, Egalité.

Pièce n° 3. — L'équipage du vaisseau le *Duquesne*, instruit par le citoyen Vence, son Commandant, que le Citoyen Pléville avoit été envoyé par les Représentans du Peuple en commission à Marseille pour le destituer; qu'en conséquence il luy remettoit les rènes du commandement ne voulant dans aucun cas rien faire contre la Loy, ne connoîssant qu'elle.

Il auroit nommé une députation de sept membres pour comparoî-

tre vers le citoyen Pléville à Tunis et s'informer de luy si les accusations qu'on a imputées au Citoyen Vence sont revendiquées et en même tems il a chargé la députation d'observer au citoyen Pléville que son Commandant n'a rien fait qui puisse luy oter sa confiance. qu'un Peuple libre d'après les loix a le droit de représentation, que sans s'en écarter il croit devoir rendre cette justice au Citoyen Vence qu'il a démontré dans plus d'une occasion son amour pour la Liberté, son attachement à la République; que dans le cas où le Citoyen Pléville voulut, sans blesser les ordres qui lui sont confiés, se rendre au vœu général de l'équipage et à l'invitation qu'il luy en fait, il le prie instamment de rendre compte de ces particularités aux citoyens Représentants du peuple, et les assurer du républicanisme qui anime leur cœur, de leur soumission aux Loix, de leur serment d'être fidelle au Peuple françois, et de la haine qu'ils ont voué aux Roix.

A bord du vaisseau le *Duquesne*, le 6 9bre 1793, l'an second de la République françoise une et indivisible.

Suivent environ cinq cent signatures.

Je réponds à cette lettre par celle qui suit :

Tunis, le 8 9bre 1793, l'an second de la République françoise une et indivisible.

Pléville à ses frères d'armes, formant l'équipage du vaisseau le *Duquesne* en rade de Tunis.

MES FRÈRES, MES AMIS, MES ÉGAUX,

Il est quatre heures du soir. Je reçois par deux de vos camarades de votre bord la lettre que vous m'écrivés en datte d'hier signée par sept membres de la députation dont vous m'honorates il y a trois jours, ensemble la pièce portant votre vœu, votre attachement sans bornes, votre fidélité à notre République, plus la justice authentique que vous rendés aux talens, au patriotisme républicain, à la sagesse du citoyen Vence, votre capitaine commandant la Division et le Convoy françois. Cette pièce me confirme ce que vous m'avez déjà exprimé par votre députation, ce que j'ay vu et entendu hier de vous tous individuellement, c'est-à-dire votre serment de deffendre notre Constitution jusqu'à la mort, d'être soumis aux loix et la liberté qu'elle accorde à tout citoyen d'émettre son vœu libre.

C'est ce que vous avés fait et continués de faire. Cet acte peint en vous tous de vrays républicains, des hommes vertueux et s'il fait

votre éloge comme subordonnés vrays et équitables, s'il honore à jamais le citoyen Vence, il me procure le plus beau jour de ma vie et que mon âge m'empêchoit d'espérer, puisqu'il m'assure paix et union dans le vaisseau, la Division, le convoy, et par l'assurance phisique de la protection du Bey sur la flotte et la nation de la République à Tunis.

Continués, chers concitoyens, rapellés vous toujours que les François sont debout, qu'ils sont subordonnés à ceux à qui la loy les soumets, sans quoi point d'ordre, point de force, l'anarchie s'établiroit, la République devenûe la proye des vautours ne laisseroit à chacun de ses habitans, à chaque partie du Souverain, que des fers honteux et pezants.

Rapelés-vous sans cesse ce que je vous dis hier par comparaison.

La République est un vaisseau, la loy est la boussole. Si cette boussole est volée, ou sans cesse agitée et en variation, le vaisseau ne fait plus qu'errer, finit par faire naufrage et tout alors est perdû.

Cependant, frères et amis, ne dormés que d'un œil, nous sommes entourés de trahisons et les scélérats les plus dangereux sont ceux qui parmi nous, sous le masque du patriotisme, cherchent à nous égarer, nous écarter de la boussole et nous perdre.

Veillés-vous donc les uns les autres, et, sur le moindre soupçon de perfidie (à peu près fondé) arretés et dénoncés devant la loy, elle vous vengera ou blanchira le prévenu.

Je rendray compte avec plaisir aux Représentants de ce que j'ay vû à Tunis et je suis bien sûr qu'ils compteront avec satisfaction les François du vaisseau le *Duquesne*, de la Division, du convoy, comme une partie très saine de la République.

Qu'il est doux pour mon cœur d'assurer de telles vérités; il remplit agréablement le terme de ma vie et je ne la regretterois point quand je la perdrois dès demain.

Je vous serre tous contre mon sein, ô mes frères, et je vous salue cordialement.

Signé : PLÉVILLE LE PELEY,
chargé d'une mission à Tunis par les Représentans du Peuple françois.

Samedy 9. — Je remis cette lettre aux Députés, à huit heures du matin. Vers les neuf heures, le Consul me remit la délibération des négociants françois à Tunis sur ma demande.

Elle porte d'abord copie de ma pétition, et, de suite, ce qui suit :

Sur quoi chacun ayant donné librement son avis sur son contenu ont unanimement déclaré et déclarent

1° Que le citoyen Vence, commandant la Division et le Convoy, a sans doute rempli parfaitement les vœux du commerce en escortant icy, ou y faisant rendre partiellement la flotte qui y est rassemblée, puisqu'il n'y a rien eu là que de conforme à leurs désirs et aux instances qu'ils luy en ont faites.

2° Qu'ils n'ont aucun reproche à faire au dit citoyen Vence sur la conduite qu'il a tenue envers eux depuis qu'il est icy, et ont lieu de présumer que les citoyens capitaines sont dans le même cas.

3° Qu'ils doivent être d'autant plus persuadés que le citoyen Vence s'est conduit prudemment et honorablement avec le Bey et son Ministre, qu'il leur conste qu'il en a gagné l'estime, comme il en a obtenu ce que le bien du service a exigé. Et ont signés : Antoine Mourié, Bouzige, Minuti, Audibert Caille, Arnaud, Noble, Fuzier, Vianes, J^{h} Et^{ne} Famin, Requiran, Gaillard, Guirau, Lenadier.

Samedy 9. — J'attends réponse à ma pétition aux capitaines.

Je fis dire aux Commandants de la corvette et du chebek que j'attendois l'émission libre de leur vœu sur le compte du capitaine Vence ainsi qu'ils m'ont promis de le donner.

Dimanche 10. — Les capitaines m'ont aporté leur délibération en datte du 8ème de ce mois. Elle commence par la copie de mes demandes et contient après ce qui suit :

Pièce 5ème. — « Nous, citoyens françois, capitaines, commandant les batimens de commerce composant le convoy anchré à la rade de la Goulette, certifions que le citoyen Vence, commandant le vaisseau le *Duquesne* et les forces navales de la République, nous a fourni les escortes nécessaires pour nous rassembler icy toutes les fois qu'il en a été requis. Que sa conduite à notre égard est exempte de tout reproche, nous ayant donné aide et secours en toute occasion et l'ayant toujours reconnû animé du vray patriotisme qui caractérise un républicain françois. En foy de quoy nous avons signé le présent pour rendre homage à la vérité. Signés : Boyer, Clastrier, Garcin, Henry, Parisot, Latty, Galier, Dourlan, Barrière, Blain, Bernard, Aube, Mille, Bonifay, Austry, Ribe, Gabriel, Reclus.

« Les autres étant à bord et n'ayant pû venir à terre par le mauvais tems. »

A midy le citoyen Charbonnier, commandant le chebek le *Jacobin* m'a remis la pièce dont la teneur s'ensuit.

Pièce 6e. — Nous, capitaines et officiers composant l'Etat Major du Chebek de la République françoise le *Jacobin*, certifions que depuis le treize juillet, époque de notre arrivée en cette rade, le citoyen Vence, capitaine, commandant le vaisseau de la République le *Duquesne*, s'est comporté envers la Division, le convoy, la Nation françoise établie à Tunis et le Gouvernement avec tout le zèle et le patriotisme d'un vray républicain.

A bord du Chebek le *Jacobin*, le dix novembre 1793; l'an deuxième de la République françoise.

Signés : J. Charbonnier, L. Moirin, Tnt Eydoux, P. Rouden, Blanc, sous chef d'Adon.

J'aprends ce soir qu'un brigantin espagnol est party hier et une frégatte aujourd'huy.

Lundy 11. — J'ay remis au Chancellier le Journal pour être enregistré et en être pris extrait, les pièces originales sont et seront sous ses yeux.

Mardy 12. — Le capitaine Berthelus m'a remis la pièce dont la teneur suit:

« Au nom des vraix et fidelles républicains composant l'équipage de la corvette la *Fauvette*, ancrée sur la rade de Tunis, le 17e juin dernier.

Nous, capitaine, et officiers composant l'Etat-Major de la sus ditte corvette, certifions et attestons que le citoyen Vence, commandant le vaisseau de la République le *Duquesne* ancré sur cette même rade dont nous sommes sous les ordres, s'est comporté de la manière la plus honete et la plus fidelle pour le bien du salut général de la République Françoise, que nous avons toujours reconnu en luy les vraix sentimens d'un incorruptible, qu'il mérite la confiance et qu'il est digne du choix que les Représentans du Peuple et le Ministre de la Marine ont fait de luy : en foy de quoy nous avons délivré le présent à qui de droit, pour luy valoir et servir à ce que de raison, sur notre honneur et fidélité républicaine.

A Tunis, le 10 9bre 1793, l'an second de la République Françoise une et indivisible. Signés : Berthelus, Commandt; Bourguignon, Off.; Audibert, Off.; Hermieu, Off.; Simon, Off.; Fournier, sous chef. »

Une frégatte angloise a mis sous voile la nuit dernière.

J'ay fait passer ce matin avis aux négocians établis sur l'Echelle et aux capitaines marchands, par les Députés de la Nation, que sous

peu un aviso partira pour France et qu'ils eussent à mettre leurs lettres dans le sac au plus tard demain au soir.

Mercredy 13. — A neuf heures du matin, notre Consul a reçu du Ministre de la Marine et m'a remis la pièce suivante écritte en italien

Bardo, il 12 9bre 1793,

Pièce 8. — Dichiaramo come Vence, Commandante della divisione francese ancorata in questa nostra rada della Goletta, non ci ha dato motivo alcuno di lagnanza tanto della di lui parte che di quella del suo equipaggio, anzi al contrario perche dal giorno del suo arrivo fino al presente si è condotto con quel meglior ordine ed ezatezza della quale siamo sommamente contenti e sodisfatti, che percio della presente mia certificazione firmata col solito mio ministrale sigillo.

Signé Hag Mustafa Coggia &a &a à l'original

Suit le cachet arabe du Ministre.

Nous, Jacques Devoize, Consul général, Chargé des affaires de la République à Tunis, attestons que la signature et le cachet qui se trouvent au bas du présent certificat sont de Hagi Mustafa Coggia, Premier Ministre et beau-frère de Son Excellence le Bey et que l'italien est l'idiome dont il est en usage de se servir lorsqu'il traitte avec les chrétiens.

A Tunis, le 13 9bre 1793, l'an 2e de la République Françoise, une et indivisible.

Signé : Devoize à l'original.

N'ayant plus rien à insérer au présent Journal et voulant faire partir l'aviso porteur des dépêches en France au premier vent favorable, je l'ay cloturé ce jour et certifié véritable par ma signature et celle du citoyen Isnard, à Tunis, le 4e jour de la 3ème décade du 2e mois de l'an 2e de la République Françoise une & indivisible (14 novembre 1793). Signés : Pléville le Pelley, Isnard, à l'original.

Et nous dit Chancelier avons procédé ainsi que dessus à l'enregistrement de toutes les pièces qui nous ont été remises par le citoyen Pléville le Pelley sur sa demande et avons signé à Tunis, le 4e jour de la 3e décade du 2e mois de l'an 2e de la République Françoise, une & indivisible (14 novembre 1793).

J. Bte Adanson
chaner.

Suite du journal du Citoyen Pléville-Le-Pelley chargé d'une mission maritime à Tunis

Jeudy 14. — Ledit Journal ayant été enregistré en Chancellerie et deux extraits ayant été demandés par Pléville et à luy remis par le Chancellier, légalisés du Consul, ont été mis sous le pli, l'un du Ministre de la Marine avec les trois lettres enregistrées au copie des lettres et un autre idem, avec double des dittes lettres aux Représentans du Peuple, le tout sous une seule enveloppe à l'adresse desdits Représentans et ce paquet remis au capitaine Cazi avec ses instructions. A Tunis le 14 novembre 1793, L'an second de la République françoise une et indivisible.

Le capitaine Cazi est allé à bord du Commandant prendre ses ordres et ses paquets pour France.

A onze heures, le Consul a été informé par son agent à Portofarine qu'une frégatte ayant pavillon national louvoyoit sur ces parages. Il est à présumer, avec fondement, que c'est un des trois bâtimens légers partis expédiés il y a quelques jours par l'ennemi pour intercepter nos avisos allant ou venant.

A midi un négociant a eu avis et nous l'a fait passer qu'un chebek anglois et un bâtiment ragusois étoient mouillés à La Marsa, au N. O. du cap Carthage. Le vent venoit de se déclaré au Sud fraix.

Vendredy 15. — La frégatte, le chebeck et le bâtiment ragusois sont entrés ce matin dans lá rade de La Goulette. A midy le Commandant Vence, le Commissaire de la Division et le Capitaine Cazi sont arrivés chez le Consul.

Après diner je donnai lecture au Citoyen Vence de mes lettres aux Représentants et au Ministre ainsi que de mon Journal et ce, en présence de son neveu, du Commissaire de la Division, de son Lieutenant en pieds et du Citoyen Isnard.

De suite nous nous sommes assemblés en bureau fermé, le Consul, Vence, Cazi, Isnard et moy pour délibérer sur le mode à prendre pour le départ de la tartane aviso et après diverses discussions et opinions sur divers moyens proposés, il a été délibéré unanimement de s'en tenir à la Loi respective des traittés qui accordent 48 heures à celuy qui les demande le premier pour son départ. Qu'en conséquence, le Consul demanderoit demain matin au Bey l'ordre à ce

nécessaire pour être transmis par le Consul d'Espagne au Commandant de l'Escadre et que le Capitaine Cazi se rendroit demain matin à son bord et que dès qu'il voudroit apareiller il aviseroit le Commandant en rade par écrit avec datte du jour et de l'heure.

Samedy 16. — La frégatte rentrée le matin a mis sous voile depechée vers les 10 heures du matin.

Le Consul ayant obtenû du Bey les 48 heures et l'ordre relatif ayant été communiqué au Commandant ennemi dans la rade.

Nos dépêches, les lettres du Commerce ont été mises dans le sac et ledit a été cachetté, remis au Capitaine Cazi qui s'est rendû à son bord où il a dû arriver vers les 4 heures du soir pour se préparer a mettre sous voile. Le vent commençoit à se mettre au S. E. et à la susditte heure le vaisseau de guerre ennemi a mis sous voile et a fait route pour sortir du golphe.

Dimanche 17. — Le Capitaine Cazi a apareillé à la pointe du jour. A ..... heure, il étoit hors de vue pour nous, le vent étoit alors S. S. E. grand fraix, quelques coups de tonnere se sont fait entendre la nuit dernière.

Nous connoissons jusqu'à ce moment d'ennemis apareillés de cette rade depuis notre arrivée et croisant sans doute de Biserti au Cap Bon, un vaisseau de ligne, deux frégattes et un bricq, pourquoi le Capitaine Cazi est demeurê d'accord avec nous que nonobstant les 48 heures accordées, il rangeroit la terre pendant le jour de son départ en dedans la portée du Canon et qu'en cas que l'ennemi voulut enfreindre encore cette distance il feroit cotte mettant à terre le sac aux lettres, et qu'én cas qu'il ne vit rien ou qu'il échapat dans le jour il feroit route au soir après le coucher du soleil.

A deux heures arrive un exprès de La Marse, près le Cap Carthage dépêché pour Vence, par le Consul qui y avoit été diner, portant que dès que la tartane a eu dépassé le susdit cap, une frégatte ennemie venant du bord de Zimbre l'a chassée, que la tartane fesoit route sur Portofarine pour s'y sauver et qu'on ne scait s'il a pû y arriver. Sur quoi invitation de se plaindre au Bey sur l'infraction des 48 heures, qui n'existeroient pas et ne seroient qu'une fiction si une partie des ennemis est sous voile dans le golphe pour chasser et prendre quand l'autre auroit l'air en rade de se conformer aux traittés.

Vence a de suite mandé le drogman pour porter la plainte au Bey ou à son Ministre.

Le cablot du second canot du *Duquesne* ayant rompû cette nuit,

les deux hommes qui étoient à bord dormant, il a été en dérive jusque sur le Commandant espagnol à tette de rade. Ledit Commandant a fait armer un canot pour le sauver, l'a fait conduire à son bord, offert secours aux deux matelots françois et a fait remorquer le canot à bord du *Duquesne*. De quoi le Commandant Vence informé a mandé le drogman chés le Consul Espagnol luy raconter cet acte d'honneteté et d'humanité et le prier d'en faire passer sa sensibilité et sa reconnoissance au Commandant Espagnol.

A cinq heures du soir exprès de Portofarine portant avis qu'une fregatte angloise y étoit mouillée depuis hier pour faire de l'eau.

Lundy 18. — A sept heures du matin exprès de Portofarine d'hier à dix heures du matin, annonçant qu'une tartane françoise portant pavillon et flame vient d'y mouiller. La frégatte angloise y étoit aussy, un vaisseau paroissoit et courroit au nord. C'est sans doute celuy qui avoit chassé le matin le capitaine Cazi et cette tartane est la sienne.

Le vent continue au S. S. E., grand fraix.

Mardy 19. — A huit heures du matin, un exprès arrive de Portofarine portant une lettre à mon adressse. Je l'ouvre, elle est du Capitaine Cazi; j'en fais lecture au Consul et au Commandant Vence: elle porte en substance ce qui suit :

« Je mis sous voile dimanche à six heures du matin dès que le fort du vent de S. S. E. me le permit, ce que je n'avois pû faire pendant la nuit.

A peine eu-je dépassé le Cap Carthage, que j'aperçu un vaisseau ennemi me coupant le chemin babord au vent. J'allois le cap au nord et il me restoit au N. E. Je serrai le vent et la terre de babord. Peu après une frégate vue de l'arrière du vaisseau venoit droit sur moy pour me couper la rentrée à Tunis et demi heure après une autre frégatte vue au large me coupoit la relâche à Portofarine : mes officiers et moi pensâmes qu'il falloit serrer la terre et nous tenir à la proffondeur de 2 à 3 brasses d'eau, que l'ennemi ne pourroit pas aprocher. Nous le fîmes et ce moyen nous a réussi puisque nous mouillâmes à Portofarine à dix heures. Ces vaisseaux restent à la mer. Le vent est au N O. et la mer du S..E. est fort grosse. »

Cette lettre est dattée de Portofarine le 18, hier.

Après avoir conféré avec le Consul et Vence, il fut délibéré que le Consul iroit au Bardo représenter au Bey que son intention en accor-

dant 48 heures étoit éludée, parce que ce n'étoit pas la remplir en restant en rade mais ayant dans ses propres mers trois vaisseaux à qui on eut dû faire passer l'ordre si on eut été de bonne foi; luy représenter encore que les mers de Tunis sont la ligne de démarcation la corde entre le Cap Zebibe et Limbre, ce qui fait la séparation de ses eaux avec la mer générale et que l'acte de ces trois vaisseaux étoit une infraction,

que nous demandions autre 48 heures pour le départ de Portofarine, comme pour sortir du Golphe de Tunis, étant tous deux des ports de la domination du Bey.

qu'en suposant que cela souffrit difficulté et qu'on voulut s'en tenir aux traittés avec les Anglois et les Espagnols, nous en réclamions l'exécution; c'est-à-dire que la tartane ne peut être prise le long des cottes apartenant au Bey à l'Est comme à l'Ouest, qu'en dehors la portée du canon de 36, c'est-à-dire éloignée du rivage de plus de 2.000 toises.

Nous demandons encore que l'un ou l'autre ordre étant expédié par le Bey au Consul Espagnol et de cet officier au Commandant des forces ennemies dans ces mers, ledit Commandant en accuse la réception et promette d'envoyer ordre en conséquence et relatif aux vaisseaux, frégattes ou autres bâtimens sous ses ordres croisant en dedans de la ligne de démarcation ci-dessus énoncée afin qu'ils eussent à s'y conformer.

Le Consul plein de ces idées est parti avec le drogman à 9 heures.

Il est revenû du Bardo à midy. Nous étions à table. Il nous dit avoir porté et laissé entre les mains du Ministre la lettre de Cazi. Après dîner nous nous renfermâmes et après différentes propositions nous arrêtâmes qu'il falloit aviser le capitaine Cazi de la démarche et de la demande du Consul, du droit que le Bey y faisoit et de l'ordre qu'il alloit faire passer de nouveau et en conséquence au Consul des nations ennemies et nonobstant de dire au Capitaine Cazi que notre avis étoit qu'il ne s'y fiat pas trop et d'agir comme si cet ordre étoit illusoire. A cet effet nous pensions que ce concertant avec le Citoyen André (1), agent du Consul à Portofarine, il seroit informé par la vigie qu'il entretient sur le Cap, de la situation des ennemis et que si quelques soirs ils en étoient assés éloignés et le vent venant de terre il devoit mettre sous voile, serrant la cotte aussi près que possible et se rendre à Bizerti pour en partir le soir même si le vent étoit favorable & s'il ne voyoit rien au large.

Si au contraire il étoit encore bloqué à Bizerti, il y attendroit un

(1) André Gaspari.

vent de terre ou d'Est qui luy permettant de cottoyer pendant la nuit put le faire aborder à la Calle, Bonne ou Le Collo, d'où il prendroit à volonté son point de départ .

Cette lèttre fut écrite par le Consul, signée de tous trois, remise à l'exprès qui partit à 4 heures pour Portofarine. Nous présumons que le capitaine Cazi la recevra demain de bon matin.

Le temps a été beau, le vent variable et il est entré dans la rade deux corsaires de Tunis, un navire danois portant des pèlerins du Maroc à La Mecque.

Mercredy 20. — Temps calme et beau, vent variable, un bâtiment vénitien est arrivé de Malte, un ragusois est parti pour Livourne. L'aviso des ennemis arrivé icy peu de jours après nous et qui est une tartane comme la nôtre a mis sous voile & fait route au Nord.

Jeudy 21. — Une lettre venue de La Marse informe le Consul que le vaisseau et les deux frégattes ennemies continuent de croiser aux environs de Portofarine.

Une frégatte espagnole a appareillé la nuit dernière.

Vendredy 22. — A dix heures du matin un exprès venù de Biserti a aporté diverses lettres qui annoncent que hier à midi une tartane françoise qui étoit chassée par un vaisseau et une frégate ennemie qui s'en étoient aprochés de très près leur avoit échapé par la supériorité de sa marche et étoit venùe mouiller à Bizerti. Parmi les lettres il s'en trouvoit une pour le Consul qui étant en ce moment au Barde lui a été de suite expédiée.

Le Consul a confirmé à son rettour le même fait avec les mêmes circonstances qui luy ont été mandées par l'agent de la nation françoise à Biserti.

Il n'y a aucun doutte que cette tartane ne soit celle du capitaine Cazi qui sera partie avant hier de Portofarine et qui se voyant poursuivie aura serré la cotte et se sera réfugiée à Bizerti, conformément aux instructions qui luy ont été données.

Le Consul a rapporté que le Ministre du Bey l'avoit mandé ce matin avec le commandant Vence pour prendre connoissance en leur présence et en celle du Consul et du Commandant espagnol d'une plainte qui luy a été portée par ceux-cy contre les matelots d'un canot françois qu'ils accusent d'avoir insulté de propos l'équipage du vaisseau espagnol commandant en traversant la rade.

Le Consul a ajouté que toutes choses éclaircies à cet égard devant le Ministre du Bey et le Commandant espagnol ayant demandé une

satisfaction authentique, le citoyen Vence avoit assuré qu'il avoit déjà donné provisoirement des ordres pour arretter tous les matelots qui s'étaient trouvés dans ce canot & qu'il se rendroit incessamment à son bord pour les faire punir.

Le Consul nous a fait part de la réponse du Commandant espagnol à son Consul à Tunis, portant en substance que ce Commandant n'exigeoit point de punition d'aucun délinquant, qu'il demandoit même qu'il n'en fut fait aucune, mais qu'il prioit instamment le commandant françois de renouveler les ordres qu'il avoit sans doute donnés et de les faire exécuter concernant la tranquillité dans la rade entre les équipages des différentes nations qui y étoient mouillés, promettant de son cotté de maintenir les ordres qui ont été exécutés depuis son arrivée en cette rade ajoutant qu'ayant eu peine à contenir l'indignation de son équipage il ne pourroit en répondre si on le provoquoit de nouveau.

A quoi le Consul a répondu par une lettre on ne peut pas plus honnète & décente annonçant que le commandant Vence se rendroit demain matin à son bord pour tenir strictement la main à la police générale.

Un navire ragusois venu de Gènes ne donne aucune nouvelle positive. Il est entré dans la rade aujourd'huy manquant de seize jours.

Dimanche 24. — Le Commandant Vence est parti sur les neuf heures du matin pour se rendre à son bord avec son neveu et le Commissaire de la Division.

Un instant après le Consul a reçû une lettre de Portofarine en datte du 22 au matin qui porte qu'il avoit reçû & remis notre lettre au capitaine Cazi qui avoit appareillé et fait route vers Bizerti, deux bâtiments ennemis étant à la vue mais à cinq ou six lieues au large; ce qui nous confirme que la tartane arrivée dans ce port le même jour à midy suivant l'avis de l'agent de France est celle du cap^e^ Cazi. N'ayant reçû aucune nouvelle ultérieure nous aimons croire qu'il aura fait route pour France le soir de ce jour, le vent étant très favorable.

Observations

A mon arrivée à Tunis, je crû ne devoir prendre aucun caractère. La nation, le Consul de Suède proposèrent..... faire visitte. Je remerciai & je les refusai. Après le départ du cap^e^ Cazi, le citoyen Isnard et moi en qualité seulement de citoyens françois avons été voir tous les individus françois établis à Tunis et de toute profession, ainsi que le Consul de Suède & les opérations civiques étant terminées, nous avons

crû devoir rester logés chés le Consul pour le logement seulement, mais ne pas luy être à charge pour la nouriture. En conséquence nous vivons à l'auberge avec les françois de toute classe qui s'y trouvent.

Lundy 25. — La felouque aviso anglois mit à la voile hier au soir. Hier à 4 heures du soir nous reçûmes une lettre du capitaine Cazi dattée de Bizerti d'avant hier 23. Il nous dit avoir apareillé deux fois de Portofarine et toujours chassé par un vaisseau et une frégatte; qu'enfin le jeudi 21 il leur étoit échapé et avoit mouillé à Bizerti. qu'ils avoient aproché jusqu'à la portée du canon de 4; il nous demande confiance, il l'a certainement toute entière.

Il a eu besoin d'un bœuf que le Consul fait payer 47 piastres.

Je vais prier le Consul de faire passer copie de la lettre au commandant Vence, et pour le bon ordre et parce que elle est adressée aux citoyens Devoize, Pléville et Vence.

Je viens de faire compter aux trois officiers qui sont avec moi et qui étoient partis sans hardes. chacun cent piastres pour achever de payer leurs habillemens.

Je vais prier le Consul d'envoyer au commandant Vence copie de la dernière lettre du Capitaine Cazi et nous la signerons tous deux.

Le citoyen Olivier, officier sur le *Duquesne* et le lieutenant de la Garde nationale sur le même bord sont venus me trouver et m'ont dit qu'il couroit un bruit parmi les François à Tunis, que le citoyen Vence et moi étions désunis, qu'ils me demandoient la pure vérité sur le fait ou sur le bruit. Je leur ay répondû : « C'est une pure calomnie, c'est un trait lancé par les ennemis dont nous sommes entourés et qui sentant que la force des Républicains est dans l'union, cherchent à jetter parmi nous la pomme de discorde. Le seul moyen d'anéantir ces scélérats est de nous unir plus que jamais, de nous serrer debout et les uns aux autres, de ne dormir que d'un œil et de respecter les autorités constituées à Tunis, qui sont le Consul à terre et le commandant Vence en rade. Nous sommes si bien d'intelligence eux deux et moi que le citoyen Cazi fut prendre avant son départ les ordres du commandant, que nos derniers avis à Portofarine sont signés de nous trois et pour preuve, voyés sa réponse de Bizerti adressée à nous trois (je la leur montrai).

Soyés donc tranquilles, mes camarades, mais détruisés dès aujourd'hui cette odieuse calomnie en annonçant la vérité que je viens de vous exposer. A tous les François qui dîneront avec vous aujourd'huy, dites leur encore que la lettre que je vous remets, citoyen Oli-

vier, à l'adresse du Commandant est une copie de la lettre du capitaine Cazi signée du Consul et de moi.» Les citoyens Charbonnier et Dourlan étoient présents.

Mardy 26. — Hier matin une frégate espagnole a mis sous voile. Le vent à l'Est.

Dans l'après-midi, deux bâtiments de commerce présumés italiens entroient dans la rade. Vers les quatre heures du soir une frégate angloise venoit pour y mouiller, mais à l'entrée de la nuit elle étoit en panne sur l'avant des vaisseaux de guerre ennemis. Le vent a régné du N. E. au S. E. avec tonnerre & pluye pendant toute la nuit.

On a aperçû ce matin au jour un vaisseau de guerre entrant dans le Golphe. Je présume que ce vaisseau et la frégate arrivée hier sont ceux qui s'acharnoient à la poursuite du Capitaine Cazi et j'aime à croire qu'il est parti de Bizerti et que les ennemis s'en étant aperçû après coup ont regardé leur station comme finie et sont venus.... de nouveaux ordres; c'est ce que le tems nous aprendra.

Mercredy 27. — Un bâtiment de commerce ragusois venant du Levant est entré dans la rade. Le tems calme.

Jeudy 28. — LAgent de la République à Bizerti écrit au Consul en datte du 25 que le Capitaine Cazi y est toujours bloqué par une frégate. C'est sans doute l'Espagnol parti mardy matin 26 qui a relevé dans cette station la frégate angloise rentrée dans la rade de Tunis le même jour au soir.

Lors du dernier coup de vent de S. E. et dans un fort tangage, le câble prit sur le berthelot du chebeck le *Jacobin* et le démonta. Ce radoub ne peut se faire que dans une mer calme; à cet effet, le Consul avoit demandé et obtenû du Bey de faire entrer ce chebeck dans Portofarine en prévenant le Commandant de l'escadre ennemie par le Ministère du Consul anglois.

Le Comandant a répondû ce qui suit :

« Je ne connois point de République françoise, par conséquent aucun de ses officiers. Je soupçonne même que quelques bâtiments de cette nation qui vont à Portofarine vuides, à ce que l'on dit, ont à bord toute ou partie de leur carguaison françoise. »

Le tems est beau et le vent est au N. O.

Après midy la frégate angloise qui vint mettre en panne dans la rade, lundy dernier, prendre de nouveaux ordres et qui étoit sortie dans la nuit et rentrée vers les trois heures, fit la même manœuvre et remit en mer vers les quatre heures du soir.

Dans le même tems une tartane françoise partie pour Portofarine a relâché.

Vendredy 29. — Le vaisseau anglois mouillé en grande rade a remis sous voile après que l'Amiral eut tiré trois coups de canon.

L'Amiral anglois est venû ce soir à terre; le tems étoit calme.

Samedy 30. — Ce matin un autre vaisseau de guerre anglois a fait route vers Portofarine.

Une tartane et un brigantin françois ont aparcillé pour se rendre dans le susdit port. Le vent étoit au S. E. petit fraix.

Le Consul anglois a fait deffendre sa porte à notre Drogman alléguant pour raison qu'on luy avoit promis que les bâtiments du convoy destinés pour Portofarine s'y rendroient vuides tandis qu'ils y alloient chargés en tout ou partie, que par conséquent on l'avoit trompé.

L'analise de ce propos n'annonceroit pas de bonnes intentions de la part des Anglois.

Dans la nuit dernière une frégatte angloise partie de cette rade il y a quinze jours environ est revenue de Toulon après une traversée de dix jours. Rien de positif sur ce qui se passe à Toulon ni sur les affaires de la République. Le vent continue au S. E. petit fraix.

Dimanche 1er décembre. — Le vent est au S. E. fraix, trois bâtiments du convoy ont apareillé et fait route pour Portofarine.

Nous sommes sans nouvelle de Bizerti relativement au Capitaine Cazi.

Le Consul est allé au Barde dès qu'il a eu dîné.

Lundy 2. — Hier au soir le Consul a reçû une lettre de l'Agent de la Nation à Biserti par laquelle il luy marque que le Capitaine Cazi est parti dudit lieu le 29 au soir avec un vent favorable, que le lendemain matin il avoit été encore aperçû serrant la cotte à demi portée du canon. L'Agent ajoute qu'on avoit également aperçû un gros bâtiment faisant route sur La Galitta.

Mardy 3. — Il a fait hier toute la journée un orage très fort accompagné de grêle et de coups de tonnere; le vent étoit au Sud. Une frégatte angloise est entrée en rade après midy; le Consul est allé au Barde.

Mercredy 4. — Un navire vénitien parti de Livourne le 15 octobre et relâché à Trapano, chargé de bois de construction pour le Bey, est arrivé à Portofarine.

Le vent règne au Sud-Ouest fraix.

Jeudy 5. — Le commandant Vence, son neveu et le Commissaire sont arrivés hier à midy chés le Consul.

Un navire ragusois venant d'Alexandrie a mouillé ce matin dans la rade.

Deux bâtiments vénitiens ont mouillé dans l'après midy. On assure qu'ils manquent de Livourne depuis neuf jours.

Le vent est au N. O. assés fraix.

Vendredy 6. — Il est entré aujourd'huy dans la rade deux brigantins de guerre espagnols.

Samedy 7. — Il est parti aujourd'huy un vaisseau anglais et une frégatte angloise de la rade.

Le vent est au S. E.

Dimanche 8. — Une corvette espagnole est partie aujourd'huy de la rade. Beau tems, calme.

Lundy 9. — Le commandant Vence est allé ce matin à son bord. Un senault de commerce et sans pavillon a mouillé ce matin devant La Goulette.

Le vent toujours dans la partie du Sud; très beau.

Mardy 10. — Un vaisseau de guerre anglois est parti de la rade. On présume qu'il est allé à Toulon, parce qu'il a embarqué beaucoup de bœufs.

Celuy qui apareilla il y a trois jours est à Portofarine pour faire de l'eau.

Une polacre angloise venant de Toulon a mouillé près du vaisseau amiral anglois, seul vaisseau de cette nation en rade de Tunis.

Mercredy 11. — Un senault de commerce espagnol a mouillé ce matin à la Goulette; on dit qu'il vient de Barcelone et Palamos.

Le commandant Vence est venu à terre avec son neveu. Divers propos se sont tenus, dit-on, hier à bord du *Duquesne*.

Voici ce qui paroit être la vérité d'après les différents dires d'officiers, sous-officiers, patrons de canot, etc.

Hier au soir le chirurgien major du vaisseau remit à l'Etat major une proclamation faite à Toulon par le général espagnol Langara favorable à la coalition ennemie et dattée de la fin de septembre dernier. Les officiers furent surpris que le chirurgien osât présenter cette pièce; il dit que Vence la lui avoit donnée pour leur en faire part, parce qu'il falloit que des républicains connussent tous le Bon

et le Mauvais. On opina pour déchirer cette proclamation, mais la réflexion porta ensuite à la mettre sous un pli cachetté, ce qui fut fait.

Ce matin le commandant Vence est monté à la tribune de son vaisseau et a parlé à l'équipage dans les termes suivants :

« Citoyens. Je suis informé par les espions que j'ay à Tunis que le *Duquesne* doit être attaqué par nos ennemis pour luy faire arborer le pavillon blanc; je vous déclare que je ne le souffrirai jamais. Je vous ordonne de me pendre au bout d'une vergue si le moindre propos, le moindre geste ou aveu de cette sorte sortoit de ma bouche ou annonçoit un consentement quelconque à cette horreur. Je suis résolû de deffendre le pavillon de la République et de mourir à cet effet à mon poste. Je préfererois le vaisseau, le brûler, être fait prisonnier de guerre plutôt que de consentir à cette infamie. »

L'équipage s'est uni de cœur à ce sentiment; il a renouvelé le serment de subordination pour la deffense de ces principes. Il l'a invité à se rendre chés le Bey pour luy faire part de ces inquiétudes et obtenir de son excellence confirmation de ce qu'il luy a promis à ce sujet. Voilà l'objet de la venue de Vence à Tunis.

Jeudy 12. — En effet, ce matin à 10 heures le Consul et Vence sont partis pour le Barde et à leur retour vers midy le Consul m'a dit que le Bey les avoit rassurés et confirmé protection.

Pour moy, ces faits, ces actes, ces discours ne m'ont pas fait la moindre impression. J'ay sçû que les ennemis avoient dessein à leur arrivée de s'emparer de tout le convoy et de la Division, que permission en fut demandée et refusée par le Souverain,

Qu'une frégatte angloise partit le lendemain pour Toulon, sans doute pour faire part de la réponse du Bey et demander des ordres ultérieurs,

Que cette frégatte revint de Toulon 13 jours après, qu'aucun acte hostile ne s'est commis depuis, et que le lendemain, le général espagnol vint à s'établir à terre pour 7 à 8 jours. D'où je conclus qu'encore que l'orgueil fougueux des Anglois eut pu les porter à ces actes d'hostilité, l'intérêt espagnol l'avoit arretté et déterminé l'amiral Hood à ordonner à tous de respecter à Tunis les droits du Souverain et des gens.

Ce soir une frégatte & une corvette espagnoles ont mis sous voile. Le vent depuis quatre jours règne du Sud à l'O. S. O. petit fraix, le plus beau tems du monde. Quelques bâtiments du convoy déchargés ont fait route pour Portofarine.

Vendredy 13. — Vence, son neveu et le commissaire de la Division sont partis ce matin vers les neuf heures pour le *Duquesne*. Cet administrateur y porte six mille piastres converties icy en sequins du pays pour faire moins de volume et distribuer aux équipages de la Division.

RÉFLEXIONS

Le dire et l'acte du chirurgien major me paroissent indiscrets; s'il a été chargé de le faire par Vence c'est une irréflexion : car, s'il est bien, s'il est juste de faire part de tout à un équipage républicain, il est cependant des secrets à garder, un silence à tenir par le Chef sur des choses qui sont ou peuvent être essentielles et la connoissance générale de la proclamation de Langara me paroit de cette classe. Mais tous les hommes ne voyent pas également et les opinions qui dirigent les divers points de vue ne sont pas toujours mauvaises et peuvent même être bonnes. Cependant j'aprouve la conduite des officiers qui ont caché cette proclamation à tous les yeux.

Ce qui s'est passé le lendemain me semble inutile. Des espions (même les plus chèrement payés) peuvent vous tromper ou être mal instruits. Je ne crois pas Vence assez riche pour en payer sur qui il puisse compter et le Consul seul par ses rapports dans le Barde doit être le mieux et le plus instruit des secrets du Cabinet. Je me défierois donc de toute nouvelle politique qui me viendroit par toute autre voye.

Mais le résultat du discours du Chef à son équipage n'est qu'un lien de plus, un serment renouvellé, un pacte resserré entre eux, tout pour la République. Aussy si tout n'est pas bien rien n'est mal.

Samedy 14. — Un ragusois parti de Livourne il y a huit jours est arrivé cet après midy.

Dimanche 15. — Deux bâtiments françois ont apareillé cette nuit pour Portofarine. Après midy un vaisseau paroissant de ligne anglois est sous voile venant de la suditte rade.

Vent de Sud, très beau tems.

Lundy 16. — Un vaisseau de ligne espagnol est apareillé ce matin avec le vent de N. O. et a relâché dans l'après midy. Il a été suivi peu de tems après d'un brigantin de commerce espagnol.

Le vent variable de S. O.

Mardy 17. — Rien de nouveau dans la rade. Vent de N. O. fraix et pluye.

Mercredy 18. — Point d'arrivée ni de départ. La rade tranquille, vent N. E. fraix, temps fort couvert. Dans la nuit pluye à verse.

Jeudy 19. — Comme hier, vent de S. O., assés beau tems.

Vendredy 20. — Vent de S. O. tems clair, le tems beau mais froid. Le Consul est allé au Barde.

Un brigantin de Commerce est arrivé d'Alicant.

Samedy 21. — Un corsaire pinque tunisien est arrivé à La Goulette. Un senault vénitien venant de Trieste a mouillé sur le soir. Il a été suivi du vaisseau de guerre l'*Illustre*, le même qui avoit chassé et bloqué le capitaine Cazi à Portofarine et à Bizerti. Je présume qu'il vient de Toulon ou de Cagliary chargé de vin. Voila donc 6 vaisseaux ennemis dans la rade. Le septième est celuy qui est allé porter des bœufs à Toulon.

Le vent est au S. O. fraix, beau tems.

Dimanche 22. — Tems beau, petit vent de S. E., rien de nouveau en rade. Une frégatte espagnole est arrivée ce soir.

Lundy 23. — Vent du Sud, pluye, orage pendant la nuit, beau tems à l'aurore. Le capitaine Berthelux est venû à terre, il m'a beaucoup parlé de ce qui s'est passé la semaine dernière à bord du *Duquesne*. En réponse je luy ay fait part de mes réflexions et j'ay ajouté : « Quand Vence & quelques partisans voudroient trahir (ce que je persiste à ne pas croire), l'union de l'équipage républicain me tranquillise. Je présume bien, ai-je ajouté, qu'à bord il y a des malintentionnés, partisans du sistème de Toulon; je crois encore que dans les François établis à Tunis il y a quelques aristocrates d'orgueil qui sèment des propos, font et donnent des nouvelles défavorables à la République. Mais ils sont en si petit nombre et d'une étoffe si mince que ne pas s'en apercevoir est tout ce qu'ils méritent, et que l'indifférence, le mépris doivent être les seuls sentiments qu'ils puissent inspirer; d'ailleurs ils sont connûs, ils le sçavent et c'est là toute la vigilance qu'on doit porter sur eux. »

Berthelux m'a parû satisfait.

Mardy 24. — Un brigantin vénitien venant de Malte est arrivé ce matin. Le Consul est allé hier à La Marse et le soir Vence, son neveu, le Commissaire, le Chirurgien major sont arrivés à Tunis. J'ay fait avec eux et le Consul chés luy le souper de la veille de Noël.

Mercredy 25. — Un brigantin vénitien parti de Gènes, il y a 20

jours, a mouillé en rade ce matin. Vent toujours du Sud au S. O. Beau tems.

J'ay été faire le dîner de famille chés Aymond avec 40 françois officiers, capitaines et autres. L'hymne des Marseillois avec addition de quelques autres couplets excellents y a été chantée avec ardeur et guaîté.

Vence à la messe a pris le fauteuil du Consul qui étoit allé au Barde. Après la messe les trois officiers et moy avons été souhaiter bonne fette au Commandant.

Vespres se sont célébrées, Vence au fauteuil. Le Consul étoit chés luy et n'a pas parû à la chapelle. Après le service, Vence a crié : « Vive la nation » et tout le monde a répetté.

Vers le soir un brigantin espagnol de commerce est arrivé et a mouillé très près de La Goulette. Vent toujours du S. au S. O. Beau tems.

On dit que les vaisseaux ennemis ont tous embarqué leurs chaloupes ce matin.

Jeudy 26. — Vent du Sud. Beau. Un brigantin et une tartane françois ont apareillé pour se rendre à Portofarine.

Vendredy 27. — Les deux bâtimens cy dessus ont relâché avec vent du N. O. fraix suivis d'une tartane venant du susdit port chargée de bois pour les vaisseaux de la Division.

Il est également entré un navire vénitien venant de Livourne.

Samedy 28. — Rien absolument en rade. Vent de N. O. fraix et tems beau.

Dimanche 29. — Une frégate angloise est arrivée cette nuit.

La messe s'est célébrée à la chapelle. Vence étoit au fauteuil et le Consul sur une chaise à sa gauche. Vent de Sud. Beau tems.

Dans l'après midy le bruit s'est répandû que la frégate angloise venoit de Toulon et portoit des troupes qui ont passé sur les trois vaisseaux de cette nation. On semble assurer que Toulon est repris par les républicains depuis le 19.

Lundy 30. — Le Consul a été de grand matin au Barde pour tâcher de sçavoir quelque chose de cette importante nouvelle. Il en est revenû à 10 heures, y a trouvé le Consul espagnol qui la lui a confirmée. Les détails varient et ne fixent point l'opinion.

Le citoyen Isnard et moy allons diner en famille à l'auberge. Le dîner a été guay sans être bruyant; au dessert le Consul, le Vice Con-

sul ont parû et bû avec nous en criant « Vive la République Une & indivisible » et ils ont été dîner; toute la nation est arrivée de suite à part quelques individus qui n'ont pas sçû sans doute le projet particulier des autres françois. L'hymne des Marseillois a été chanté avec sentiment. Divers toasts ont été portés; on y a dit de fort bonne chose sur la Liberté, l'Egalité, la Constitution, sur notre joye légitime mais aussi sur le juste deuil sur nos frères péris à Toulon. Il a été convenû qu'on seroit encore plus réservés que jamais envers les étrangers nos ennemis habitués ou débarquant à Tunis. Le vray républicain est vertueux et modeste dans les succès autant que fier dans les revers.

Mardy 31. — Vent du Sud fraix et froid. Une frégate espagnole a mouillé à La Goulette vers les 5 heures du soir.

1794 Janvier

Mercredy 1er. — La Nation a été chés le citoyen Bouzige l'installer premier Député (1). Messe à l'ordinaire, Vence au fauteuil. On annonce le départ des Anglois.

Jeudy 2. — Toujours vent du S. O. Beau tems. Deux vaisseaux et une frégate angloise ont mis sous voile; à 2 heures ils étoient hors de vue. Vence et son neveu sont allés en rade ce matin.

Vendredy 3. — La frégate angloise partie hier est rentrée en rade ce soir.

Samedy 4. — Trois bâtiments neutres ont mis à la voile. On embarque pour les vaisseaux ennemis beaucoup de biscuits, semoule et légumes secs.

Dimanche 5. — Un navire vénitien venant de Portofarine est entré cette nuit dans la rade de Tunis.

Ce matin un vaisseau et une frégate espagnols ont apareillés et sortis de la rade. Le vent toujours du Sud au S. O.

Lundy 6. — Un navire vénitien venant de la Morée et de Malte, un ragusois venant de Livourne sont entrés dans la nuit. Un vénitien venant de Trieste, un ragusois venant de Smyrne ont également mouillés.

---

(1) L'élection des députés de la Nation pour 1794 avait eu lieu le 8 décembre 1793. Jacques Bouzige, second député sortant, avait été élu premier député, et Joseph-Etienne Famin second député. (*Reg. des délibér. de la Nation*, n° 2).

Mardy 7. — Les nouvelles, les lettres de Livourne ont été distribuées après midy. Le bâtiment qui les a portées manque de ce port depuis vingt jours. Aussi les nouvelles ne sont pas fraîches.

Toujours vent du Sud à l'Ouest.

Mercredy 8. — Beau tems, même vent. Le Consul est allé à sa campagne.

Toutes les Gazettes de Livourne sous la datte du 17 X^bre^ donnent les meilleures nouvelles pour les armes de la République en Flandre, sur la Moselle, le Rhin, dans les montagnes de Nice, en Espagne. Et quant à la Vendée détruitte en Bretagne, les débris fuyant vers St Malô pour prendre des bâtimens et passer en Angleterre ce que n'ayant osé ils ont attaqué Granville (ma patrie), où ils ont été exterminés. Les assignats au pair en France.

Un Majorquin parti le 2 janvier confirme la prise de Toulon et dit Espagnete pris le 5 octobre.

J'ay diné à l'auberge en famille. Nous nous sommes réjouis et l'hymne de la Patrie a été chanté.

Jeudy 9. — Un brigantin de guerre espagnol est arrivé de Toulon. Il dit avoir laissé sous Minorque l'escadre espagnole chargée de familles de Toulon qu'elle va déposer à Carthagène (1).

Un Vénétien parti de Malte il y a six jours est arrivé ce soir.

Vendredy 10. — Un Vénitien venant de Livourne a mouillé ce matin. Ses paquets ne sont point encore à terre.

Samedy 11. — Ce bâtiment annonce que Livourne a apris la reprise de Toulon et qu'il a rencontré un convoy de troupes napolitaines revenant à Naples.

Dans la nuit dernière, le dernier vaisseau de guerre anglois, qui restoit en rade a mis eñ mer.

Vers les deux heures après midy on a découvert un bâtiment de commerce venant à Tunis. Il portoit au mât de mizaine un pavillon qu'on n'a pas pu distinguer.

Sur les 5 heures, le Consul est revenû de sa campagne.

---

(1) En évacuant Toulon, les Anglais avaient fait annoncer qu'ils emmèneraient ceux des habitants qui voudraient s'embarquer. On ne reçut d'abord les fugitifs que sur les navires de commerce. Ceux-ci chargés, une effroyable bousculade se produisit, des embarcations chavirèrent..... Pris de pitié, l'amiral espagnol laissa les malheureux monter à son bord; les Napolitains en firent autant; les Anglais cédèrent les derniers.

Dimanche 12, Lundy 13, Mardy 14. — Rien de nouveau en rade. Beau tems, vent variable du Sud à l'Ouest. Le Consul a été au Barde cet après midi 14.

Mercredy 15. — Vent de Nord, variable à l'Ouest. Tems froid et pluvieux.

Le Consul est encore allé au Barde.

Hier au soir un bâtiment espagnol arriva de Bonifacio. On aprend par luy que Sibili, Commandant de l'aviso expédié il y a trois mois par Vence, étoit arrêté par Paoli.

Un Vénitien venant de Livourne est arrivé cette nuit. Il est midi, le capitaine n'est point encore venû à terre.

Jeudy 16. — Vent de N. O. fraix, pluye. Le Vénitien arrivé hier n'a rien dit de l'Europe. Le Consul a été au Barde.

Vendredy 17. — Tems à la pluye; N. O., rien de nouveau.

Samedy 18. — Vent de N. O., fraix, beau tems. Un navire espagnol, un vénitien venant de Gênes ne donnent aucun détail positif sur la reprise de Toulon et point de nouvelles d'Europe.

Dimanche 19. — Vent d'O. Beau tems. Deux bâtiments paroissent à dix heures du matin venant en rade. Vence vient à terre.

Nous aprenons par des lettres de Marseille venues par Livourne par un des batimens vûs ce matin, l'arrivée à Marseille de Cazi, le 8 X^{bre}; nouvelle agréable à tous les bons français à Tunis.

Quelques débâts survenus entre Vence et Berthelus ont conduit ce dernier à quelques propos insubordonnés. Le Consul m'a fait appeller et m'ayant dit que Vence demandoit à me parler chés moy j'ay été chés le commandant qui a débuté par me dire qu'il alloit se démettre d'un commandement dans lequel les subordonnés luy manquoient. Je luy ay répondu : « Vous pouvés faire ce que bon vous semblera mais je vous déclare qu'en conséquence de mes opérations antérieures, j'attens des ordres. Je me regarde comme passif et que rien au monde ne me fera prendre le commandement avant la réception de ces mêmes ordres.» Le Commandant m'a ensuite adjouté qu'il avoit pris 8 mil piastres pour ses besoins particuliers. — « C'est une comptabilité dont vous et le Consul êtes responsables, luy ay-je dit. — Pas moy, a répondu le Consul. » Je n'ay rien répliqué et je me suis borné à faire tomber l'affaire de Berthelus. On a consénti que je tâchasse de les raccomoder. J'ay raisonné cet officier qui a retourné avec moy vers son commandant et cette affaire est tombée.

Lundy 20. — Rien de nouveau. Beau tems, vent d'O. Un Espagnol arrive.

Mardy 21. — Ce soir à 5 heures est arrivé le second du capitaine Brest, arrivé hier à Bizerti, commandant un brigantin expédié par le Comité de Subsistance pour venir charger de bled à l'adresse du citoyen Lénadier, Barthez-Guiraud, recommandé au Consul et à moy par une lettre du 29 Xbre à laquelle je répons aujourd'huy voie de Livourne. Voyés copie de lettre n° F à l'adresse de Fery.

Mercredy 22. — Ce matin Vence est monté chés moy qu'il recevoit (sic) l'agréable nouvelle qu'un bâtiment ragusois étoit parti de Livourne chargé du vin et du bois adressé par le Bureau provisoire du Commerce à Marseille. Le tems est beau.

Nous, nous assemblons les chargés de l'expédition du bled : il a été délibéré que les négociants avec le Consul iroient au Barde à l'effet d'obtenir permission ce qu'ils ont fait.

Ils sont revenus à midy avec teskérés pour 3 mil charges : ces citoyens ont été s'occuper de l'expédition avec célérité.

Le Consul nous a dit qu'il avoit expédié au Gouverneur de La Calle pour l'inviter à charger aussi du bled les deux bs qu'on luy avoit expédiés de Toulon en 7bre dernier..

Il a été ensuitte proposé de noliser les meilleurs batiments françois mouillés à Portofarine si besoin étoit et si les fonds étoient suffisants. Cette affaire est renvoyée.

Jeudy 23. — Vent d'Est, mauvais tems, pluye. Vence a apris qu'hier 15 à 20 matelots espagnols étoient tombés à la mer d'une vergue du Commandant, que les canots du *Duquesne* furent promptement armés et avoient sauvé ces malheureux, de quoy le général espagnol étoit venû remercier le Commandant françois luy parlant sur la galerie.

L'officier du capitaine Brest est reparti ce matin pour Bizerti.

Vendredy 24. — Le Consul est allé au Barde. A son retour la Nation s'assembla au sujet d'un procès entre les citoyens Adanson et Rodriguez. Après que cette affaire eut été traittée, un négociant proposa une fette nationale pour la reprise de Toulon. Les autres demandèrent l'agrément du Consul et s'il n'y avoit d'inconvénient. Le Consul répondit qu'il ne prévoyoit pas qu'il put y en avoir.

Samedy 25. — Vent du Nord, grand fraix, tonnerre et pluye. Rien de particulier en rade et à terre.

Dimanche 26. — Beau tems, vent du S. O. Rien de nouveau.

Lundy 27. — Vent de N. O. Grand fraix.

A la pointe du jour on avoit aperçû un navire vénitien mouillé au cap Carthage, les basses vergues amenées, ayant son pavillon en berne. Le Consul est allé au Barde.

J'ai reçû une lettre du citoyen Pellicot protestant de son patriotisme, offrant son contingent pour les secours en bled à la Patrie. Le Consul en a reçû une pareille. Je luy ay répondu en rendant homage à ses sentiments.

Mardy 28. — Le navire vénitien dont il est parlé ci dessus a été secourû par le *Duquesne*.

Vers midi un vaisseau de guerre espagnol de 74 a mouillé en rade de La Goulette.

Le Cen Pellicot m'ayant fait pressentir qu'il désireroit conférer avec moy et présumant que c'est un moyen de le raccommoder avec quelques citoyens, j'acceptai l'offre, le luy fis dire & il se rendit chés moy. Je luy exposai les torts qu'on luy imputoit; il les nia tous, m'assura qu'il étoit prêt de sacrifier sa fortune à la Patrie. Il me parut offensé luy même de façon à ne pas devoir espérer de conciliation et nous nous séparâmes en citoyens honnettes.

Mercredy 29. — La Nation est venue prier le Consul d'aller au Barde demander l'agrément du Bey pour la fette projettée. Le Consul eut l'honnêteté de demander d'être accompagné de deux députés. La Nation l'assura de nouveau de toute sa confiance et le pria derechef d'y aller seul.

Jeudy 30. — Vent de S. O. depuis quelques jours et beau tems. Le Consul fut et revint du Barde à midi. Malgré tous ses efforts, il n'a pu obtenir l'agrément du Bey pour la fette en question. Il en allégua les raisons qui furent respectées par la Nation.

Le Ragusois arrivé est précisément celuy que nous attendions pour la Division.

Nos paquets pour France ont été envoyés au Capitaine Brest à Bizerti.

Vendredy 31. — Vent d'Ouest. Beau tems. Sont arrivés les bâtimens cy après :

Un vénitien venant de la Morée;

Un espagnol d'Alicant;

Un anglois d'Alger. Le capitaine dit y avoir laissé trois bâtiments

françois dont un y étant depuis trois mois et deux autres arrivés de Marseille 5 jours avant son départ et devoient charger de bled.

Samedy 1er Février. — Un Vénitien venant de Cagliary a mouillé ce matin ainsi qu'un Espagnol parti d'Alicant. Le vent est au N. E. tems brouillé.

Dimanche 2. — Rien de nouveau.

Lundy 3. — Le Consul reçoit avis par exprès que le capitaine Brest, chargé de bled pour la République, est parti de Bizerti hier à midi. Les citoyens Barthès, Guiraud et Lénadier ont nolisé deux bâtiments françois pour charger de bled. Les capitaines sont reconnus pour de bons patriotes et les bâtimens pour bien marcher d'après ce que m'en ont assuré les autres capitaines du convoy et le commandant Vence. Comme les capitaines ne sont pas propriétaires et ne peuvent faire assurer leur bâtiment sur la réquisition des négocians cy-dessus et la mienne, le Consul les prend d'autorité pour compte et risque de la République, nomme d'office des experts pour estimer la valeur des bâtiments et mande les capitaines aux susdits négocians pour traitter du nolis de gré à gré.

Mardy 4. — Vent de N. E. et pluye.

Les négocians dont j'ay parlé cy dessus ont nolisé deux autres bâtiments et nous avons suivi pour eux la forme dont je viens de parler.

Mercredy 5. — Vent de N. E. et pluye. Rien de nouveau.

Jeudy 6. — Même tems et vent.

La Nation assemblée de rechef pour le procès dont j'ay parlé finit sa séance à six heures du soir. Après quoy le Consul fit lecture de la lettre qu'il a reçue du Comité de subsistance de Marseille et des Représentants du Peuple portant invitation aux négocians de Tunis de venir au secours de la Patrie en facilitant de tous leurs moyens les opérations des négocians chargés de l'opération des bleds.

Le citoyen Famin parla le premier et dit qu'il avoit du blé et des teskerets, qu'il les offroit. Les autres disent que n'ayant ni l'un ni l'autre, ils offroient l'argent qui étoit en leur pouvoir. Sur quoy il fut délibéré qu'ils s'aboucheraient avec les citoyens Barthès, Guiraud et Lénadier et verseroient dans leur caisse les sommes respectives de chacun d'eux.

Vendredy 7. — Même tems et vent. Rien de nouveau en rade.

Les citoyens chargés de l'expédition des bleds ont nolisés deux autres bâtimens dans les formes cy dessus mentionnées.

Samedy 8. — Vent du S. O. Tems brouillé. Le Consul est allé au Barde. Un bâtiment ragusois est arrivé d'Ajaccio sans avoir vû de bâtiment. Il est encore arrivé un Espagnol venant de Carthagène et de Mahon. Le capitaine dit que les vaissaux le *Commerce*, de Marseille, le *Pompée* et une frégate étoient à Gibraltar et que la corvette la *Poulette* avec le drapeau blanc étoit à Mahon; il y avoit dans cette place à Carthagène & à Barcelonne environ six mille émigrés de Toulon.

Dimanche 9. — Vent du N. Grand fraix et pluye. Sont arrivés dans la rade les bâtiments suivants :

Un espagnol venant de Barcellonne
un suédois venant d'Alger
Un autre de la même nation venant de Livourne.

Lundy 10. — Vent de N. E. et pluye. Un bâtiment vénitien venant de Livourne est entré en rade. Il dit qu'il avoit deux passagers françois qui sont en effet débarqués vers le soir.

Mardy 11. — Coup de vent de N. O. Un des François venûs de Livourne a été présenté au Consul par le citoyen Gaillard, négociant de l'Echelle. Il se nomme André, négociant de Marseille. Il a exhibé au Consul ûn pouvoir donné par le Commissaire de la Marine à Villefranche au nommé Rougier, Sous chef des classes, d'aller avec un commis de son choix dans la rivierre de Gènes y acheller des grains pour la Marine à Villefranche. Le cen André a exhibé en sus une lettre de Rougier qui le charge de la susditte opération à la cotte de Barbarie à l'effet de quoy il est allé s'embarquer à Livourne sur le bâtiment qui l'a conduit icy.

Toutes ces pièces n'ont pas parû valables et duement légalisées au Consul qui ayant demandé sur cela l'avis du Cen Isnard & le mien et l'ayant trouvé conforme au sien a décidé que le Cen André écriroit à qui de droit pour se faire donner des pouvoirs plus légaux qu'il pourroît attendre icy chés et sous la responsabilité du citoyen Gaillard,

On dit que l'autre françois venu de Livourne est le nommé André, fabricant de savon, émigré de Marseille. Mais il se cache et il est à présumer qu'il ne se présentera point au Consul.

Mercredy 12. — Vent du N. O. moins fort que hier. Beau tems. A

7 heures du matin est arrivé un exprès du C^en Lénadier venant de Bizerti portant que hier à 3 heures après midi il y étoit entré un brigantin françois que le mauvais tems empêchoit d'envoyer à terre, et donnant espoir que nous en recevront les lettres ce soir.

A 8 heures les bâtiments marchands en rade ont mis leur pavillon. On présume que c'est pour l'arrivée de quelque bâtiment françois, mais le commandant ne fait point signal.

Jeudy 13. — Le bâtiment françois dont est parlé cy dessus est commandé par le cap^e Honnoré Rostan qui est venû à terre aportant deux sacs pleins de lettres. Il y en avoit un pour moy, un duplicata du Comité de subsistance, un autre de Pomme, ordonnateur, avec connoissement de vin en barriques, bonnets, culottes et cabans pour l'usage de la Division, le tout à mon adresse. Point de lettres des Représentants du Peuple. J'ay prié le Commandant Vence d'ordonner à son bord de décharger le plus tôt possible les effets cy dessus et j'ay requis le cap^e Roustan de les livrer sur le susdit ordre qui m'étant présenté déchargé m'autorisera d'acquiter son connoissement.

Ce matin sont arrivés en rade un Ragusois vuide parti de Marseille le 9 du courant, un brigantin françois mouillé fort au large et qu'on ne connoit pas encore.

Eu égard aux bonnes nouvelles extérieures et intérieures de la République apportées par le capitaine Roustan, le C^en Isnard & moy avons été dîner avec nos frères les marins. Les discours et propos ont été tenus. Les toasts les plus fraternels y ont été portés, l'union à la Convention nationale y a été renouvelée avec feu, on a rendu hommage à l'énergie du Comité de Salut public, de tous les Représentants du Peuple délégués dans tous les Départemens surtout de ceux du midi.

Le vent est au N. O., grand fraix et le tems très beau. Le Consul a été au Barde.

Vendredy 14. — Le brigantin françois arrivé hier en cette rade est commandé par le cap^e Brest, parti de Bizerti le 2 courant chargé de bled pour la République. Arrivé au banc de la Casse, un coup de vent de N. O. l'a forcé après deux jours de cape de relâcher icy. Il y prend quelques rafraichissements et va retourner à son bord pour remettre en mer si le tems le permet. Je n'ay que celuy d'écrire aux Représentants du Peuple la lettre dont copie est au registre des lettres, une autre à Laugier, mon gendre, par laquelle je le prie d'in-

former le Comité d'approvisionnement maritime en bled de l'arrivée des capitaines Allègre et Rostan qui m'ont remis ses dépêches ainsi que Pomme, l'ordonnateur, en lui accusant réception des connoissements et des effets destinés à la Division.

Reçû les lettres par le Cap^e^ Allègre.

Il est arrivé ce soir un navire vénitien venant de Livourne; on dit publiquement que les Espagnols doivent partir et je le crois parceque le Consul le tient du Barde.

Le vent est à l'Ouest. Beau tems.

Samedy 15. — Le capitaine Brest est allé à bord ce matin pour saisir le premier instant favorable pour son départ.

Les capitaines Bonnifay & Bournichon en ont fait de même pour se rendre le plus tôt possible à Bizerti où ils vont charger de bled pour la République.

Dimanche 16. — Dans la nuit dernière la Division espagnole a mis sous voile elle étoit hors de vue à 7 heures du matin. Le vent étoit à l'ouest, beau tems.

Le Consul est allé au Barde.

Lundy 17. — Le Capitaine Brest a proffité cette nuit d'un souffle de vent à la terre pour apareiller. Dans le jour le vent s'est déclaré à l'Ouest et beau tems.

J'ay remis ce matin au Commandant Vence extrait de mes instructions qu'il m'avoit demandé.

Le Consul et le Commandant sont allés au Barde.

Mardy 18. — Vence & Berthelux ont été en rade.

Nous apprenons l'arrivée à Bizerti du capitaine Bonnifai. Le capitaine Bournichon a dû faire voile cette nuit pour s'y rendre et le capitains Rostan faira voile la nuit prochaine pour le même lieu. J'ay acquitté son connoissement pour les six ballots contenant hardes pour les équipages de la Division sur le reçû du lieutenant en pieds déposé ez mains du Consul.

Mercredy 19. — Le vent a été calme et le tems en brouillard fort épais. A midi le tems s'est éclairci, le vent prend à la partie du Sud et j'augure que le capitaine Rostan faira voile ce soir.

Le capitaine Henri est en rade de Portofarine prêt à faire voile pour Souza.

Le Consul a été au Barde demander des teskerets pour le bled et

deux sandals (1) de Bizerti pour en aporter les 50 barriques de vin destinées au *Duquesne* et apportés par le cap^e^ Allègre.

Jeudy 20. — Un navire marchand espagnol entra hier dans la baye vers le midi. Un brigantin de guerre de la même nation y a mouillé sur le soir. Le capitaine Rostan est en effet parti pour Bizerti.

Le Consul est allé au Barde, a obtenû un teskeret de trois mille charges de bleds et l'ordre pour que les sandals de Bizerti qui devoient aller à Tabarque pour le service du Bey restassent à celuy des bâtiments françois chargeant de bleds pour la République.

J'ay remis mes paquets pour France au citoyen Guiraud pour les faire passer au capitaine Garcin qui doit partir de Souza pour Marseille chargé de bleds.

Les c^ens^ Vence, son neveu, Berthelux & Charbonnier sont venûs à terre dans la matinée.

Vendredy 21. — Hier au soir Vence m'apella dans la salle consulaire. Je l'y trouvai avec les c^ens^ Berthelux et Charbonnier. Il me dit qu'ayant eu copie de mes instructions et n'étant plus bloqué il demandoit avis de tous trois, sçavoir s'il devoit apareiller ou attendre les ordres des Représentants. Cette question agitée fut terminée ainsy qu'il conste par le procès-verbal suivant (2) :

« Ce jour d'huy 2 Ventôse Seconde année républicaine (20 février « 1794), ce sont assemblés dans une des salles de la maison consu- « laire de Tunis à cinq heures de relevée, les citoyens Gaspard « Vence, commandant le vaisseau de la République le *Duquesne*, « Pléville Le Peley, envoyé par le Gouvernement à Tunis, Berthe- « lux, commandant la corvette la *Fauvette*, et Charbonnier, Com- « mandant le chebeck le *Jacobin*, pour délibérer sur des instructions « communiquées par le c^en^ Plévile au c^en^ Vence, relatives aux cir- « constances où pourroit s'effectuer le départ de la Division ancrée « en cette rade.

---

(1) Les sandales, ou sandals, ont un ou deux mâts toujours inclinés sur l'avant; ils sont pointus aux deux extrémités et l'on dirait de loin de grandes baleinières, moins tonturées, il est vrai, et bien plus grossières que les embarcations auxquelles on donne ce nom sur les navires de guerre; ce sont des bateaux de charge marchant bien, quelquefois assez grands et pouvant porter jusqu'à 15 tonneaux; ils sont pontés devant et derrière, tandis que le milieu est réservé aux marchandises; les sandales à deux mâts ont leur mât de l'avant placé très près de l'étrave et ne portent pas de foc, tandis que ceux à un mât ont un foc poussé sur un bout-dehors très court.

(2) Ce procès-verbal figure dans le second registre des *Délibérations de la Nation*, f° 100.

« Le c^{en} Charbonnier, opinant le premier, a dit que d'après tous « les avis reçûs par les bâtimens venûs de Marseille, que des forces « ennemies étoient sur nos côtes et qu'on devoit expédier un aviso « à la Division porteur des ordres à exécuter; son opinion étoit d'at- « tendre cet aviso.

« Le citoyen Berthelux a déclaré qu'il étoit entièrement de l'avis « du préopinant.

« Le citoyen Pléville, opinant ensuite, a dit que vû les nouvelles « portées par le Cap^{e} Rostan disant que la veille de son départ de « Marseille on avoit signalé quatorze vaisseaux ennemis à l'Est,

« Vû le séjour des frégattes françoises à Saint-Florent nonobstant « l'ordre qu'elles ont d'en partir, qui nous est parvenû voye de « Gênes, ce qui donne une forte présomption que l'ennemi bloque « les ports de la République depuis Toulon à Villefranche.

« Vû l'incertitude où nous sommes si la Division espagnole partie « d'icy il y a quelques jours ne croise pas sur les parages de Tunis.

« Considérant surtout que toutes mes lettres aux Représentants « du Peuple depuis le Capitaine Cazi jusqu'à ce jour par toute occa- « sion portent en substance ma détermination d'attendre icy leurs « ordres. Conséquent à mes principes et à tout ce que dessus, j'o- « pine que la Division doit rester icy jusqu'à réception des ordres « de qui de droit.

« Le citoyen Gaspard Vence opinant le dernier, a dit : « d'après « la destitution que le c^{en} Pléville m'a signifié à son arrivée à Tunis « de la part des Représentants du Peuple, le vœu unanime de toute « la Division, du convoy, des négocians de cette Echelle et du Bey « m'ayant forcé d'accepter le commandement pour le bien général « de la République, ayant écris à la Convention et aux Représen- « tants du Peuple que je ne partirai pas sans avoir reçû leurs ordres, « mon opinion est d'attendre les ordres des Représentants du Peuple « pour le départ de la Division. »

« En conséquence, les délibérants ont chacun signé le présent « procès-verbal d'opinion pour servir à ce que de besoin. Signés : « J. Charbonnier, Berthelus, Pléville Le Peley et Vence, à l'origi- « nal ».

Et plus bas est écrit :

« J'ajoute à mon dire une observation de quelque poids, c'est que le vent du Sud Ouest qui règne pendant novembre sur nos côtes et qui en facilite l'abord, est remplacé dans cette saison cy par le vent de nord-ouest qui domine presque toujours et qui forceroit le *Duquesne*

d'être souvent sur le bord comme en croisière, ce qui l'exposeroit sans cesse à la rencontre de l'ennemi et l'empêcheroit d'atterrir près des Tinaux pour prendre une des rades de Marseille en cas qu'il ne put se rendre directement à Toulon. Signé : Pléville le Peley, à l'original. »

Enregistré par nous Chancelier de ce Consulat Général de la République Françoise à Tunis, à la réquisition des citoyens commandants cy dessus qui ont de suite retiré l'original du susdit procès-verbal et avons signé l'an & jour que dessus. Signé. J^{n} B^{e} Adanson, cha^{er} à l'original.

Collationné par nous chancelier du Consulat général de la République Françoise à Tunis, soussigné.

Signé J^{n} B^{e} Adanson à l'original.

Nous Jacques Devoize, Consul Général & chargé des affaires de la République Françoise auprès du Bey de Tunis, certiffions & attestons à tous qu'il apartiendra que le citoyen Adanson qui a collationné & signé l'extrait cy dessus, est Chancelier de ce Consulat, aux écritures & seing duquel foy doit être ajoutée tant en jugement que dehors. En témoin de quoy avons signé les présentes et à icelles fait apposer le sceau accoutumé de la République. A Tunis, le 3 Ventose, l'an 2ème de la République Françoise une & indivisible (21 février 1794). Signé Dévoize à l'original.

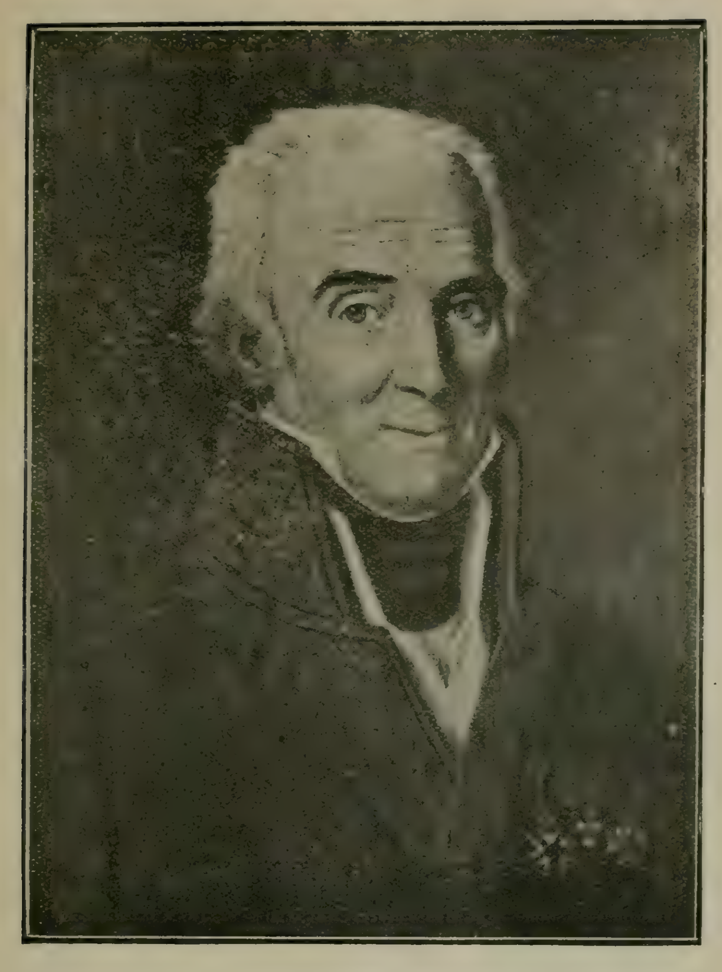
Samedy 22. — Le *Jacobin* est parti ce matin pour Bizerti chercher 50 barriques de vin aportées par le Cap^{e} Allègre pour la Division.

Le vaisseau le *Duquesne* s'est raproché du fort de La Goulette.

J'ay reçû ce matin la visitte du Commandant de la garnison du *Duquesne* accompagné des grenadiers du détachement. J'ay été dîner avec eux à l'auberge; j'y ay invité le c^{en} Isnard; je les y ay tous régalé. Le dîner a été fort décent & fort guay. Les chansons patriotiques se sont succédées et chantées avec enthousiasme. De tems en tems je leur ay parlé République, Loy & sagesse surtout dans ce gouvernement cy à qui nous avons tant d'obligations. Les toasts qui y ont été portés sont à la prospérité de la République, à la Convention Nationale, aux deffenseurs de la Patrie et par reconnoissance à la santé du Bey.

Nous aprenons que les cap^{es} Allègre & Bonnifai sont prêts à partir de Bizerti. Le tems est calme et beau.

Dimanche 23. — Le vent se déclare au sud. Le brigantin de guerre



JACQUES-PHILIPPE DEVOIZE
Consul général de France à Tunis de 1791 à 1819

(Portrait aimablement communiqué par la famille De Voize)

espagnol arrivé il y a quelques jours a mis sous voile dans la matinée. Le Consul est allé au Barde après dîner et vers les quatre heures le vent s'est déclaré au sud, bon fraix. J'augure que nos deux bâtimens à Bizerti en proffiteront ce soir.

Deux bâtimens ragusois sont arrivés ce matin l'un de Smyrne l'autre d'Alexandrie.

Lundy 24. — Nous aprenons ce matin que le cap^{e} Brest est encore relâché à Portofarine ayant trouvé au large des cottes vent de N. O. et vû deux vaisseaux de guerre.

Le cap^{e} Roustan parti pour Bizerti est également de relâche à Portofarine.

Mardy 25. — Le cap^{e} Brest est reparti de Portofarine, les cap^{es} Allègre & Bonnifai ont fait voile de Bizerti avant-hier.

Nous aprenons par un ragusois venu de Bonne que la Division espagnole partie de Tunis croise sur et en dehors de La Galitta.

Le Cap^{e} des grenadiers de la garnison du *Duquesne* invita hier à dîner les citoyens Berthelus, Isnard & moy. Nous y fumes et le dîner fut vraiment patriotique. On n'y parla que de la Loy, de la République, de la Convention Nationale. Je leur fis sentir que pour être Républicain il faut être vertueux. Je leur rapellai que leur conduite dans cette ville devoit être une preuve de leur soumission aux Lois des Nations chés lesquelles ils vivoient et notamment de leur reconnoissance envers le Bey et le Gouvernement. Les chansons patriotiques furent chantées à l'ordinaire & avec enthousiasme.

Le *Jacobin* est revenû de Bizerti. Vent de N. O. fraix par continuation.

Mercredy 26. — Deux bâtimens ragusois ont mouillé en rade vers midi. L'un venant de Gênes, l'autre d'Alger. Le dernier dit avoir vû et été visitté il y a quelques jours sur Là Galitta par une Division espagnole. (C'est sans doute celle qui est sortie de Tunis). Le vent est au N. O. grand fraix.

Le Consul est allé au Barde.

Jeudy 27. — Vent de N. O. Coup de vent. Nous aprimes hier au soir la relâche à Bizerti des capitaines Allègre & Bonnifai, ce qui nous rassura sur leur compte.

Le Consul fait annoncer à la Nation que demain au soir partira la malle destinée pour le cap^{e} Pons chargeant des bleds à Bizerti pour la République.

A onze heures un brick de guerre de la République a paru venant en rade sous sa misaine & peu après il a mouillé sous le Chateau de La Goulette. Le Consul a expédié de suite un jannissaire audit chateau par terre, pour en raporter le sac aux lettres s'il a pû y être débarqué, le coup de vent & les eaux basses empêchant de naviguer dans l'étang.

Un brigantin a mouillé en rade vers le soir et l'exprès du Consul n'est point revenû.

Vendredy 28. — Le coup de vent de N. N. O. a duré toute la nuit et continue. Le jannissaire du Consul n'est point de retour et il est onze heures du matin. La mer paroit très grosse en rade; il est à présumer que l'aviso n'a pas pû mettre son canot à la mer.

Un navire vénitien a mouillé dans l'après midi et le coup de vent continue. Le brigantin républicain a ses mâts de hune calés.

Samedy 1er Mars. — Le vent a calmé dans la nuit. L'aurore annonce un beau jour. L'aviso a guindé ses mâts de hune. Il est huit heures du matin. Nous espérons avoir nos lettres avant midy.

Le vent s'est soutenû assés fraix. Vers les quatre heures après midi le commandant de l'aviso est arrivé chés le Consul. C'est le citoyen Charabot cadet. Il m'a dit avoir remis des paquets au citoyen Vence, Commandant. Il aporte de l'eau de vie et des hardes pour la Division. Il prit il y a deux jours à quelques lieues au large de La Galitta un brigantin anglois chargé de soudes venant de Sicile. (C'est le navire qui arriva avant-hier deux heures après luy). Ce citoyen m'a remis ensuite la lettre dont la teneur suit :

« Au Port La Montagne (1), 1er Ventose, l'an 2e de la République une & indivisible (19 février 1794). Le commandant des Armes au Citoyen Pléville, Commandant le Vaisseau le *Duquesne*, à Tunis.

Citoyen. Après avoir chargé le cen Charabot des paquets qui te sont destinés, le vent n'ayant pas permis à cet officier de mettre sous voile & le Cen Saliceetti, Représentant du Peuple, retournant de la commune (?, *sans nom*, je luy ay fait part de la mission que j'ay

(1) La Révolution avait débuté à Toulon par des troubles et des massacres, à la suite desquels les royalistes livrèrent la ville aux Anglais. Mise hors la loi par la Convention et privée de son nom, Toulon fut désignée sous l'appellation de Port la Montagne, en 1793.

confiée au c^{en} Charrabot. Ce Représentant m'a chargé de t'écrire qu'il désireroit et que le bien de la République ainsy que le salut de la Corse exigeroient que trompant la surveillance des ennemis qui te bloquent peut-être encore en force supérieure dans le golphe de Tunis, tu pusses te rendre dans un des ports de l'isle de Corse. Il compte assés sur ton patriotisme pour espérer que tu rempliras ses vues, si la chose n'est pas absolument impossible.

Je suis bien aise de te prévenir que la République n'est en possession dans l'Isle de Corse que des ports de Bastia, Calvi & Saint Florent et c'est à l'un de ces deux derniers que tu devrois te rendre si tu en trouvois les moyens. Il seroit bien à désirer que ce projet put s'exécuter parce que tu y serois joint bientôt par trois vaisseaux et deux frégattes indépendamment des quatre frégattes qui y sont déjà.

Tu es sans doute à portée d'avoir des vivres en abondance. Tu pourrois t'en munir autant qu'il te seroit possible pour en faire part aux bâtimens qui sont déjà dans cette isle où les comestibles ne sont pas en abondance. Salut & fraternité. Signé Castellan à l'original. »

Dimanche 2. — Ce matin à six heures j'ay écrit au Commandant Vence et j'ay remis au Commandant de la garde nationale de son bord qui part pour la rade la lettre suivante :

Tunis, 12 Ventose, 2ème année républicaine (2 mars 1794).

« Citoyen Commandant. — Je n'ay rien reçû de la Convention, du Comité de Salut Public ni des Représentants à Marseille par l'aviso dont la mission à Tunis me paroit faite par le Port de la Montagne pour vous envoyer quelques effets. J'ay seulement une lettre du Commandant des Armes à vous communiquer relative à un service utile à la République. Voudriez vous bien venir à terre le plutôt que vous pourrés. Salut et fraternité. »

J'ay de suite écrit aux capitaines commandant les bâtimens de Commerce pour les inviter à se rendre chés moy ce matin après la messe. Je leur demanderai les noms de tous leurs bâtiments. Je leur en demanderai les qualités quant à la marche et la vérité probable, d'après discussion, m'indiquera la gradation des meilleurs voiliers. J'en ferai notte que je remettrai aux citoyens chargés de l'approvisionnement des bleds pour la République. Le tems est beau, le vent toujours au N. O. moins fort.

Le Consul part pour le Barde.

Trois bâtimens étrangers arrivés en rade.

Après midi le c^en^ Vence en présence des c^ens^ Consul, Charabot & Isnard me dit qu'il n'avoit reçû par l'aviso que des signaux et me demanda si j'avois reçû quelque lettre. Je luy dis que oui et lui remis la lettre du Commandant des Armes au Port de la Montagne cydessus transcritte. Il vouloit se démettre du Commandement et que je m'en chargeasse et après bien des observations respectives il dit qu'il étoit déterminé d'envoyer le *Jacobin* en France, d'attendre son retour et réponse de la Convention Nationale à qui il écriroit pour sçavoir s'il commandoit ou non. Je luy observai qu'il faudroit sur cela avoir l'avis des c^ens^ Berthelus et Charbonnier, qu'au moins c'étoit mon opinion. Il pensa de même & il a fait inviter ces deux officiers de venir à terre demain et voicy ce que je me propose de lire dans cette assemblée.

« Tunis, le 13 Ventose, 2ème Année Républicaine .(3 mars 1794).

Pléville à ses concitoyens Vence, Commandant la Division, Berthelus, Commandant la corvette la *Fauvette*, Charbonnier, Commandant le chebeck le *Jacobin*, assemblés dans une des salles consulaires par le susdit Commandant en présence des citoyens Devoize, Consul, Charrabot, Commandant le brick le *Républicain* et Isnard.

Citoyens,

A l'époque du départ des Espagnols le Commandant nous convoqua dans cette même salle pour délibérer s'il convenoit que la Division partit ou non. Après plusieurs exposés & observations, il fut arretté qu'elle resteroit en rade de Tunis jusqu'à réception d'ordre.

Le citoyen Charrabot m'aporte, il a remis au Commandant et d'après son dire un paquet contenant des signaux et une lettre du Commandant des Armes au Port de La Montagne, au Commandant du Vaisseau le *Duquesne;* cette lettre que le c^en^ Vence communiqua après lecture de la mienne est un ordre audit Commandant du *Duquesne* de tâcher d'échaper aux vaisseaux qui le bloquent et de se rendre à Toulon.

Le c^en^ Charrabot m'a remis également une lettre ayant pour adresse : Au citoyen Pléville, Commandant le vaisseau Le *Duquesne*. Elle est du 1er Ventose (19 février 1794), datte postérieure à celle reçûe par le Commandant; elle porte le même ordre de partir mais elle ordonne de se rendre à Saint-Florent ou Calvi.

Observés, Citoyens, que ces deux lettres se réunissent sur l'objet principal, l'ordre de partir, différenciant seulement sur le lieu où on

doit se rendre; que, par conséquent, le Service instant, le bien de la République, le devoir exigent que la Division parte.

Un espèce de schisme ou, pour mieux dire, une incertitude, un doute, une inquiétude, s'élève entre le citoyen Vence et moy, voicy le sujet :

Le Citoyen Vence objecte que n'étant pas nommé sur l'adresse de la première lettre et que celle de la seconde portant mon nom c'est à moy qu'apartient le Commandement du *Duquesne* et qu'il va me le remettre. Je refuse & je réponds une vérité constante & bien frapante. Ecoutés, citoyens :

J'ay été envoyé par le Comité de Salut Public, trompé, mal informé sur le compte du citoyen Vence; ma mission étoit de le destituer et de prendre le commandement.

J'arrive & je trouve dans les propos généraux le Commandant Vence entouré de l'opinion publique. Mon cœur s'en réjouit et je m'arrette pour mieux m'assurer de la vérité, je ne remets point au Commandant sa lettre de destitution; je me borne à luy faire lecture de mes instructions.

Soumis à la Loy il va luy-même à son bord pour quitter le commandement et ordonner à son équipage de me reconnoitre pour chef.

Avant qu'il partit je reçû une lettre du Lieutenant en pieds au nom de l'équipage qui me témoigne toute sa confiance au citoyen Vence, qui le reconnoit pour un digne chef & un bon républicain.

Ma réponse à cet équipage est une félicitation sur son union, sa subordination & la justice qu'il rend au c^en^ Vence et je conviens avec cet équipage que les ordres dont je suis porteur ne peuvent leur ôter le droit de représentation. Une députation de l'équipage m'arrive annonçant que son vœu est de continuer de servir sous le C^en^ Vence. Je demande que ce vœu me soit donné par écrit. Il me l'est en effet deux jours après revêtu de cinq cent signatures et portant que l'équipage du *Duquesne* sera toujours soumis à la Loy mais qu'il luy seroit agréable de continuer de servir sous les ordres du Citoyen Vence qui a sa confiance, aux talents, au républicanisme duquel il rend homage.

J'aplaudis à ce patriotisme par une lettre que j'adressai au Lieutenant en pieds. Le lendemain je me rendis à bord, je confirmai de vive voix à l'équipage mon consentement et mon aplaudissement à l'opinion générale; je fis lecture de la Constitution républicaine; le serment de fidélité fut renouvellé; je parlai avec autant de feu que je

pus sur la Patrie. Le c^en^ Vence demandé par tout le monde monta à la tribune, rassura son équipage, luy promettant de continuer d'être son chef : je me retirai. J'entrevis dans l'union de tous les individus la force, le salut de la Division, le bien de la République, la réparation faite au c^en^ Vence d'une surprise à la confiance des membres du Comité de Salut Public et n'ayant accepté cette mission qu'à condition que j'y serai sans brevet, sans grade, sans uniforme, sans traitement, par conséquent sans aucun intérêt particulier, m'étant exposé à des fatigues au-dessus de mon âge au risque d'être fait prisonnier, peut-être pis si j'étois conduit à Toulon. Sacrifiant tout cela au bien de la chose publique et le trouvant dans ce qui venoit de se passer, je fus dans la joye de mon âme.

Cette journée me suffisoit donc mais je crus devoir prouver victorieusement au Comité de Salut Public, à la Nation, combien Vence étail hors du moindre soupçon, combien la Division étoit en surетté sous son commandement. A cet effet, je requis l'opinion des Etats-majors de la corvette et du chebeck, celle de la Nation, celle des capitaines des bâtimens de commerce, celle du Consul, même celle du Ministre du Bey sur le compte de ce Commandant.

Je fis enfin tout ce que Vence auroit pu faire luy-même s'il eut eu besoin de se justifier : les certificats furent tous d'accord et firent son éloge.

Ce sont ces pièces que j'ay envoyées au Comité de Salut Public, au Ministre de la Marine par Cazi en leur déclarant que je regardois ma mission finie et les titres dont j'avois été chargé comme non advenûs et que je ne restois icy que pour attendre l'ordre nécessaire à mon retour comme particulier.

Déjà la Nation a aplaudi aux qualités de Vence & à ma conduite. Il ne nous manque que réponse à nos dépêches par Cazi par lequel je demandai le brevet de Contre-Amiral pour Vence en dédommagement.

J'ay donc déclaré (le Commandant a du en faire autant) que le C^en^ Vence restoit chargé du Commandement de la Division et que j'étois icy comme non advenû. Si nous sommes sans réponse c'est qu'on croit la Division strictement bloquée, qu'étant tranquille sur son compte on s'occupe de chose plus essentielle. C'est une présomption fondée. S'il en eut été autrement, si les soupçons sur Vence n'eussent pas tombé, on se seroit hâté de m'expédier de nouveaux ordres ou d'envoyer un nouveau Commandant.

Qu'est-il arrivé depuis le départ de Cazi ? que j'ay resté nul dans

les affaires de la Division, que je le suis encore, que je dois continuer de l'être.

Que le Cen Vence n'a pas été suspendu un instant de son Commandement qu'il n'en a pas cessé les fonctions un moment soit dans l'ordre & la police de sa division envers les Commandants, officiers et équipages, la police de la rade, les besoins en tout genre & l'administration de la Division, les marques de distinction en rade, à bord, dans ses canots, chés le Consul, parmi la Nation, dans les cérémonies du culte, dans les fettes particulières & auprès du Gouvernement. Si donc il a commandé constamment depuis son départ de Toulon peut-il, doit-il ne pas continuer son commandement parce qu'une lettre porte mon nom comme Commandant du *Duquesne*, moy qui ne le fus jamais et ne peux pas l'être, erreur peut-être d'un commis du Commandant des Armes luy-même qui a ouï dire que j'étois parti pour commander la Division de Tunis, mais qui ne sçait pas le mot de ce qui s'y passe, qui n'a point d'ordre à me donner parce que n'étant point au service il ne doit pas me connoitre comme je ne puis le reconnoitre. Ainsy sa lettre est pour moy comme non advenûe; je la remets donc au Commandant Vence qui est sous ses ordres et toujours en activité pour y faire tel droit que bon luy semblera.

J'observe de plus, citoyens, que cette lettre doit rester sans effet. Nous aprenons aujourd'huy par le Ragusois venant de Bastia que l'ennemi a prévenû la République sur la Corse. Le capitaine assure que Saint-Florent est au pouvoir de l'ennemi et que Bastia est bloqué. C'est ce qu'on ne sçavoit au Port de La Montagne le 1er de ce mois et quand on l'aura apris certainement les forces destinées à cette islle et qui ne peuvent s'y rendre que du 15 au 20 de Ventose (du 5 au 10 mars) (d'après le rapport du Cen Charrabot), ces forces, dis-je, auront une autre destination. Mais quand il en seroit autrement, le *Duquesne* seul ne doit pas se porter sans le plus grand risque de Tunis vers Bastia, Saint-Florent dont les mers sont couvertes par l'ennemi : ainsy l'ordre qui m'est improprement adressé tombe et disparoit. Le Cen Vence doit s'en tenir nécessairement à celle qu'il a reçû de son supérieur portant ordre de se rendre à Toulon : tel est mon opinion.

Le Commandant dit hier qu'il alloit envoyer le *Jacobin* en France pour sçavoir de la Convention Nationale s'il commande ou non et c'est pour cela qu'il nous rassemble. Je pensois d'abord comme luy, mais d'après réflexion nécessaire à de parcils actes, j'ay vû qu'en

admettant que le *Jacobin* fit heureusement ces deux traversées, que la Convention répondit courrier par courrier au Commandant, ce seroit au moins un mois de perdû, désobéir au Commandant des Armes du Port de Montagne, que le Citoyen Vence ne peut méconnoitre d'après sa signature & le certifficat du Citoyen Charrabot et que la saison seroit moins favorable pour échaper en mer aux ennemis qui viendroient peut-être le bloquer derechef à Tunis.

Que seroit-ce si le *Jacobin* étoit pris allant ou venant ? La Division qui n'en sauroit rien attendroit longtems et l'absence du *Duquesne* au Port de la Montagne seroit un quatorzième des forces maritimes de moins pour ce port et douze cent bons républicains dans l'oisivetée, l'ennui et continuant des dépenses inutilles.

Je me résume donc & je déclare que d'après mes principes, ma conduite républicaine, mes dépêches au Comité de Salut Public qui les a reçûes, je ne puis, ne dois, ni ne veux dans aucun cas me charger du commandement.

Que mon opinion est aussy : 1° que le citoyen Vence ne doit point expédier le *Jacobin*, 2° que le citoyen Vence toujours dans ses fonctions de commandant et ne pouvant méconnoitre l'ordre du citoyen Castellan doit partir avec sa Division seulement pour le Port de la Montagne sans se charger d'escorter aucun batiment de commerce : premièrement, parce qu'il ne peut aller prendre ceux qui sont à Bizerti, 2° qu'il y auroit du danger et du retardement à les faire venir icy, 3° du risque pour la Division qui seroit retardée en mer par l'escorte.

Citoyens,

Je dépose le présent écrit sur le bureau, je demande qu'en sus des citoyens Bethelus et Charbonnier, les citoyens Consul, Charrabot & Isnard en prennent connoissance & donnent également leur opinion sur le tout, après quoy le Commandant Vence prendra tel parti que bon luy semblera.

Je demande acte au Consul de la déposition de la présente pièce. Signé : Pléville le Peley à l'original. »

Lundy 3. — L'assemblée convenue hier entre le citoyen Vence et moy a eu lieu aujourd'huy à quatre heures de relevée; en voicy le procès-verbal :

« Ce jour d'huy 13 ventose, l'an second de la République Françoise une et indivisible à quatre heures de relevée se sont assemblés dans une des salles de la Maison Consulaire à Tunis, en conseil de marine

et d'après la convocation du Commandant de la Division faite le jour d'hier, les citoyens cy après :

Vence commandant la Division,
Berthelus, commandant la corvette la *Fauvette*,
Charbonnier, commandant le chebeck le *Jacobin*,
Charrabot, commandant le brick le *Républicain*,
Pléville le Peley,

les citoyens
Devoize, Consul de la République } assistant sans délibérer
Isnard }

Les portes closes, le Commandant a ouvert le Conseil et a dit : « le citoyen Charrabot me remit il y a deux jours un paquet contenant des signaux dans lequel étoit incluse une lettre de Castellan, Commandant des Armes au Port de la Montagne, en date du 29 Pluviose (17 février 1794). Sur l'enveloppe de ce paquet étoit écrit *Au Citoyen Commandant la Division Françoise à Tunis* et la lettre luy donnoit ordre de tâcher d'échaper à la surveillance des ennemis qui le bloquoient s'ils étoient encore à Tunis et de se rendre au Port de La Montagne.

J'ay apris, a continué le Commandant, que Charrabot a remis une lettre à Pléville et ce citoyen me la remit hier. Son adresse est à Pléville Commandant le Vaisseau Le *Duquesne*. elle est également signée de Castellan, en datte du 1er Ventose, elle donne le même ordre de partir, mais pour se rendre à l'une des rades de Saint-Florent ou Calvi, d'embarquer le plus de provision possible et elle annonce que le *Duquesne* y seroit bientôt joint par trois vaisseaux de ligne et deux frégattes non compris les quatre frégattes qui étoient déjà à Saint-Florent. La première invitoit encore d'escorter autant de batimens marchands qu'on pourroit, & chargés de bleds.

Je suis encore sans réponse aux lettres que j'ay écrit par Capᵉ Cazi aux Représentans, au Comité de Salut Public, au Ministre de la Marine.

Les citoyens Consul & Pléville déclarent n'en avoir pareillement reçû aucune réponse.

Dans les circonstances mon nom n'est point porté sur aucune des deux lettres, celuy de Pléville est désigné sur l'une d'elles comme Commandant; toujours soumis à la Loy je crois devoir me démettre du Commandement et le remettre au Citoyen Pléville, que j'en ai déjà prévenû et auquel je proposai hier après son refus d'accepter,

d'envoyer le *Jacobin* au Port de La Montagne avec des lettres pour la Convention Nationale et le Ministre de la Marine afin de sçavoir positivement si je commande ou non. Je demande donc votre avis individuel sur les questions suivantes :

Primo. — Dois-je rester chargé du Commandement de la Division ou le remettre à Pléville ? »

Le Citoyen Pléville lut alors l'écrit dont la copie est cy-jointe et son opinion fut que le citoyen Vence devoit rester chargé du commandement.

Le citoyen Charrabot opinant ensuite fut du même avis.

Le citoyen Charbonnier fut de la même opinion.

Le citoyen Berthelus donna le même sentiment.

« L'unanimité des vœux, dit alors le Commandant, me décide à conserver le commandement. »

Secundo. — Dois-je expédier le *Jacobin* à l'effet mentionné cy-dessus ? ajouta le C^en^ Vence.

Les susdits quatre citoyens opinèrent alternativement pour la négative sur les raisons indiquées dans l'écrit cy-joint. Il fut donc décidé que le *Jacobin* ne partiroit point.

Tertio. — La Division doit-elle partir ? pour quel lieu de la République ? auquel des deux endroits indiqués dans les deux lettres de Castellan doit-elle se rendre ?

Les susdits opinants faisant droit à cet article traitté dans l'écrit mentionné, dirent que la lettre portant adresse à Pléville doit être regardée comme non advenue, que le Commandant doit s'en tenir à la lettre dattée du 29 Pluviose et que la Division doit partir pour se rendre à Toulon.

Le Consul raporta en sus qu'il venoit du Barde où il avoit apris pour certain que St-Florens étoit depuis onze jours au pouvoir de l'ennemi qui bloquoient les mers des environs et que trois de nos frégattes avoient été prises ou brulées (1).

L'avis général fut donc que la Division partiroit le plutot possible pour le Port de La Montagne.

Le Commandant déclara alors de nouveau qu'il conservoit le Commandement de la Division, qu'il alloit faire charger sur le *Duquesne* le plus de comestibles possible, qu'il partiroit le plutôt qu'il pourroit avec la Division seulement pour le Port de la Montagne et il

---

(1) Voir dans Grosjean, ouvrage cité, le chapitre *Au secours de la Corse.*

invita les membres du Conseil au plus grand secret sur ce qui venoit de se traitter.

Après quoy le Conseil fut fermé vers les cinq heures du soir. Le jour et an que dessus en foy de quoy nous avons signé le présent avec les citoyens Consul et Isnard assistant sans prendre part aux délibérations. Signés Vence, Pléville Le Peley, Berthelus, Charrabot, Devoize, Isnard à l'original. »

Mardy 4. — Le Commandant a donné ordre d'envoyer à son bord mille quintaux de semoule ainsy que des aprovisionnements nécessaires à son vaisseau et à la Division.

Le capitaine Brest, un des bâtiments inconnus qui sont entrés pendant le coup de vent dernier s'est annoncé de relâche par le mauvais tems. Il a mis sous voile à midi mais le vent variable l'a fait remouiller.

Les autres batimens arrivés sont un Ragusois chargé à Livourne pour le compte des Juifs de Tunis pris par un corsaire de Bastia. Son chargement débarqué, renvoyé à vuide, affaire qui donnera beaucoup et de fâcheux embarras au Consul. L'autre est un Vénitien venant de Livourne, le troisième est un Ragusois venant de Gènes, un quatrième est un Vénitien venant de Smyrne.

Depuis quinze jours ces batiments étrangers ont amenés à Tunis divers françois. Le citoyen André, de Marseille, mandé par Chaillan, Commissaire à Nice, pour acheter des bleds au compte de la République : ses pouvoirs manquant de quelque forme le Consul ne l'a point reconnu en cette qualité mais seulement comme françois républicain.

Les autres sont André, ancien capitaine, qui vit séparé de tout le monde, Barthelemy, de Marseille, Béranger, Coulomb, d'Aubagne, qui sont sous la protection espagnole ainsi que Cassan, de Marseille, Caudière, de Marseille, qui, dit-on, s'est mis sous la protection du Bey.

Le vent est variable.

Mercredy 5. — Les préparatifs de départ se continuent: le Consul est allé au Barde, il y avoit été avant hier recevoir soixante mille douze piastres que le Ministre luy a prêté à luy pour l'achat des bleds. Le vent est au Sud Ouest.

Le C^en^ Vence m'a dit qu'il se flattoit que je passerois sur son vaisseau avec les quatre autres citoyens mes compagnons. Je luy ay répondu que je consulterai sur le choix du bâtiment les trois officiers

en activité et que moy dont la mission est finie ainsy que le citoyen Isnard nous passerons avec les susdits trois officiers et que je luy donnerai réponse demain matin.

Etant à la veille de mon départ j'ay crû devoir remettre au citoyen Consul l'extrait cy-après relatif au décret qui deffend qu'aucune proprieté françoise regardant les émigrés ne passe dans d'autres ports que ceux de la République.

Extrait des Instructions données à Pléville par les citoyens Charbonnier et Pomme, représentants du Peuple à Marseille, sous la datte du 7e jour de la seconde décade du 1er mois de l'an 2e de la République françoise une & indivisible.

Article pénultième

Le capitaine Pléville tiendra la main à ce que nul bâtiment ne quitte le convoy à l'effet que les propriettés des traitres chargées sur les dits bâtimens puissent être employées à indemniser les patriotes persécutés du midi.

Collationné sur l'original & remis au citoyen Devoize, Consul de la République à Tunis, ce jourd'huy 15 ventose 2e année républicaine (5 mars 1794). Signé Pléville le Peley.

Jeudy 6. — Tems brumeux, petit vent de sud.

Le Commandant est allé en rade. Le départ de la Division est devenu public. J'ay reçû dans l'après midy des citoyens Lénadier, Barthès et Guiraud la lettre enregistrée au copie de lettres à la datte de ce jour, elle est suivie de ma réponse aux susdits citoyens.

Ce matin j'ay annoncé aux citoyens Gaslin, Bochet & Saunier que je restois à Tunis relativement à l'expédition des bleds, leur laissant le choix du bâtiment sur lequel ils vouloient repasser en France. Gaslin opte pour le vaisseau le *Duquesne*, les deux autres prefferent le chebeck le *Jacobin*. Je porterai leur demande au Commandant dès qu'il descendra.

J'ai demandé au Consul qu'il obtint du Commandant de nous laisser icy 40 hommes pour completter l'équipage des quatre derniers navires affrettés & celuy de quatre autres que les citoyens Barthès, Guiraud & Lénadier espèrent pouvoir charger encore.

Vendredy 7. — Le vent est au sud; le citoyen Charrabot est parti cette nuit. Sa prise a été vendue hier au soir dix mille piastres. On assure que le Cape Brest a fait voile hier au soir.

Samedy 8. — Les capitaines Allègre et Bonnifay sont partis de Bizerti le 3 au soir à la pointe du vent de S. E. & S. qui règne aujourd'huy en coup de vent. Le Cap^e^ Brest est en effet parti il y a trois jours. Le sort de ces trois bâtimens est actuellement décidé : ou pris ou arrivés.

Les C^ens^ Jaslin, Bauchet & Saunier munis de ma part de l'ordre de partir, d'une lettre pour le citoyen Pomme, de mon compte de dépenses jusqu'à ce jour pour luy être remis, passent tous trois sur le *Duquesne*. J'ay remis ce jour au citoyen Charbonnier ma lettre pour les Représentans, une pour le Comité d'approvisionnement à Marseille, une pour le c^en^ Pomme; j'en remettrai dans le jour au c^en^ Berthelus, une pour les Représentans, une autre pour le Comité.

Dimanche 9. — Le vent au sud est moindre. Ce matin Vence accompagné du Consul, deux négocians, quelques officiers de la Division et divers capitaines de commerce, ont été au Barde prendre audience de congé. On m'a dit que le Bey avoit demandé le nom & l'employ de chacun de ces citoyens, qu'il avoit chargé Vence d'un paquet pour le Ministre en luy disant : « C'est le troisième que j'écris et je suis sans réponse. Je te charge de remettre celuy-cy au Ministre, d'exiger qu'il y réponde et que la Nation ne perde pas de vue ce que je fais pour toy & pour les tiens ». On m'a ajouté qu'il avoit dit au Consul : « J'estime ce Commandant et si je sçavois que quelqu'un des tiens écrivit contre luy, j'en fairois justice ». On prit à cette audience le caffé; on passa de là à celle du Ministre où l'on reçût les mêmes politesses.

J'ay apris ce matin à la Galerie que Charrabot étoit relâché à Portofarine.

J'attends le résultat de la demande que j'ai prié le Consul de faire au Commandant de 40 hommes (s'il y a possibilité) pour les quatre navires nolisés qui sont à Portofarine & pour quatre autres s'il y a lieu. Dès que les capitaines des quatre premiers navires auront reçû le complément de leur équipage, je me rendrai au susdit lieu avec eux pour faire la visitte et l'estimation avec les experts nommés à cet effet avec le Consul

Lundy 10. — Le vent a passé au N. O. cette nuit, le tems est beau. A neuf heures le Commandant, ses officiers, ont été accompagnés par le Consul et tous les François à la Marine d'où il est parti avec divers sandals portant le reste de ses provisions pour la Division. Après quoy la Nation est rentrée accompagnant le Consul. Le

pavillon national étoit arboré sur la Maison consulaire et le seul Consul de Suède a arboré le sien.

Je présume que Charrabol est parti de Portofarine. Le cap[e] Gassin est parti de Souza le 5. On m'a remis la lettre que je luy avois écritte.

Mardy 11. — En accompagnant le Commandant à la Marine il courut un bruit auquel je n'ajoutais pas pleine foy, mais dont je crus devoir informer Vence et ce que je fis. On disait que le Consul anglois a proposé à un capitaine commandant un brick de sa Nation de partir pour aller porter à l'escadre ennemie la nouvelle du mouvement de la Division françoise et que ce capitaine avoit refusé. Pareille proposition faite à un autre anglois et à un espagnol. Si cela est vrai ces propositions restent sans effet puisque le vent de N. O. arrette les uns et les autres.

Le sieur Gley (1), lieutenant en pieds du *Duquesne*, abandonant son poste, a débarqué ses effets sur un Vénitien allant à Livourne et est venû logé chés Clément, aubergiste.

Le Commandant a envoyé des matelots pour La Calle et les quatre bâtimens de Portofarine, parmi lesquels étoient des enfants et un boulanger. Les capitaines, le citoyen Lénadier et moy avons observé au Consul, qui l'a senti comme nous, qu'il étoit essentiel pour le bien de la République que les équipages peu nombreux des navires portant du blé fussent composés de bons matelots. Le Consul en écrit au Commandant.

J'écris aux capitaines Bournichon, Roustan, Pons, Autran, actuellement à Bizerti ma lettre d'avis pareille à celle que j'ay mandé aux quatre capitaines qui sont déjà partis.

Le vent continue d'être à l'Ouest. Beau tems.

Mercredy 12. — Le tems a été calme dans la matinée. Il s'est levé vers midy un souffle de N. E. La Division a désafourché au soleil couchant. Le vent parroissoit se tirer plus à l'Est et je ne doute pas que dans la nuit venant à la terre la Division n'apareille.

Jeudy 13. — La Division n'a plus paru en rade, le vent est au S. E. fraix et beau tems. Le bateau destiné pour porter des hommes à La Calle va partir.

---

(1) Sans doute l'officier qui a signé Glegh la lettre écrite à Devoize le 5 novembre 1793.

Vendredy 14. — Calme, le Consul est allé au Barde.

Samedy 15. — Le c^en^ Isnard est moy sommes partis pour Portofarine.

Opérations a Portofarine

Dimanche 16. — J'ay arrangé une affaire entre le capitaine Vachier et son second. J'y étois autorisé par le Consul. Tous les capitaines nous ont fait l'amitié de nous visitter. Plusieurs matelots de divers bâtimens sont venus demander à être congédiés. Après diverses observations, je les ay rapellés à la Loy; ils sont sortis tranquilles. Je ne sçais si ces affaires seront finies. Nous sommes accueillis véritablement en frères par les c^ens^ André Gaspary & son fils, agent du Consul en cette ville. Je n'ay pas crû devoir visitter le Commandant de cette Place et cela conséquemment à mes principes qui m'ont empêché de prendre aucune qualité, mais de rester comme simple citoyen françois dispensé d'aucune visitte.

Trois facteurs de négocians de Tunis sont venus nous voir.

Le vent est à l'Est bon fraix et pluye. Si le tems le permet, je commencerai après midy la visitte des bâtimens avec les experts arbitres nommés d'office à ce sujet.

Hier au soir plusieurs capitaines me dirent qu'ils étoient informés qu'on avoit dit que leur bâtiment n'étoit pas en état de prendre la mer; ils me demandèrent d'en faire la visitte. Je leur promis et je la ferai en effet de tous après celle des quatre bâtimens actuellement nolisés.

Lundy 17. — Coup de vent d'Est et pluye. Nous n'avons rien pu faire. J'ay arrangé quelques affaires contencieuses entre quelques capitaines. Visitte rendue aux facteurs.

Mardy 18. — Même tems et vent. Encore quelques tracasseries arangées entre les capitaines et les matelots.

Mercredy 19. — Même tems et vent. Après dîner nous avons proffité d'un instant de calme pour visitter les bâtimens des capitaines Curet et Dourlan.

N° 1 déjà nolizé. — Capitaine Curet; brigantin l'*Allouette* à entrepont, port de 100 tonneaux, de La Seine, âgé de 12 ans, caréné à Portofarine il y a quinze jours. Le corps et la mâture en bon état. La manœuvre dormante bonne. Les courantes en assez bon état,

ayant cinq ancres, un câble neuf, deux autres et un greling à moitié usé, un jeu et demy de voiles neuves, son équipage complet, le tout estimé 19.000 £ et prêt à partir.

N° 2 déjà nolisé. — Capitaine Dourlan; le brick la *Justine*, de La Seine, 126 tonneaux, âgé de 16 ans, à entrepont, caréné à Porto-farine il y a quinze jours. La mâture bonne, ayant seulement à son grand mât une fente en long d'environ dix pieds, proffonde du quart du diamètre, le bois sans odeur, un cercle de fer supérieur, un autre inférieur à la fente. Le corps également en bon état; manœuvres dormantes ou courantes bonnes, un câble neuf, deux autres & un greling un tiers usé, un jeu de voiles neuf, quatre ancres. On luy a observé que son pont devoit être calfaté n'ayant travaillé que les trinquelins, qu'il y avoit quelques bouts de bordages à changer sur ledit pont en arrière du grand mât, qu'il lui falloit un demy jeu de voiles de plus. A quoy il a consenti et dans cet état ce bâtiment est estimé 16.000 £. Il sera prêt à partir quand ce remplacement sera fait.

J'ay écrit au Consul sur les causes de notre retardement icy. Les capitaines consultés ont délibéré de payer le sequin d'usage au c^en^ Gaspary dont quelques autres s'étoient dispensés. J'en ay fait passer l'avis aux capitaines à Bizerti en faveur du citoyen Cosme (1), autre agent de la Nation.

Jeudy 20. — Le tems est beau. Le citoyen Gaspari étant occupé à l'Arsenal jusqu'à trois heures et demy nous ne reprendrons nos opérations qu'alors.

En effet à l'heure susditte nous avons continué nos opérations de visitte et d'estimation sur six bâtimens dont le détail suit.

Capitaine Jean François Blin, de la Ciotat.

N° 4. — Le brick l'*Elisabeth*, de Marseille, à entrepont, âgé de 18 ans, du port de 120 tonneaux. Il va caréner. Le corps et la mâture en bon état pour l'âge du bâtiment. Manœuvres dormantes et courantes en bon état; quatre ancres; trois câbles, un au 1/4, un à 1/2 et un aux 2/3 usés; un greling demi usé; un jeu et demi de voiles, un tiers usé; assés bon voilier. Estimé 16.000 £.

---

(1) Cosme Bottari, agent du Consul de France à Bizerte.

Le Capitaine Antoine Henri, de la Ciotat.

N° 3. — Le navire l'*Etoile*, de Marseille, à entrepont, âgé de 7 ans, du port de 120 tonneaux, caréné depuis 15 jours : le corps, la mâture en bon état; les manœuvres dormantes et courantes idem, quatre ancres, quatre câbles, un neuf, les autres demi-usés; deux grelings et une aussière demi usés; une maille neuve; un jeu et demi de voiles presque tout neuf; bon voilier, estimé 28.000 £.

Le Capitaine Jean Aube, de La Seine,

N° 6. — Navire l'*Hirondelle*, à entrepont, de La Seyne, âgé de 5 ans, du port de 135 tonneaux, se prépare à caréner. Le corps, la mâture en bon état; les manœuvres courantes et dormantes idem; quatre ancres, cinq câbles dont un 1/4, un 1/2, un 2/3, deux 3/4 usés; deux jeux de voiles 1,3 usés; compagnon pour la marche. Estimé 32.000 £.

Le Capitaine François Vachier, du Martigues.

N° 4. — Bombarde la *Vierge de la Garde*, de Marseille, à caisse, âgé de huit ans, du port de 100 tonneaux; se prépare à caréner. Le corps, la mâture en bon état; manœuvres courantes et dormantes idem ;quatre ancres; trois câbles dont un neuf, un 1/2 usé, l'autre 2/3 usé; un greling bon, un autre neuf; un jeu et demi de voiles en bon état. Bon voilier. Estimé 17.000 £.

Le Capitaine Jean Gabriel, du Martigues.

N° 4. — Bombarde cy devant la *Marie-Antoinette*, actuellement la *République*, de Marseille, à caisse, de 120 tonneaux. Chargé. A besoin de caréner. Le corps et la mâture en bon état. Agé de 14 ans. Les manœuvres dormantes et courantes en bon état. Quatre ancres, trois câbles dont un neuf, un demi usé, un 2/3 usé, un greling 1/2 usé, une aussière 1/3 usée, deux jeux de voiles du tiers à demi usé, bon voilier. Estimé 12.000 £.

Le Capitaine Ange Nobilé, né en Corse.

N° 3. — Senault *Les bons Patriotes*, de Marseille, à entrepont. Agé de 5 ans, caréné, du port de 135 tonneaux, le corps et la mâture en bon état, les manœuvres dormantes et courantes idem. Quatre ancres. Trois câbles dont un neuf, deux autre demi usés, un greling 1/2 usé, une aussière idem, deux jeux de voiles du quart à demi usés. Très bon voilier. Estimé 30.000 £.

Vendredy 21. — Nous avons continué aujourd'huy les mêmes opérations ainsy qu'il suit :

Le Capitaine Antoine Clastrier, de Marseille.

N° 6. — Bombarde l'*Aimable Marie*, âgé de 14 ans, du port de 130 tonneaux. Se prépare à caréner. Le corps, la mâture, manœuvres dormantes et courantes en assés bon état. Quatre ancres. Trois câbles dont un au 1/4, un 1/2 et un 2/3 usé, un greling 1/3 usé. Deux jeux de voiles au 1/3 usé, compagnon pour la marche. Estimé 13.000 livres.

Le Capitaine Honoré Bernard, de Cannes.

N° 5. — Navire à piple (sic) la *Thérèse*, de Marseille, à entrepont, âgé de 10 ans, du port de 137 tonneaux. Chargé. Doit caréner. Le corps et la mâture bois de nord dans le meilleur état possible. Les manœuvres dormantes et courantes très bonnes. Quatre ancres. Trois câbles dont un à 1/3, deux autres à 1/2 usés; un greling demi usé. Deux jeux de voiles du 1/3 à 1/2 usés. Bon compagnon pour la marche. Estimé. 30.000 £.

Le Capitaine François Austruy, d'Agde.

N° 5. — Bombarde la *Jeune Emélie*, de Marseille, à caisse. Agé de huit ans. Du port de 130 tonneaux. Le corps et la mâture en bon état. Les manœuvres dormantes et courantes idem. Chargé. Doit caréner. Quatre ancres. Quatre câbles dont un neuf, trois demi usés. Deux jeux de voiles du quart à moitié usés. Bon compagnon pour la marche. Estimé 15.000 £.

Le Capitaine Barthy Ribes, de Saint Tropés.

N° 5. — Bombarde *Henriette chérie*, de Marseille, à entrepont. Agé de 15 ans. Du port de 135 tonneaux. A caréner. Le corps et la mâture en bon état. Les manœuvres dormantes et courantes en bon état. Quatre ancres, trois câbles dont un au quart, un au tiers et un à demi usés, une aussière bonne, un jeu et demi de voiles d'un quart à demi usé. Bon compagnon pour la marche. Estimé 15.000 £.

Le Capitaine Tropés, Amic, de Saint Tropés.

N° 5. — Barque la *Victoire*, d'Agde, à entrepont. Agé de 18 ans, du port de 91 tonneaux. Il décharge et va caréner. Le corps et la

mâture en assés bon état. Manœuvres dormantes et courantes bonnes. Quatre ancres. Trois câbles dont un neuf, un 1/3 et un 1/2 usés. Deux aussières bonnes. Un jeu et demi de voiles en bon état. Bon compagnon pour la marche. Estimé 16.000 £.

Le Capitaine Jh Bérenguier, de Saint Tropés.

N° 5. — Bombarde la *Marie*, de Saint Tropés, à caisse. Agé de 18 ans. Du port de 100 tonneaux. Le corps en assés bon état. La mâture en bon état. Il doit caréner. Les manœuvres dormantes et courantes en bon état. Cinq ancres. Trois câbles dont deux au 1/4 et un 1/2 usés. Un greling demi usé. Trois mailles à 1/3 usées. Un jeu et demi de voiles au 1/3 usé. Compagnon pour la marche. Estimé 13.000 £.

Le Capitaine Simon Mille, de la Ciotat.

N° 4. — Brick la *Jeune Marianne*, de Marseille, à entrepont. Agé de 18 ans, du port de 120 tonneaux. Il doit caréner. Le corps, la mâture, les manœuvres dormantes et courantes en bon état. Quatre ancres. Trois câbles dont un au 1/4, deux à 1/2 usés. Un greling demi usé. Un jeu et demi de voiles en bon état. Compagnon pour la marche, mais fin voilier pour le plus près. Estimé 16.000 £.

Le Capitaine Jn Be Melchior Olive, de Marseille.

N° 5. — Brigantin anglois le *Hudson*. A entrepont, du port de 130 tonneaux, âgé de trois ans, doit caréner. Le corps, la mâture, les manœuvres dormantes et courantes en bon état. Cinq ancres, trois câbles dont un à 1/3, un à 1/2 et un à 3/4 usés. Un jeu et trois quarts de voiles bon. Bon compagnon pour la marche. Estimé 30.000 livres.

Le capitaine Jean Jh Laty, de la Ciotat.

N° 5. — Brick la *Fortune*, de Marseille, à entrepont. Agé de quatre ans, du port de 110 tonneaux. Caréné depuis un mois. Le corps et la mâture en bon état. Les manœuvres dormantes et courantes idem. Quatre ancres, quatre câbles dont un neuf, un à 1/3, deux à 1/2 usés, une aussière au tiers usée, un jeu et trois quart de voiles en bon état. Bon compagnon pour la marche. Estimé 22.000 £.

Le capitaine Louis Galier, de La Ciotat.

N° 5. — Navire à piple (sic) la *Trinité*, de Marseille, à entrepont. Agé de 13 ans, du port de 140 tonneaux, il doit caréner. Le corps, la mâture, les manœuvres dormantes et courantes en bon état. Quatre ancres, trois câbles dont un à 1/4, deux autres 1/3 usés. Un greling demi usé. Une aussière idem. Deux jeux de voiles bons. Bon compagnon pour la marche. Estimé 25.000 £.

Note. — Je rends compte au Consul des opérations cy dessus. Je luy en porterai copie avec les procès-verbaux des experts.

Je demande au Consul un traittement par journée pour les experts et montant à P. 60 3/4 aux fraix du Comité de subsistance maritime de Marseille.

Samedy 22. — Je soussigné chargé par le Comité d'aprovisionnement maritime en blé de Marseille d'aider de mes moyens les citoyens Consul, Barthés, Guiraud et Lénadier à qui l'opération des grains est ordonnée.

Ayant répondu et dit audit Comité qu'au titre de sa lettre et de mes connoissances je me chargeois de la visitte estimation des bâtimens avec les experts qui seroient nommés d'office à cet effet; du choix des capitaines pour leur sentiment républicain et de leur donner mon avis sur la route qu'ils auroient à tenir à leur départ pour France.

Je soussigné, dis-je, déclare que le travail cy-dessus pour la visitte et estimation des bâtimens est véritable & conforme au jugement des experts.

Que les capitaines cy-dessus dénomés sont en sus de leurs capacités d'excellents républicains, leur réputation étant faite depuis longtems, ayant vécu avec eux depuis cinq mois à Tunis & icy, les ayant toujours entendus & jamais varier sur leur patriotisme, les ayant au contraire toujours connus très ardents à consolider, soutenir, deffendre & propager les Loys et l'esprit de la République françoise une et indivisible, en foy de quoy j'ay signé le présent après lecture faite du tout aux susdits capitaines que j'ay invité de se réunir à cet effet aujourd'huy.

A Portofarine, le 2 Germinal 2e année républicaine (22 mars 1794).

Signé : Pléville le Peley, à l'original.

NOTTE

Le capitaine Nobile, Commandant le navire les *Bons patriotes* a paru jusqu'ici un bon républicain, je le crois même tel, mais il est Corse, de Bonifaccio et il y a sa famille, dit-on.

Cette ville et presque toute l'islle est en révolte contre la République françoise. Par conséquent le capitaine Nobile peut paroitre suspect.

Il y a de plus son second, un ou deux hommes d'équipage également Corses.

Pour n'être pas responsable de sa conduite étant suspect et ne pas le mortifier si dans l'âme il ne mérite pas l'être, voicy ce que je propose si on emploie son bâtiment au service de la République.

1° Que son second et ce qu'il a de matelots corses soient répartis un à chaque bâtiment dont les capitaines sont françois,

2° Que le commandement soit continué au capitaine Nobilé mais que son équipage du second jusqu'au mousse soit françois,

3° Qu'il soit dit par écrit à son second de veiller la route pour France et sa manœuvre en cas de rencontre de tout bâtiment,

4° Qu'à la première suspicion fondée sur l'un de ces deux objets, le capitaine Nobilé soit destitué, consigné dans sa chambre mais avec égard et décence,

5° Dans le cas contraire que toute subordination et obéissance soit décernée et conservée au capitaine Nobilé.

Telle est mon opinion (1). A Portofarine le jour et an que dessus. Signé Pléville le Peley à l'original.

Dimanche 23. — Aujourd'huy à neuf heures du matin les capitaines se sont rendus à la maison du C^en^ Jean Gaspari, agent du Consul et ont dit qu'ils avoient à délibérer librement et en sa présence; sur quoy le C^en^ Isnard et moy nous sommes retirés. A dix heures et demi nous avons été rapellés tous les deux et il nous a été fait lecture de la pièce cy-après par duplicata :

« Cejourd'huy deuxième germinal, l'an deuxième de la République françoise une et indivisible (22 mars 1794), Nous soussignés, Citoyens françois, capitaines de navires marchands assemblés à Portofarine où nous nous trouvons de relâche, voulant donner aux Citoyens Pléville et Isnard des preuves de leur bonne conduite et de

(1) Nobilé ne semble pas avoir pris un chargement de blé pour la République. Il fut nolisé le 28 ventose an 3 (18 mars 1795) pour aller à Malte au compte de Mahmoud Djelouli, Caïd de Sfax. (Voir *Reg. des actes de la chanc. 1793-98*).

leurs sentimens patriotiques, certiffions qu'on ne peut pas trop dire à l'avantage du citoyen Pléville dont la conduite et les discours ont toujours été d'un véritable Républicain françois et dirigés par le plus pur patriotisme et l'esprit d'union & de paix qu'il a toujours aporté soit dans ses paroles, soit dans ses actions pendant son séjour à Tunis dans la commission qui luy a été confiée par les Représentants du Peuple à Marseille, qu'à l'égard du citoyen Isnard qui l'a accompagné, nous ne pouvons rien ajouter aux éloges de sa conduite, de ses mœurs et sentiments patriotiques et qu'il a été digne de suivre le citoyen Pléville; qu'on ne peut qu'aplaudir au vœu général qu'ils se sont conciliés l'un et l'autre dans leur conduite respective. En foy de quoy nous avons signé le présent pour leur servir de témoignage de notre satisfaction générale & particulière. »

A Portofarine les jour et an que dessus. Signé : Pierre Felix Curet, J^h^ Dourlan, J^n^ F. Blain, Simon Mille, H. Bernard, J. Aube, Nobilé, J. Perrissol, J. B. Olive, Amic, Louis Galier.

Certifficat pour Jean Gaspari, agent du Consul à Portofarine (1).

Je soussigné mandé à Tunis pour une mission importante par le Comité de Salut Public de la Convention nationale, le Ministre de la Marine et les Représentants du Peuple à Marseille, chargé depuis par le Comité de subsistance de Marine pour les blés à Marseille de la visitte, estimation des batimens à noliser, du choix des capitaines comme républicains et de leur donner mon avis sur la route qu'ils doivent tenir de la cotte de Barbarie en France déclare que pendant mon séjour à Tunis le cri public de tous les François établis sur cette Echelle, des capitaines et équipages des bâtimens de commerce, des capitaines et officiers des bâtimens de la République, du citoyen Vence, commandant la Division et du Consul, s'élevoit en faveur des C^ns^ André Gaspari & Jean Gaspari, son fils, agent du Consul Général de la République françoise à Tunis.

que, m'étant porté à Portofarine pour remplir les fonctions dont je suis chargé par le Comité de Marseille, j'ay trouvé dans ces deux citoyens françois deux excellens républicains de coeur et d'âme, beaucoup de connoissances, de zèle & d'empressement à servir la Nation, beaucoup d'humanité & de générosité envers le premier François qui

(1) Jean Gaspari, fils de André Gaspari, constructeur à Porto-Farina, avait été commissionné en 1785 comme agent du Consul de France par le vice-consul D'Esparron.

se présente à eux, qui m'ont été on ne peut pas plus utile dans mes opérations,

et ce qu'il y a de bien particulier, c'est que ces braves, ces officieux républicains n'ont que le titre honorable mais onéreux d'agent du Consul, que leur tems et leurs talents ont toujours été employé gratis quoi qu'ils soient sans fortune, ce qui me paroit injuste et contre l'esprit de la Convention Nationale.

Pourquoy je réclamerai dès que je le pourrai par devant les Représentants du Peuple qu'il soit fixé par la Nation un traitement annuel

au citoyen Jean Gaspari de..	600
à l'agent de Biserti, également utile..................	500
à l'agent de Souza, idem....................................	400
	1500

et come les Vice Consuls sont suprimés, que pareille somme est accordée à celuy de Tunis, il n'en coutera à la Nation qu'une répartition au moins aussi juste. A Portofarine le même jour et an que dessus. Signé Pléville le Peley à l'original.

Mes opérations étant finies, je pars demain pour Tunis.

Jeudy 27. — Faute de voiture nous n'avons parti que le jeudy matin et sommes arrivés à Tunis le même jour à 5 heures du soir.

Depuis le 20 jusqu'à ce jour le vent a constamment régné de S.E. N.E. au S.E. plus ou moins frais. Je n'en parlerai plus.

A mon arrivée je remis au Consul l'état de visite, situation, et estimation des bâtimens françois à Porto Farina. 2ᵉ opération finie.

PÉTITION

Samedy 29. — Pléville au Citoyen Devoize, Consul général de la République françoise au Royaume de Tunis.

Tunis, le 9 Germinal 2ᵉ année républicaine (29 mars 1794).

Citoyen Consul,

La mission qui m'a conduit à Tunis et l'objet qui m'a retenû depuis le départ de la Division sont quant à moy terminés.

Il ne me reste qu'à me rapatrier et j'ose dire que content de moy-même il me tarde d'entendre confirmer par ceux qui m'ont commis que j'ay fait ce que j'ay pû, ce que mes faibles lumières d'accord avec mon cœur m'ont inspiré. C'est la seule récompense que j'attends. C'est la fortune d'un Républicain mais je désire et je dois

prendre congé de mes concitoyens à Tunis. A cet effet, je vous prie, Citoyen Consul, d'assembler sous votre présidence tel jour & heure que bon vous semblera la Nation, c'est-à-dire tous les François républicains de cette Echelle.

Cependant si vous présumez seulement que cette assemblée générale put ne pas être avouée de Son Excellence le Bey, du Gouvernement de Tunis, plein d'un sentiment qui me plaît, d'un plus proffond respect pour un souverain à qui la République et nous tous avons des obligations infinies, je me borne à vous demander Citoyen Consul, une assemblée de Nation suivant les anciennes ordonnances. Salut et fraternité. Signé Pléville le Peley.

J'ay remis ce matin la susditte pétition au Consul. Il m'a promis pour demain l'assemblée de la Nation à l'ordinaire parce que tel est le plaisir du Bey, volonté respectable.

Je l'ai prié de s'interresser pour nous procurer passage sur un des deux bâtimens ragusois qui partiront cette semaine de la rade de Tunis pour aller à Biserti charger des blés pour Gènes. Le Consul m'a promis de s'en occuper.

Dimanche 30. — Nous aprenons que les capitaines Autran & Parrissot n'ont encore pû achever leur chargement à Bizerte.

Le Consul est allé ce matin au Barde.

Lundy 31. — Le Consul a été chés le Consul de Raguse pour notre passage. Ce dernier a consenti, mais les capitaines ont refusé craignant de se compromettre par notre présence, en cas de rencontre de l'ennemi. D'ailleurs ils ne sont pas certains de leur destination pour Gênes ou Livourne. J'ay prié Rodrigues, courtier de la Nation, de nous chercher un passage pour Gênes.

La Nation s'est assemblée après-midi (1); elle a votté spontanément pour le certifficat de civisme du citoyen Isnard et de moi. Sur ma proposition, elle a de plus délibéré de faire un don qui sera envoyé au Président de la Convention Nationale pour être réparti aux veuves & orphelins des citoyens morts devant Toulon. Les deux Députés ont été nommés Commissaires pour recevoir la souscription & les sommes et pour avec le Consul en faire l'envoy délibéré.

Mardy 1er Avril. — Le Consul est allé au Barde.

---

(1) Le procès-verbal de cette séance ne figure pas dans le registre des *Délibérations de la Nation.*

Dimanche 6. — Depuis longtemps nous cherchions un passage pour Gênes. Le Consul s'étoit donné des soins à cet effet mais inutilement. Les chargeurs craignoient de compromettre leur navire par notre seule présence à bord. Enfin, aujourd'huy, le Consul de Venise nous procure le passage sur un de ses bâtimens allant à Gênes qui doit partir sous trois jours de Portofarine où nous nous rendrons après demain. Nous payerons chacun quinze piastres gourdes de passage et une piastre gourde chacun par jour à compter du départ jusqu'à la fin de la 40ne si nous voulons la faire à bord.

Arretté ce jour, 17 Germinal, 2ème année Républicaine (6 avril 1794), et le double déposé à la Chancellerie.

PLÉVILLE LE PELEY.

Signature de Pléville Le Pelley.



II

CORRESPONDANCE

Tunis, le 11 9bre 1793, l'an second de la République française une et indivisible.

Citoyens représentants,

Sorti du Port de Marseille le dimanche 27 octobre, relaché par le vent contraire au Port-de-Bouc le même jour, le cape Cazi en appareilla le mardy suivant 29 à 6 heures du soir, nous arrivames icy le 3 de ce mois.

Dès le lendemain je fis enregistrer en Chancellerie tous les Titres que j'avois reçu du Comité de Salut public, du ministre de la marine par vous Citoyens, plus les ordres & instructions que vous m'avés donné avant mon départ et j'ai crû devoir mettre en journal détaillé chaque instant de ma journée présentant tous les actes de ma conduite.

Ce journal et les pièces qui y sont cottées en marge sont également enregistrées en Chancellerie : je garde les originaux et j'ay l'honneur de vous remettre cy joint les copies légalisées suivant les formes possibles dans cette Echelle.

La Convention nationale dont vous faites partie, ses travaux et vos sollicitudes n'ont pour but que de consolider la République françoise, en rendre les habitants heureux en les soumettant à l'empire seul des Loix. A cet effet vous ne désirés qu'union de sentiments vraiment Républicains entre tous les citoyens parceque de ce point central découlent nécessairement la force armée contre les ennemis de la Patrie, l'ordre et la Paix intérieures.

Cet axiome a fait et faira constamment mes principes et la règle constante de ma conduite.

Vous vous rappelés, Citoyens Représentants, que la veille de mon départ le Cn Bertrand revenant de Tunis et ses officiers, appelés par vous, vous assurèrent avec feu et en ma présence que le Cen Vence avait l'estime générale du Gouvernement, de la Nation, des capitaines marchands et qu'il étoit en sus fort aimé de son équipage. Eh bien ! j'ay rencontré partout l'expression de ces mêmes vérités. Le lendemain même de mon arrivée, l'équipage informé de l'objet de ma mission s'agitoit. Quelques propos même contre la Loy et me regardant furent profférés : rien ne ralentit mon zèle et les opérations. Vous les avés sous les yeux dans mon journal, vous y verrés :

que Vence n'a mérité la confiance générale de son équipage qu'après avoir été examiné, suivi et reconnu républicain,

le dire des capitaines et officiers de la corvette et des chebecks, celuy des négociants établis à Tunis,

le certificat des capitaines marchands,

l'estime du Bey prouvée par le Consul et ce qu'en atteste cet officier,

le dire du Ministre du Bey,

la réponse fière et républicaine de Vence aux offres odieuses du général Espagnol,

Tout prouve que si cet officier a été dénoncé, c'est par pure calomnie.

Tout prouve qu'il est intéressant et juste de le conserver dans son commandement à moins de puissantes raisons & que je ne connois pas.

Ses qualités d'excellent marin, de brave éprouvé, militent encore en sa faveur et mon cœur ne désirant partout que le Bien, le Salut, la Gloire de la République sans consulter aucun intérêt particulier a crû devoir y concourir icy par la conduite que j'y ay tenue.

Lors de mon arrivée je me bornay à donner lecture au capitaine Vence de l'arretté du Comité de Salut Public et de vos ordres; je gardai l'ordre particulier qui lé destituait parcequ'une fois laché, je n'aurois plus eu le pouvoir de le retirer et je craignois par cet acte décisif de fomenter révolte ou guerre civile sur le Vaisseau, je craignois même de faire commettre à l'équipage quelqu'acte contre la Loy. Tout s'est bien passé, nous sommes contents les uns des autres et si vous me permettés mon opinion d'après ce qui se passe icy et en rade, je vous diray que personne (moy même compris) ne vaut mieux que Vence pour la continuation de son commandement.

Cependant j'ay crû ne devoir pas me retirer encore et attendre à Tunis vos ordres à cet effet. Je veilleray autant que je pourray. J'aime à croire que ce sera en vain, mais si je m'apercevois de quelque variation de principes dangereux, j'obéiray strictement, autant que je le pourray, à l'arretté du Comité de Salut Public.

Je garderay le citoyen Isnard, secrétaire de la Division, les citoyens Jaslin, Bochet & Saunier, enseignes de vaisseaux non entretenûs, parceque le vaisseau, la corvette et le chebeck sont plus que complets en officiers.

Permettés moy, Citoyens Représentants, les remontrances suivantes à leur sujet, à l'égard des citoyens Revets, Suque & Thouvenin officiers sur la tartanne *La République françoise* & ma répétition sur le compte du citoyen Cazi, leur capitaine. Les citoyens Jaslin, Bochet et Saunier sont vertueux et zélés républicains. Ce sont des marins consommés, des capitaines ayant commandés. Si la Loy permet d'avancer des officiers de mérite, sans passer, sans s'arretter à des grades inférieurs, je pense qu'ils doivent être faits lieutenants de vaisseaux & cela pour le seul bien de la République. Si la Loy s'y opose qu'ils soyent à la tête des enseignes entretenûs pour ne pas croupir dans un grade bien inférieur à leur mérite.

Les officiers de la tartanne sont également des citoyens de distinction. Il faut les attacher au service par un grade d'enseigne entretenu en prenant rang qu'ils soyent capitaines reçus ou non.

Quant au citoyen Cazi je vous repette, Citoyens représentants, que cet officier doit être fait au moins Lieutenant de vaisseaux avec un commandement de plus grand batiment s'il est possible.

Je rends homage avec plaisir au citoyen Isnard. Il est ce qu'il fut toujours, un homme plein de vertus un vray républicain plein de zèle et de lumière.

(*Le double au Ministre*)
Plus ce qui suit.

On m'assure, Citoyen Ministre, que Vence est à la tête des capitaines de vaisseaux. S'il continue de se comporter comme il l'a fait, j'estime qu'en réparation de l'amertume qu'il essuye, du tort que ma mission a dû luy faire, j'estime dis-je qu'il doit être fait Contre amiral, et qu'il soit ordonné au Chancellier à Tunis de battoner l'enregistrement des pièces ayant trait au citoyen Vence.

Pardonnés ce vœu en faveur de ma sincérité & de mon républicanisme.

(*Double au Ministre*) *Même datte.*

Citoyens représentants,

Par le départ des frégattes voila le convoy dénué des forces principales qui le protégeoient, d'où il s'en suit qu'un seul vaisseau en mer occupant *le Duquesne*, deux frégattes et quelques bricks ennemis peuvent s'emparer de la flotte.

Le tout est déja bloqué par des forces bien supérieures et on nous assure que trois autres vaisseaux ennemis croisent à l'entrée du Golphe et seront relevés successivement en nombre égal par ceux qui sont icy.

Il n'y a donc pas aparence que le vaisseau ni le Convoy puissent sortir tant que cette manœuvre se faira; je ne vois donc qu'un moyen (encore n'est-il pas admissible peut-être pour le tems présent) ce seroit d'ordonner à tous les capitaines du Convoy de décharger leur bâtiment & de les désarmer dans Porte Farine, ainsy que deux vont le faire.

Les marchandises ou les fons qui en proviendroient seroient mis sous la sauvegarde de la Chancellerie pour être propriéttés domaniales, si les propriéttaires étoient Emigrés, ou à leur ordre sils avoient resté à leur poste comme républicains.

Le *Duquesne* alors comptant sur sa marche et sur les 48 heures accordées par le Bey en empêchement à l'ennemi de le suivre, pourroit (nonobstant les risques immenses) tenter de se rendre à Marseille ou Villefranche suivant les vents ou la position de l'ennemi supérieur qu'il rencontreroit.

Si Toulon au contraire est repris les ennemis se retireront à Gibraltard, Carthagène, quelques uns à l'Espesia, à Livourne. Alors on pourroit armer à la hatte une division de nos vaisseaux destinés pour venir à Tunis et donner ordre au Consul d'achetter du bled et des bœufs qu'il chargeroit sur les bâtiments vendus et qu'il tiendroit prêts à partir au premier signal de la Division. Ce ne sont icy que des idées, je vous en demande pardon.

(Le double au Ministre) . . . . *Même datte.*

Citoyens représentants,

C'est à votre justice ordinaire que je m'adresse encore au sujet du Consul de la République à Tunis. Il est connû que l'estime méritée que luy porte le Bey & son Ministre de la Marine a été depuis longtems fructueuse au commerce & aux négociants nationaux.

Il est encore démontré que c'est par & pour luy que le Bey a manifesté sa protection à la flotte en ne mettant aucune entrave à ses besoins, accordant même des choses que nulle nation n'a obtenû jusques à ce moment.

Compte vous en sera rendu sans doute par le Consul et par Vence. Ce Consul, bon républicain, jouit des bienfaits qu'il a procuré & procure. C'est tout pour son cœur. Mais je crois intimement que le séjour des batiments de l'Etat depuis la guerre et celuy de la Division icy depuis six mois doivent luy couter plus de vingt mille livres en sus de son traitement & cela d'après les changes & la localité.

Traitement et Change

Ces appointements sont de 12000 l tournois par an, à ce que je crois, il est payé par quartier et en piastres : cette Piastre valoit ordinairement 35 sols de France; elle a valû jusqu'à huit livres et depuis quelques jours seulement elle est à 5 l 15 s. Le prix moyen de ces changes occasionne donc au Consul un déficit de 75 p. % de sorte que les 12000 l sont fictives et ne sont réellement pour sa dépense que 3000 l tournois.

Localité

Comparer l'Echelle de Tunis à toutes les autres en localités seroit une absurdité; partout ailleurs qu'icy les capitaines, officiers, Commissaires et autres employés à l'administration, peuvent aller à terre tous les jours pour les affaires du vaisseau et des divisions et revenir dîner et coucher à leur bord, naviguer de nuit les rades étant très près des villes de station.

Icy il y a de Tunis à bord des vaisseaux cinq à six lieues. Chaque jour fournit de nouveaux besoins de venir à terre pour le capitaine, les officiers en son nom & les administrateurs. Ils n'arrivent à Tunis qu'à midy, ils ne peuvent repartir que le lendemain, parce que la chaîne entre la rade et le lac est fermée à cinq heures du soir.

Leurs apointemens ne suffiroient pas à leur dîner & souper; ils vont donc les prendre chés le Consul qui les accueille favorablement; il ne se passe pas de jour en effet que je ne voye à sa table quatre ou cinq capitaines, officiers ou administrateurs venus pour le service de la Nation.

J'ai cru devoir mettre sous vos yeux ces observations particulières.

INSTRUCTIONS POUR LE CAPITAINE CAZI.

Pléville à son frère d'arme, le Citoyen Cazi,
Commandant la tartane de l'Etat,
la *République Françoise*

Tunis, le jeudy au matin,
14e jour de 9bre 1793, L'an 2e
de la République françoise
une et indivisible.

En conformité des ordres du Cen Pomme, Chef d'administration Ordonnateur civil de la Marine dans les Départements du Midy, résidant à Marseille, qui met sous les miens à Tunis le Citoyen Cazi, je prie ledit Capitaine de se conformer autant qu'il pourra aux articles suivants :

Je sçais que le capitaine Cazi est toujours prêt à servir la République et à partir à première réquisition. En conséquence,

1° Il voudra bien apareiller de cette rade de Tunis pour les cottes de la République dans la Méditerranée au premier vent qui luy paroitra favorable,

2° Dès qu'il voudra faire voile, le Consul se rendra chés le Bey luy demander au titre des traittés qu'il ordonne aux bâtimens ennemis mouillés dans cette rade de n'en apareiller que 48 heures après son départ. Le signal d'obtention de la demande sera le Pavillon national arboré à la Maison consulaire,

3° Le cape Cazi sçait que depuis quelques jours, il est sorti trois corvettes ennemies de cette rade; il est possible qu'elles croisent à l'ouverture du Golphe, mais dans tous les cas sauf le capne Cazi veuille passer à terre de la Galitta, ou cotoyer le cap Bon, il se rapellera que par les traittés de la France avec le Bey il ne peut prendre ni être pris en dedans de dix lieues de la cotte de Barbarie : il ne faut cependant pas s'y fier absolument.

4° L'objet de sa mission étant de porter en France mes dépêches aux Représentants du peuple à Marseille, celles du Consul et du Commandant Vence, je luy remets mon paquet pour les Représentants. Il voudra bien recevoir celuy de ces deux officiers, mettre le tout dans un sac, dans lequel seront aussy toutes celles de l'Echelle pour France. Ce sac doit être fermé et contenir six à huit boulets pour le noyer en cas d'être pris et n'être jetté à la mer qu'après que le capitaine auroit amené son pavillon.

5° Il seroit bien qu'il put aborder à Marseille, mais les vents, les ennemis commandant impérieusement il est le maître d'aller où il pourra et dans l'un des ports suivants : Portvendre, Agde, Sette, Bouc, Cassis, La Ciotat, Senary, Bandol, Le Brusc, St Tropes, Cannes, Le Goujau, Antibes, Nice, Villefranche.

6° S'il aborde à Marseille, en allant raisonner il remettra le sac au Bu-

reau de la Santé, priant les conservateurs de le faire passer de suite et intact aux Représentants du Peuple.

7° Partout ailleurs, il retirera du sac les paquets à l'adresse des Représentants seulement, les remettra aux Conservateurs de la Santé avec prière de les mander à Marseille par un courrier extraordinaire et le sac étant refermé, contenant les lettres particulières, sera remis auxdits Conservateurs pour être par eux envoyé aux officiers municipaux du lieu, qui les ouvriront s'ils le trouvent bon, ou les fairont mettre à la Poste.

8° J'estime qu'il est bien que le cape Cazi fuye tout batiment par luy découvert.

9° Je laisse aux qualités du cape Cazi et auxquelles je rends hommage, la liberté de passer à l'Est ou à l'Ouest de la Sardaigne, à l'Est ou à l'Ouest de Minorque, aprouvant d'avance tout ce qu'il pourra pour remplir l'importance de sa mission.

Je l'embrasse fraternellement & luy souhaite un bon voyage.

Signé à l'original
Pléville Le Pelley

J'ay reçu du Citoyen Pléville les susdittes instructions & le paquet à l'adresse des Représentants du Peuple.

A Tunis, le 14 novembre 1793, l'an 2e de la République françoise une et indivisible

Cazi

Vendredy 15 9bre 1793.

Le Consul nous ayant dit hier au soir devoir aller au *Bardo* ce matin y étant apellé, j'ay crû devoir luy remettre & lui ay remis en effet la réquisition ou pour mieux dire les observations suivantes :

Citoyen Consul,

Le capitaine Cazi est prêt à partir, les paquets & lettres sont expédiés, mais les ennemis supérieurs & visibles l'observent sans doute. Il y a plus, le départ des deux frégattes & un bricq ennemis, qui mirent sous voile il y a quelques jours, a fait présumer leur mission, elle est connue aujourd'huy.

L'aparution d'une de ces frégattes le jourd'huy sous Portofarine, un chebeck anglois mouillé à La Marse, tout confirme notre présomption que les ennemis ne bloquent pas seulement la division & le Convoy, mais que leur coup d'œil du moment se porte sur notre aviso. Que faire ?

Réclamer les 48 heures, y auront-ils droits ? et dans ce cas ne seroit-il

pas bien d'exiger qe l'ordre du commandant en conséquence passa jusqu'aux susdits croiseurs ? 1re proposition.

2° Ne conviendroit-il pas qe cet ordre fut remis au capne Cazi portant la datte & l'heure où il fairoit voile et signée par ledit commandant pour l'exhiber à tout ennemi qu'il rencontreroit dans le laps de tems accordé ?

3° Ne vaudroit-il pas mieux enfin expédier la tartanne équipée de 20 hommes seulement avec un rolle & un passeport relatifs sous le prétexte d'aller charger de bois à Biserti pour la flotte : on y embarqueroit deux maures pilottes cottiers, qui seroient aussy dans le cas de certifier si la tartanne étoit insultée ou prise en dedans de la portée du canon de terre d'icy là;

Le reste de l'équipage portant le sac aux lettres se rendroit à Biserti après le départ de la tartanne.

La tartanne rendue à Biserti est sûre de son départ & moralement de son arrivée en France.

Voilà mon opinion ou plutôt mes propositions, vous connaissés mieux que moy nos droits, nos pouvoirs auprès du Bey et plus que tout cela l'estime qu'il vous porte faira le reste. Je m'en raporte donc à vous et je ne requiers que ce que vous inspireront les circonstances, vos lumières et votre zèle.

Signé Pléville le Pelley

Aux représentants, *même datte*

La tartanne du capitaine Cazi est prête à partir. Nos paquets et les lettres du commerce sont dans le sac, le vent est contraire, l'ennemi supérieur dont le détail est au Journal est toujours dans cette rade. Deux frégattes, un bricq et chebeck croisent à l'entrée de ce Golphe, le plus souvent hors de vue, nous allons de concert employer tous les moyens de droit et de ruse pour faciliter et assurer autant que possible son départ pour France.

Je crois qu'il ne faut plus qu'aucun aviso, partant de quelque port que ce soit de la République, vienne à Tunis, mais qu'ordre leur soit donné que si le vent ou l'ennemi leur permet de passer à l'ouest de la Sardaigne, ils ayent à chercher Biserti, La Calle, Bonne, Le Collo même et d'aviser le Consul de Tunis de leur arrivée dans l'un de ces ports.

Si, par contre, les avisos étoient forcés de passer à l'est de la Sardaigne, ils doivent aborder à Gallipoli (1) à l'est du cap Bon et de là aviser le Consul.

P.S. La frégatte, le chebek ennemis vûs hier à l'entrée du Golphe sont entrés en rade; le Consul, le Commandant Vence, le capitaine Cazi, le cen

(1) Kelibia. On disait alors La Galipia.

Isnard et moy réunis en comité avons arrétté ce qui est au journal relativement au départ de l'aviso sous la datte du 15 du courant.

Samedy 16 à 9 h. du matin.

Le capitaine Cazi part pour son bord avec nos dépêches et le sac des lettres. Dieu veuille qu'il passe heureusement & vitte.

Le Consul mande le drogman chés le Ministre relativement au droit de 48 heures.

Tunis, le 16 9bre 1793, l'an second de la République françoise.

Citoyens Représentants,

Vous verrés dans ma lettre accompagnant mon Journal que je garde avec moy les citoyens Isnard, Gaslin, Bochet et Saunier. Je dois vous rendre compte des raisons.

Isnard en sa qualité de secrétaire m'est absolument nécessaire; les trois officiers qui se sont attachés à mon sort et dont je suis sûr, m'ont demandé à y rester jusqu'à réception de vos ordres; d'ailleurs plus jeunes, plus marchant que moy & plus répandûs ce seroit par eux que je serois informé s'il se passoit quelque chose sur la division contraire aux Loix; et si j'étois forcé de prendre le commandement j'aurois besoin d'eux qui me connoissent et auroient ma confiance particulière. Ils vivent à l'auberge avec les capes de commerce et je ne crois pas que leur dépense excède celle de l'officier employé sur le vaissau.

Je vous salue cordialement

Tunis, le 31e janvier 1794, Vx stile, l'an 2e, par Cape Brest.

Citoyens Représentants,

J'ai passé des jours bien pezants depuis le départ de Cazi jusqu'à l'arrivée du cape Brest par lequel j'ai apris que le brave Cazi avoit heureusement rempli sa mission et que vous aviés reçu le compte que je vous ai rendu de ma mission à Tunis. Il m'eut été bien doux de recevoir par cette occasion une de vos lettres; mais les affaires en grand vous ont encore accablé et certainement le jour de 24 heures est trop court pour vous. Puisse votre santé n'être pas altérée de tous vos travaux !

Huit jours après que nous aprimes la reprise de Toulon, les Anglais appa-

reillèrent et n'ont plus reparu; ils ont laissé trois vaisseaux de guerre espagnols, une frégatte, un bricq, pour bloquer la division. Le convoy a débarqué ses marchandises et tous les batiments sont désarmés dans Porte farine à l'exception de deux qui ont gardé leur chargement et qui restent en rade de Tunis. L'ordre et l'union règnent en rade et dans la ville parmi tous les François : les équipages républiquains et ceux des Espagnols se conduisent également bien respectivement dans leurs rencontres en rade et à terre.

Celle cy vous parviendra par le cape Brest que le Consul, les négts Lénadier, Barthès-Guiraud et moy, au titre de lettre du Comité de subsistance, expédions chargé de bled pour un port de la République sur la Méditerranée. Il nous tarde beaucoup de voir arriver un aviso porteur de vos ordres sur ma conduite passée et sur ce que je dois faire. Le Consul, le Commandant vous rendent sans doute compte respectif en ce qui regarde chaqu'un d'eux.

Je vous salue très cordialement.

Je prie le citoyen Isnard de commencer la lettre qui doit partir par le cape Bourniche (1) par celle du 31 janvier pour duplicata par cape Brest parti de Bizerte le 2e février, ensuite ce qui suit :

Tunis, le 24 pluviose, l'an 2 de la République
(12 février 1794).

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Me référant à ma lettre cy dessus celle cy est confiée au cape Bourniche, second bâtiment chargé de bled. Nous apprenons aujourd'huy l'heureuse arrivée à Bizerte du cape Allègre parti de Marseille le venu charger du bled. Nous nous occupons de son expédition qui ne tardera pas d être faite, et peut-être sera-ce luy qui vous remettra cette lettre.

Nous continuons avec zèle nos opérations pour le Bled. Le Consul se charge de prendre les batiments d'autorité au nom de la République, de les faire estimer afin que la Nation réponde de la valeur, de plus il sollicite au Bardo les teskérés ou permis d'embarquer ce qui n'est pas peu aisé.

Les négts sont chargés de l'achapt des grains, de leur payement et de destiner les bâtiments dans les rades quelconques de la côte.

Les fonds leur manquant, le Consul assembla la Nation, l'invita à venir au secours de la Patrie; tous s'empressèrent de contribuer, qui par du bled, l'un par des teskérés, l'autre par des fonds, et il fut délibéré que les citoyens

---

(1) Burnichon, commandant de la corvette *La Clémence*.

chargés de l'opération envoyeraient chez tous les autres recevoir la souscription de chaqu'un pour ce qu'il pourroit faire. Cela va.

L'union et l'ordre règne par continuation à terre et dans la rade. La division est toujours bloquée par 4 vaisseaux espagnols, une frégatte et un bric. On assure depuis quelques jours que cette division a reçu ordre de partir. Si cela est, le commandant Vence va se trouver dans un nouvel embarras et s'il me consulte, je ne seray pas mieux induit que luy sur le parti qu'il luy conviendra de prendre.

Je vous ai dit par le cape Cazi que j'attendais vos ordres; il est sans doute dans le même cas.

Nous apprenons par toutes voyes que les ennemis sont toujours en croisière sur nos cottes et ce qui nous le prouve c'est que les 4 frégattes françaises qui ont parti d'icy, qui ont reçu ordre à S.Florent de se rendre le plus tôt possible à Toulon ou Villefranche sont encore en Corsé. Elles n'ont cependant qu'un pas à faire. Il faut qu'il soit dangereux. Ah qu'une lettre de vous nous soulagerait et pourrait opérer de grands effets !

Je vous salue très cordialement Citoyens Représentants.

Au Comité de Subsistance de Marseille

Tunis, le 29 janvier 1794 (Vieux stile).

Citoyens, Je vous ay accusé par le citoyen Ferri un de vos collègues et voye de Livourne réception simple de la lettre que vous m'avés écritte sous le pli du Consul par le capne Brest arrivé et sous charge à Bizerte.

Je vous témoignai ma sensibilité à votre confiance et je vous assurai que je la méritois par mon zèle à concourrir aux travaux d'aussi bons citoyens que vous.

Le Consul, les citoyens Barthès, Guiraud, Lénadier et moy, nous sommes assemblés plusieurs fois et d'après discussion sur les moyens à prendre pour le service de la chose publique, ils ont opérés et continuent. Chacun d'eux vous rend compte sans doute de ce qui a trait à ses connoissances. Je me bornerai au choix des capitaines et des bâtiments et des instructions de route à donner aux dits capitaines, soumises cependant à leurs connoissances, tems et circonstances. Je vous salue, je suis etc.

P. S. — Il est sept heure du matin. Une frégatte et un brick de guerre espagnol appareillèrent hier au soir pour aller peut-être croiser sur cette côtte et les isles St Pierre. D'après l'arrivée connue du capne Brest, si les deux autres fussent partis avec luy, ils seroient sauvés : que ceux qui viendront tirent droit sur Alger et de là qu'ils cotoyent jusqu'à Biserti. C'est là mon opinion.

Au Citoyen Darasse,
Sous-chef des Vivres de la Marine Nationale,
à Sans nom.

Tunis, le 27 Pluviôse, 2e année Républicaine
(15 février 1794).

J'ay reçu par les capitaines Allègre et Roustan vos deux lettres contenant connoissement l'un de 50 barriques de vin du premier capitaine et l'autre de 25 du second. Sur ma demande le Commandant Vence fait décharger le vin du capitaine Roustan et le Consul faira décharger les 50 du capitaine Allègre à Bizerti. Lorsque ces deux opérations seront consommées j'acquitterai les deux connoissements en question. Salut & fraternité.

Au citoyen Pomme,
Ordonnateur de la Marine.

Tunis, le 27 Pluviôse, 2e année Républicaine
(15 février 1794).

Citoyen Chef,

J'ay reçu avec votre lettre du 7 du courant par le capne Roustan un connoissement de six balles contenant Cabans, Bonnets & Culottes pour les équipages de la Division en station en cette rade.

Le Commandant Vence les fait décharger sur ma réquisition. Il rendra compte de leur situation et de l'emploi; dès que j'aurai son reçu, j'acquitterai le connoissement du susdit capitaine.

Ce bâtiment remet aussi les 25 barriques vin dont il étoit chargé et, toujours sur ma réquisition, le Consul faira passer de Bizerti ici les 50 barriques de vin dont le capne Allègre est chargé. Le tout étant fini, j'en déchargerai les connoissement des susdits capitaines. Salut & fraternité.

P. S. — J'ay reçu votre lettre du 19 nivôse. Je vous remercie et je vous prie de faire remettre l'incluse au citoyen Darasse.

Le capitaine Brest parti de Bizerti le 2 de ce mois, a été jusqu'à 50 lieues de Marseille et relâcha hier ici; il attend le premier souffle favorable. Nous allons notre train pour achetter et décharger des bleds. Ça ira sauf la traversée.

AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

Tunis, le 27 Pluviôse, 2e année Républicaine
(15 février 1794).

Le capitaine Brest expédié par le Comité d'approvisionnement maritime en bled arriva à Bizerfi (à l'entrée du Golphe de Tunis) dans la fin du mois dernier; les opérations de ce Comité furent confiées aux Citoyens Consul, Barthès, Guiraud, Lénadier, négocians et moy. Sous peu de jours, il fut chargé de bled et partit le 2 du courant pour l'un des ports méridionaux de la République.

Je vous ay écris par luy et je me réfère à ma ditte lettre. Ce capne est allé jusqu'à 50 lieues de nos cottes. Un coup de vent très fort de N.O. l'a forcé d'arriver et l'a conduit de relàche icy où il mouilla fort au large avant hier. Il n'a pù venir à terre que hier pour faire quelques provisions de remplacement et il remettra sous voile au premier vent favorable, dans cette journée peut-être. Je proffite de cette occasion et je vous annonce l'arrivée des capnes Allègre à Bizerti et Roustan à Tunis que nous allons charger de suite, et successivement six autres bâtiments ci-devant du convoy que nous avons nolisés. Opérations que nous continuerons si les fons et les teskerets ne nous manquent pas.

Quant aux premiers, je proposerai au Consul de faire vendre les marchandises et les bâtiments que nous reconnoitrons apartenir à des émigrés et pour le second article nous comptons sur les bontés du Bey pour les François et la bienveillance particulière de son Ministre envers le citoyen Devoize consul.

Par ma lettre antérieure qui vous parviendra par ledit cape Brest, je vous informai que la Division anglaise étoit sortie de cette rade & que trois vaisseaux espagnols bloquoient seuls le *Duquesne.*

Depuis, un quatrième est survenu, mais cette Division doit partir au premier instant suivant le dire public et mieux suivant ce que notre Consul en a appris au Barde.

Notre Division partira-t-elle de suite ? Les mers des environs vont être libres. Mais nous apprenons par le cape Roustan que l'ennemi continue de bloquer nos cottes depuis les cottes de *Sans nom* jusqu'à celles de la Rivière de Gênes. Le danger de l'atterage est donc imminent. D'ailleurs je ne dois pas perdre de vue que dans la lettre par le cape Cazi je vous annonce que j'attendrai vos ordres. Je crois que Vence en aura fait autant envers vous et le Ministre; par conséquent si ce commandant, dans la position nouvelle où il va se trouver me demande mon avis, il sera d'attendre un aviso par lequel vous ordonnerés ce que bon vous semblera pour être exécuté de suite. Je suis très cordialement etc.

Aux Représentants du Peuple.

Par le cape
Autran (1)

Tunis, le 29 Pluviôse, 2e année Républicaine
(17 février 1794).

La division espagnole est en effet partie il y a deux jours dans la nuit; nous ne pouvons sçavoir si elle bloquera sous voile cette rade & les environs, si elle augmentera le nombre des croiseurs sur nos cottes ou si elle se retirera dans ses Ports.

Cette indécision de la certitude où nous sommes par la déposition du cape Roustan arrivé depuis peu de Marseille portant que la veille de son départ, on avoit signalé 14 vaisseaux ennemis et par les nouvelles de Corse, Gênes et Livourne qui assurent que l'ennemi croise depuis Toulon à Villefranche, tout cela, dis-je, donne au Commandant Vence et à moy beaucoup d'incertitude sur ce qu'il reste à faire, mais ayant toujours sous les yeux les dépêches que je vous ai expédiées par le cape Cazi je dois m'en tenir à la demande que je vous fais de vos ordres et les attendre. J'imagine que le commandant Vence est dans la même position envers vous et le Ministre de la Marine; au moins m'a-t-il parû tel dans une conversation que nous eumes ensemble à ce sujet avant-hier lorsque je luy remettois le double de mes instructions. Il a reçu le vin et les hardes pour les équipages qui luy ont été envoyés par le cen Pomme. Rien ne manque à la Division et tout y est dans l'ordre et la tranquillité.

Le cape Brest chargé de bled pour Marseille parti de Bizerti le 2 du courant, relâché icy il y a quelques jours par le mauvais tems, en est reparti hier dans la nuit 24 heures après les Espagnole.

Le cape Allègre charge à Bizerti.

Les capitaines Bonnifai (2) et Roustan y chargeront la semaine prochaine et de suite le reste de ceux qui sont nolisés.

Celle cy vous parviendra par un bâtiment que les cens Barthès et Guiraud vont charger à Souza.

Jusqu'à présent le Consul a obtenû les teskerets nécessaires. Les négociants ci-dessus et Lénadier continuent avec célérité leurs achats et chargemens mais les fonds qu'ils ont reçûs, ceux que les négocians de l'Echelle ont fournis ne suffiront pas, je crois. L'impossibilité d'ailleurs de tirer sur Livourne, Gênes et Marseille est une entrave de plus. Pourquoi je proposai il y a deux jours au Consul de faire vendre juridiquement les marchandises reconnûes ou suspectées apartenir à des émigrés, sauf à tenir compte à ceux qui ne le seroient pas de la valeur icy desdits effets, ainsy qu'il a

---

(1) Commandant du navire le *St-Jean-Baptiste*.
(2) Commandant de la bombarde *La Victoire*.

été pratiqué pour les prises du corsaire *Le Club de Marseille.* Le Consul a été de cet avis; il va en délibérer aujourd'huy avec qui de droit et se faire remettre le tableau de tous les effets déposés sous la garde du Chancellier et la responsabilité des négocians consignataires.

J'espère qu'avec ce concours ça ira.

Aux Représentants du Peuple.

Par cape
Bournichon

Tunis, le 3 ventôse, 2e année Républicaine
(21 février 1794).

Citoyens Représentants. J'ay l'honneur de vous aviser d'un conseil tenû hier dans une salle consulaire par les cens Vence, Berthelus, Charbonnier et moy dont le résultat conste dans ce qui suit :

Extrait du Journal de Pléville
du Vendredy 2 Ventôse (20 février 1794)

Ce soir vers les cinq heures le Cen Vence m'apela dans la salle consulaire. Je l'y trouvai avec les cens Berthelus et Charbonnier; il me dit qu'ayant lû copie de mes instructions et n'étant plus bloqué, il demandoit notre avis à tous trois pour savoir s'il devoit appareiller ou attendre les ordres des Représentans. Cette question agitée fut terminée ainsy qu'il conste par le procès-verbal cy-joint (Enregistré au Journal).

Aux Représentans du Peuple et au Comité d'approvisionnement

Par capne
La Fauvette (sic)

Tunis, le 9 ventôse, 2e année Républicaine
(27 février 1794).

Citoyens Représentans, Je vous écri deux lettres par le capitaine Brest, sous les dattes du 29 et 31 janvier dernier (vieux stile). Duplicata et suplément par le cape Bonifai le 24 pluviôse (12 février 1794), triplicata et suplément par le cape Allègre et depuis par le cape Autran expédié de Souza. Je me réfère à toutes ces lettres. Par ma dernière passant par le cape Bournichon, je vous ay remis copie d'un procès-verbal d'un conseil tenû entre le Cen Vence Commandant, Berthelus, Charbonnier et moy sur la question de sçavoir s'il convenoit que la Division partit lorsque les Espagnols quittèrent enfin cette rade, et dont le résultat fut de rester jusqu'à réception de vos ordres, motivé sur la connoissance que nous avons que l'ennemi bloque strictement depuis Marseille au Golphe de Gênes, que la saison

des vents de S. O. et S. E. est passée, que les vents généraux et actuels sur nos cottes sont N.O. et N., qu'il étoit à présumer que la division espagnole croisoit aux environs des mers de Tunis et qu'enfin vous ayant annoncé par le cape Cazi que nous attendrions vos ordres nous devions être conséquents.

Deux de ces articles se sont déjà confirmés depuis le départ des Espagnols. Le vent n'a pas cessé d'être à N.O. et si fort depuis trois jours que les capes Allègre et Bonifai partis de Bizerti le 23 février (vieux stile) y sont rentrés avant-hier au soir et que la division espagnole croise à la hauteur de la Galita.

Nous avons bien besoin de recevoir vos ordres après lesquels nous soupirons. En attendant, le Consul, Barthès, Guiraud, Lénadier et moy suivons sans relâche l'expédition des bleds. Déjà cinq bâtiments sont expédiés, trois autres attendent leur tour pour charger à Bizerti et nous faisons préparer à Porto Farine quelques bâtiments français de plus pour se rendre au susdit port pour le même objet. Les fonds seulement pourront manquer. Le Consul et les susdits négocians s'occupent des moyens d'en trouver. Pour moy, mon opinion est toujours de faire vendre des marchandises du convoy ainsy qu'on l'a pratiqué pour les besoins de la Division, à commencer par celle dont nous connoissons les propriétaires en pays étrangers, par conséquent émigrés sinon suspects.

La paix, l'ordre, l'union continuent de régner parmi les républicains françois en rade et à terre. Je vous répète avec plaisir que je ne cesse de rendre hommage au civisme, aux talents & à l'infatigabilité du cen Dévoize, Consul général. Je vous salue cordialement.

Ce jourd'hui 12 ventôse, 2e année républicaine (2 mars 1794) le citoyen Pléville a écrit une lettre au citoyen Vence pour l'engager à se rendre à terre.

Aux Représentants du Peuple.

Par le *Jacobin* — *Le 15 Ventôse, 2e année Républicaine* (5 mars 1794).

Le 11 de ce mois au soir est arrivé à terre le cen Charabot qui nous a dit être le cape du brick de guerre le *Républicain*, arrivé à la Goulette avant-hier, avoir remis dans la matinée un paquet au cen Vence à bord du *Duquesne*, un paquet d'envoy du cen Castellan, Commandant des armes au Port de la Montagne adressé au cen Commandant la Division à Tunis. Charabot me remit une lettre de la part dudit Commandant portant adresse : Au Cen Pléville, Commandant le vaisseau le *Duquesne;* Vence descendit à terre le lendemain 12; nous nous communicames nos lettres; la différence

des adresses, celle des ordres différents contenus dans ces deux lettres fit encore présumer Vence qu'il ne commandoit plus et qu'il alloit me remettre le commandement; les propos différents qui furent agités décidèrent ce Commandant à apeler à un Conseil de Marine les cens Berthelus, Charbonnier, Charabot et moy. Ce Conseil fut tenû le lendemain en présence des cens Devoize, Consul & Isnard assistant.

Vous avés Cens Représentants dans la suite de mon Journal que je vous remets cy-joint & sous la datte des 2, 3 et 4 mars (vieux stile) tout ce qui s'est passé avant et pendant ledit Conseil dont le résultat a été que le Cen Vence continue d'être commandant de la division, qu'il partira le plus tôt possible avec lade division seulement pour se rendre au Port de la Montagne & que, quant à moy, ma mission étant totalement finie, je reste citoyen passif quant à elle & que je retournerai en France avec le Cen Isnard et les trois officiers venûs avec moy, sur un des bâtiments de la division.

Cette lettre vous parviendra par le premier bâtiment chargé de bled qui partira de Biserti. Salut et fraternité.

Au Citoyen Castellan,
Commandant des armes, au Port
La Montagne.

Par le *Jacobin* — *Le 15 Ventôse, 2e année Républicaine* (5 mars 1794).

Citoyen, J'ay reçû par le cape Charabot la lettre que vous m'avés écritte le 1er de ce mois et le Cen Vence m'a communiqué celle que vous écriviés au Commandant de la Division en datte du 29 pluviôse. Je luy fis part aussi de la votre à mon adresse. La différence des adresses et des ordres ont fait naître entre nous et pour un moment un espèce de schisme dont le résultat a été un conseil de marine tenû par lequel il a été arrêté que le cen Vence continuant d'être commandant au titre du compte que j'en ai rendû aux Représentants par le cape Cazi et sur lequel nous sommes sans réponse,

que la division partiroit au premier vent favorable pour se rendre au Port de la Montagne et que moy, devenû nul dans cette affaire de service depuis mon dit compte rendu, je prendrais passage sur un des bâtiments de la division.

A coup sûr, vous ignoriés ce qui s'est passé & se passe à Tunis depuis mon arrivée lorsque vous avés écri à Pléville Commandant le *Duquesne*. Les détails de ce que vos lettres ont occasionné seroit trop long pour vos momens précieux, je les envoys par la même occasion aux Représentants du Peuple à Marseille qui vous en fairont part si vous le désirés. Salut et fraternité.

Au Citoyen Pomme, ordonnateur
au Port de la Montagne.

Par le *Jacobin* *même datte.*

Cher Citoyen Ordonnateur,

Charabot ne m'apporte point de vos lettres, mais il m'assure que vous vous portés bien, que vous vous souvenés de moy et cela me suffit; je vous vois du travail par dessus la tette, j'en suis fâché pour vous, je m'en réjouis en républicain. Ne comptez pas sur le cheval que vous désirés. La certitude de le perdre au premier branlebas si on l'embarquait sur un des vaisseaux de la division, la crainte qu'il ne passat au service de l'ennemi s'il étoit embarqué sur un des bâtimens chargés de bled et qui partent seuls me font arretter le zele et l'envie que notre digne Consul a de vous obliger.

La division partira au premier beau tems pour le Port de la Montagne sous le commandement de Vence qui, comme vous sçavés, n'a point été destitué d'après le compte que j'en ay rendû aux Représentants et sur lequel je suis sans réponse. Si le Citoyen Castellan l'avoit sçû, il m'auroit épargné bien des pourparlers, des propos et des écritures depuis quatre jours. Nul aujourd'huy, je vais me rapatrier sur un des vaisseaux de la Division. Cette lettre vous parviendra (je le souhaite) par le premier bâtiment chargé de bled qui partira de Bizerti.

Si vous avés le tems d'obliger Laugier, mon gendre, dans les formes nécessaires à la réception des arrérages de ma pension, vous m'obligerés grandement & ce sera une jouissance de plus pour votre cœur. Salut et fraternité.

Le 17 ventôse, 2e année Républicaine (7 mars 1794).

Lettre Circulaire aux capitaines Brest, Allègre, Bonifai, Garcin, Bournichon, Roustan, Autran, Pons (1)

Actuellement en charge et aux capes qui les suivront.

Citoyens,

Le Comité d'approvisionnement maritime m'ayant chargé avec les Citoyens Consul, Barthès, Guiraud et Lénadier de l'expédition des bleds en cette cotte, je dois vous prévenir que St-Florent est pris, Bastia bloqué, les mers à l'Est & au Sud de la Corse couvertes de nos ennemis; ainsi quelque temps

(1) Commandant de la tartane le *St-Joseph.*

qu'il fasse le passage à l'Est de la Sardaigne pour vous rendre dans l'un des Ports de la République vous est deffendû.

Mon avis sur votre route à tenir est que vous partiés du port où vous ètes avec un tems fait, que vous cotoyés jusqu'à la hauteur et la vue de Bonne pour y relâcher au besoin; que de là au soir ne voyant rien au large de vous vous coupiés en mer faisant route sur Majorque, que vous passiés à l'Est ou à l'Ouest de cette islle et de celle de Minorque suivant le vent et sans en être vu; qu'après avoir laissé ces islles derrière vous, vous tiriés droit sur les Tinaux pour prendre vent de N.O. Bouc, Marseille, Portvison, Cassis, La Ciotat, etc, et que si le vent de S.E. survenait vous relachassiés à Sette, Agde ou Brescou et là attendre des ordres. Le tout cependant soumis à vos lumières, au tems, aux circonstances et aux raports entre vous & les bâtiments ennemis découverts. Il est inutile de vous dire que vous devés éviter tout bâtiment dès que vous le verrés du haut de vos mâts. Salut et fraternité.

Tunis, le 17 ventôse, 2e année Républicaine
(7 mars 1794).

LETTRE DES CITOYENS BARTHÈS, GUIRAUD & LÉNADIER AU Cen PLÉVILLE EN DATTE DU 16 VENTOSE (6 mars 1794).

Nous aprenons votre départ pour France sur la Division. Veuillés bien vous rapeler qu'une lettre du Comité d'aprovisionnement écritte au Citoyen Consul le 9 Nivôse (29 décembre 1793) et qu'il nous a communiquée, intéresse votre zèle pour le choix & les directions des bâtiments que nous chargerons de nos expéditions.

C'est à vous, Citoyen, de voir si vous êtes suffisamment autorisé à prolonger de quelque tems sur cette Echelle votre séjour qui pourroit être utile pour ces deux objets car nous n'attendons (sic) nous charger d'aucune responsabilité ni vous dispenser de vous rendre là où le bien de la Patrie pourroit vous appeler de prefférence. Signé : Et. Lénadier, Barthès-Guiraud & Compe à l'original.

RÉPONSE DE PLÉVILLE A LA LETTRE CY-DESSUS.

Tunis, le 17 Ventôse (7 mars)

J'ay reçu votre lettre d'hier. Elle m'a porté à relire la lettre du Comité d'aprovisionnement maritime en bled de Marseille qui, en effet, m'adjoint

au Cen Consul & à vous pour l'expédition à faire de Tunis sur lesquelles j'avois déjà travaillé avec vous.

Passer en France, revoir ma Patrie, ma famille, étoit un espoir bien doux à mon cœur, la surette morale d'arriver sur un vaisseau comme le *Duquesne* étoit une raison bien satisfaisante mais le premier devoir est de servir la République. Ce sentiment ne s'éteindra qu'avec moy. Je suis point en activité de service militaire; je suis trop âgé pour me flatter de pouvoir être nécessaire dans cette partie. Vous convenés que mon séjour icy peut être utile & j'y reste, non obstant les sacrifices cy dessus & la certitude morale d'être pris en passant sur un bâtiment de commerce dans la belle saison qui couvrira nos mers d'ennemis.

S'il y a responsabilité elle ne regarde donc que moy sur mon séjour; soyés bien tranquille sur la votre; un franc et vray républicain n'en craint point, quand il agit d'après ses principes et son cœur, quand il ne va pas contre la Loy, mais vers le bien public. Salut et fraternité.

Aux Représentants, *Tunis, le 18 ventôse* (8 mars)

Nulle *(Cette lettre est biffée sur le cahier de Pléville)*

Il m'a été représenté par les Officiers venûs ici avec moy que ma présence en France peut être très utile à la Patrie, que le Citoyen Vence et le Consul pensoient de même; j'ay fait prier ces deux derniers de me donner de vive voix leur opinion et voicy ce que m'a dit le Consul en présence de Vence et de Gaslin (j'observe que le Consul s'étoit refusé à signer la lettre que m'avoient écrit les cens Lénadier, Barthès et Guiraud) : « Je suis spécialement chargé de l'opération des bleds par le Comité d'approvisionnement et par les Représentants, ces derniers ne vous en ont point écrit. Votre présence icy ne peut que gêner les opérations des cens Lénadier, Barthès et Guiraud, elle semble même annoncer mon insuffisance sur les opérations. On dit même dans le public que vous êtes chargé d'inspecter ma conduite. L'expédition des bleds est faite en partie, il n'y a plus de choix à faire sur les bâtiments, puisqu'on les employera tous et c'est à moy de connoitre les capitaines. D'ailleurs ce qui reste à noliser ne pourra s'expédier que quand on aura expédié les équipages de France. Ainsy je ne vois rien qui s'opose à votre retour. »

Le Citoyen Vence me dit qu'il croyait en ami que je devois repasser en France sur la Division mais que ne se mêlant en rien à ce qui venoit de se passer, c'étoit à moy de voir ce que j'avois à faire.

Après quelques réponses que je fis au Consul, je déclarai que je retournerais en France et je demandai passage au Commandant sur le vaisseau le *Duquesne* pour nous cinq qui sommes venûs par Cazi; nous nous rendrons à bord demain.

Au Citoyen Pomme

Tunis, le 18 Ventôse, 2e année Républicaine (8 mars 1794).

Citoyen,

Mes chers camarades Jaslin, Bochet et Saunier retournent en France sur la division commandée par le citoyen Vence et vous remettent la présente. Ma mission étant finie, je reste pour coopérer à l'expédition des bleds au titre d'une lettre du Comité de subsistance des bleds à Marseille, autorisé par une lettre des Représentants au Consul, chef de l'expédition.

Mes camarades plus heureux que moy vous verront. Ils sont dans la joye de leur cœur. Leurs services essentiels vont commencer. Ils y portent l'âge, la vigueur, le zèle les plus républicains et tous les talens. Pour le bien de la République; je vous les recommande avec justice & intérêt; j'ay demandé pour eux au Ministre le brevet de lieutenant de vaisseaux parce que ce sont des républicains de cœur, vertueux, des marins et des soldats faits qui en ont donné des preuves et qui ne doivent pas croupir davantage dans le grade d'enseigne. Ils m'ont été icy d'une très grande utilité pour remonter l'esprit public, y conserver l'union si nécessaire partout surtout dans ce Gouvernement cy qui, grâce au Consul et à Vence, a comblé la division et la Nation de bienfaits. Je leur remets copie de mon livre de dépenses. Vous verrés à l'article de chacun d'eux qu'ils n'en ont fait que pour s'habiller, s'étant embarqué sans hardes absolument. Ils méritent donc avancement et gratification. Telle est mon opinion.

Salut et fraternité.

Aux Représentants du Peuple.

Tunis, le 18 Ventôse, 2e année Républicaine (8 mars 1794).

Par le *Duquesne*
C. R.

Malgré le secret ordonné et convenû dans le Conseil de Marine tenû il y a quelques jours et dont le Cen Vence vous remettra le procès-verbal original et duquel je vous remets copie par ma lettre du 15 de ce mois, le départ de la division a été connû et les citoyens Lénadier, Barthès et Guiraud m'écrivirent avant-hier une lettre que je garde, par laquelle me rapelant aux ordres que j'ay reçû du Comité d'aprovisionnement maritime en bled de Marseille, ils me déclarent que je puis être utile à la commission dont ils sont chargés ainsy que le Consul, me laissant libre cependant d'opter, le tout sur ma responsabilité. Je leur ay répondu qu'étant nul à Tunis quant à la Division, depuis mon compte rendû aux Représentants

du Peuple & ne présumant pas pouvoir être utile en France par mon âgé et mes foibles lumières, je croyais pouvoir servir la chose publique en continuant avec eux de travailler à l'expédition des bleds. Je leur ai donc déclaré que je restais avec le Cen Isnard dont je ne puis me passer.

J'attendrai à cet égard vos ordres & la réponse à mes paquets par le cape Cazi.

Les trois officiers qui étoient icy avec moy passent sur le *Duquesne* avec une lettre pour le Cen Pomme ainsy que mon compte détaillé de dépenses.

La division sera prette à partir après demain. Le vent du Sud souffle depuis quatre jours; il est très favorable à trois bâtimens chargés de bled, dont un parti d'icy, deux autres de Bizerti il y a quatre jours.

Sur la demande du Consul, le Commandant Vence a fait partir dix sept matelots pour deux bâtimens qui sont à La Calle et qui doivent aller charger de bled à Bonne.

Sur ma demande le Consul a demandé au Cen Vence 40 autres matelots pour quatre vaisseaux dernièrement nolisés et quatre autres qui pourront l'être dans la suite. Vence en a accordé 16 pour les quatre premiers; je ne sçais ce qui sera fait pour les autres.

Je compte me rendre à Porto Farine au premier jour pour la visitte et l'estimation des bâtimens nolisés et de ceux qui doivent l'être.

Je suis depuis quelques jours en traitté avec deux capnes étrangers chargeant des bleds en cette rade qui s'expédieront pour Barcelone avec promesse de se rendre à Marseille ou autre port de la République avec une seule lettre de ma part pour vous et faculté de traitter avec vous seul pour le prix et le payement du bled. Je me féliciterai si cette affaire réussit; elle m'invitera à sonder d'autres capitaines. Salut et fraternité.

Le Cen Charrabot est parti dans la nuit du 6 et a laissé sa prise au Consul.

Au Comité d'aprovisionnement.

Tunis, le 18 Ventôse, 2e année
Par le *Duquesne* — *Républicaine* (8 mars 1794).

Citoyens,

Les capitaines Allègre et Bonnifai sont partis de Bizerti le 13 ventôse au soir à la pointe du vent de S.E. et S. qui a continué et règne aujourd'huy en coup de vent. Le Capne Brest fit voile de cette rade le 14. Le sort de ces trois bâtimens est actuellement décidé : ou pris ou arrivé. Nous croyons que le capne Garcin est parti de Souza; il reste à Bizerti les Capnes Bournichon, Roustan et Pons attendant leur tour de charger. On vient de noliser

quatre autres bâtimens qui sont à se préparer et à carenner à Portofarine. J'irai au premier jour en faire la visitte et l'estimation, car quoi que la Division parle, ni étant utile en rien pas plus qu'en France, j'ay crû devoir rester icy pour le bien de la République au titre de votre lettre que j'ay reçu par triplicata.

D'ailleurs je suis icy en traitté avec deux capitaines étrangers chargeant de bleds qui doivent s'expédier pour Barcelone et porter leur chargement à Marseille ne prétendant rien qu'après avoir livré au titre du traitté qu'il fairont de gré à gré avec vous ou les représentans.

Je vous ai écri par les bâtimens expédiés et je vous écris ce jourd'hui par la corvette de la Républiqte la *Fauvette;* celle-cy vous parviendra par le vaisseau de ligne le *Duquesne.* Salut et fraternité.

AUX REPRÉSENTANS DU PEUPLE
A MARSEILLE OU DANS TOUT
AUTRE PORT DE LA RÉPUBLIQUE
SUR LA MÉDITERRANÉE

Tunis, le 22 Ventôse, 2e année Républicaine (12 mars 1794).

Le pta passera par le premier batimen françois Dupl^{ta} par Cap^{e} Parrissot (1)

Citoyens Représentans,

Voicy le premier des bâtimens étrangers dont je vous ai parlé par ma lettre passant sur la division et dont j'ay décidé le Capitaine chargé pour son compte, expédié pour Barcelone, de porter son bled à Marseille. Mes conditions verbales sont qu'il abordera s'il peut à un des ports méridionaux depuis Sette à Villefranche.

2° Qu'il y entrera sous pavillon national pour ne pas se compromettre envers son Gouvernement s'il était visiblement connû; pourquoy je luy promets que les conservateurs de la Santé (d'après ce que je leur écris et surtout d'après vos ordres) fairont leur possible pour empêcher la connaissance de son pavillon,

3° Qu'il traittera de gré à gré avec vous pour la valeur de son chargement de blé,

4° Que si vous êtes d'accord le montant luy sera payé en argent,

5° Si non il sera libre de sortir pour aller en disposer ailleurs,

6° Comme le blé n'est pas contumace, il désireroit décharger pendant sa

---

(1) Périssol, commandant de la barque le *St-Pierre.*

40ne afin que son équipage (d'accord cependant avec luy) ne put pas le déceler à terre.

Je donne mes soins pour deux autres en continuant de m'occuper pour ma partie des bâtimens nationaux que les Cns Devoize, consul, Lénadier expédient d'icy sur l'ordre du Comité d'aprovisionnement maritime de Marseille.

Un citoyen marin et un juif, tous deux bons républicains, sont les personnes que j'ay employées au succès de cette affaire parcequ'il ne falloit pas que ce capitaine étranger fussent vù communiquer avec moy. Le marin est chargé de porter parole au juif et le juif au capitaine étranger et après l'accord cy-dessus communiqué et agréé l'affaire est consommée et se consommera j'espère pour quelqu'autre.

Je remets aujourd'huy une lettre au Capitaine qui partira dans la semaine. Salut et fraternité.

Même datte.

AUX CONSERVATEURS DE LA SANTÉ
A MARSEILLE OU DANS TOUT AUTRE
PORT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA
MÉDITERRANÉE.

Citoyens, Le Capitaine qui vous remet la présente quoyqu'entrés dans votre port sous pavillon national n'est point françois. Il est intéressant pour luy de n'être pas connu pour ce qu'il est : il part de cette rade chargé de bleds pour son compte, expédié pour Barcellonne, mais avec promesse de se rendre au premier port de France. S'il arrive chés vous, je vous prie de recevoir sa déposition dans le secret, en prenant cependant toutes les précautions que la loy ordonne pour la Santé et de faire passer le plus tôt possible le ply dont je le charge & qu'il vous remettra pour les Représentans du peuple qui sont chés ou près de vous, lesquels fairont à l'égard du Capitaine et du chargement ce que bon leur semblera.

AU COMITÉ D'APROVISIONNEMENT
A MARSEILLE.

Pár Cape Rostan
Dta par Cape
Autran.

Portefarine, le 5 Germinal
2e *Année Républicaine* (25 mars 1794).

Citoyens. Il a douze jours que je suis icy pour la visitte & l'estimation des bâtimens françois qui sont dans ce port (reste à peu près du convoy)

pour la reconnoissance du républicanisme des capitaines et leur donner mon avis sur les routes qu'ils doivent tenir à leur départ pour France, tout cela au titre de votre lettre et de ma réponse.

Quatre sont nolisés dont un cape Parrissot hors la barre, en rade, et qui faira voile cette nuit pour Bizerti prendre charge.

Deux autres passeront la barre demain s'ils le peuvent & s'achemineront de suite vers le susdit port. Ce sont les capes Curet (1) & Dourlan (2).

Le quatrième est le cape Blain (3) qui entrera demain dans le port pour le caréner. Il sera prêt sous les 4 à 5 jours. Il sera suivi du Cape Aube (4) à qui il faut encore 8 jours, c'est le dernier nolisé.

Il reste en état d'être affretté 14 autres bâtimens les uns carenés, d'autres qui vont carenés et qui sous 15 jours au plutard seront en état de se rendre à Bizerti. Si on les nolise tous ont été visittés, estimés, les capitaines reconnùs bons à tous égards et je remettrai au Consul cet état général avec aspostille pour la marche respective des bâtimens.

J'attends ce soir la charrette qu'on doit m'envoyer de Tunis pour m'y rendre demain au soir. Je n'ay rien sçû du départ du Cape Pons. J'ay apris trop tard celuy du cape Bournichon; j'apprends par hasard que les capes Rostan & Autran vont mettre à la voile de Bizerti; c'est par eux que je vous fais passer celle-cy & son duplicata. Je n'ay même que le tems de faire ces deux lettres à la hatte parceque l'homme qui part pour Bizerti les attends et me dit que les deux capitaines sont prêts à apareiller.

Je n'ay par conséquent pas le tems d'écrire aux Représentans du peuple ni à l'Ordonnateur de la marine. Veuillés bien, citoyens, leur faire part de celle-cy.

Il me tarde de sçavoir l'arrivée de la division. Je la crois chés vous ou au Port de la Montagne depuis le 16 mars (vieux stile); puissé-je en être sûr avant mon départ que je vais hatter parceque les opérations dont vous m'aviés chargé étant finies je n'ay plus qu'à me repatrier et il est bien tems à mon âge de quitter la Barbarie.

AU MÊME COMITÉ

Par le Cape Parrissot.

Tunis, le 8 Germinal
2e Année Républicaine (28 mars 1794).

J'arivai hier au soir de Portefarine, j'apprends ce matin le départ du Cape Parrissot de Bizerti pour France fixé à demain.

---

(1) Commandant du brigantin *L'Alouette*.
(2) Commandant du brigantin *La Justine*.
(3) Commandant du brigantin *L'Elisabeth*.
(4) Commandant de la polacre *L'Hirondelle*.

Je me referre à mes dernières par Rostan & Autran. Je vais vous donner à présent mon opinion sur l'aprovisionnement des blés si vous voulés continuer d'en tirer des ports dë ce Royaume.

L'équinoxe de mars et quelques jours du mois d'avril étant passés, les coups de vent, les tems brumeux ne sont plus pour favoriser le passage & l'abord sur nos cottes des bâtimens de commerce. Les jours deviennent trop longs pour fuir l'ennemi découvert. Le meilleur voilier parmi les bâtimens marchands, même en lest, doit moralement être joint et pris six heures au plus après avoir été vu d'un bâtiment ennemi de guerre ou corsaire.

J'estime donc fort heureux si tous les bâtimens nolisés jusqu'à ce jour, compris les quatre qui sont encore à Portefarine, peuvent arriver dans quelques ports de la République. Quelque expédition (sic) qu'on fit pour l'expédition des autres restant j'estime qu'ils ne peuvent être prêts à prendre la mer que dans le mois de mai prochain; notre mer alors ne sera-t-elle pas couverte d'ennemis en vaisseaux de guerre, frégattes, corvettes, bricks, etc.

Le seul moyen donc, à mon avis, est d'envoyer dans les ports d'Alger, Bonne, Bizerti & Souze, des frégattes et corvettes armées. sur leur simple lest, d'une marche reconnue, &, arrivées dans ces ports, elles délesteroient, prendroient en blés le simple poids de leur lest, se mettant en assiette & ordre leur seroit donné de fuir tout bâtiment découvert allant ou venant et d'aborder à la sonde sur les *Tinaux* prenant à leur départ de la Barbarie avis des Consuls sur les ennemis qu'ils auroient à éviter à leur départ.

D'après cette façon de penser, avec l'envie de me repatrier, je vais tâcher d'obtenir pour le Cen Isnard & pour moy un passage pour Gênes sur quelque bâtiment neutre pour de là nous rendre à Nice ou à Villefranche. Je crois que vous seriés satisfait si des quatre bâtimens qui restent à Portefarine deux seulement étoient pris parce que, quoique marchant bien, ce sont les moindres voiliers des nolisés jusqu'à ce jour et si nous étions sur l'un des deux malheureux il ne seroit pas agréable d'aller à Carthegine ou Gibraltard, d'autant moins que notre prison seroit inutille à la République et que, surtout, je porte avec moy des papiers utiles qui seroient perdûs quoique j'en laisserai le double à la Chancellerie.

J'en écris de même aux Représentants du peuple. J'espère qu'ils aprouveront ainsi que vous le parti que je prends.

(Le double de la lettre cy-dessus aux Représentans.)

Au Citoyen Pomme

Le 8 Germinal, 2e *Année Républicaine* (28 mars 1794).

Le départ de la division me surchargea tellement d'écritures en Journal, Conseil de Marine, procès-verbaux ou autres que je n'eus pas le tems de conférer avec vous. Le *Duquesne* partit d'icy le 12 mars (vieux stile) au soir; le vent n'a cessé d'être favorable jusqu'à ce moment et je le crois arrivé chés vous le dimanche suivant 16.

Je suis donc jugé dans ce moment par les Représentans, vous, le Commandant, le public. Mon cœur est satisfait de toute ma conduite, elle a été conséquente à mes principes, à mes premiers actes, et j'aime à croire que les gens probes sont aprouvés. J'allois partir avec le *Duquesne*, déjà mon hamac étoit installé, quand les négocians chargés de faire passer des blés en France, me rapellant que le Comité d'aprovisionnement maritime en blés à Marseille m'avoit chargé de les aider et le Consul dans cette opération. Ma mission envers la Division étoit finie, je n'étois bon à rien en France, je pouvois encore servir la République icy dans cette affaire essentielle. J'avois répondu au Comité que, pour ma partie, je prenois le soin de visitter, estimer les bâtimens à noliser, m'assurer du républicanisme des capes & leur donner mon avis sur la route qu'ils devoient tenir; je restai donc et mon hamac fut débarqué. J'ay été passer à cet effet 12 jours à Portefarine où sont ces batimens. Je finis mon travail avant-hier et me voici à Tunis depuis hier au soir. N'ayant plus rien à faire, je vais tâcher de me repatrier; il reste encore 4 bâtimens nolisés qui ne pourront partir que sous 15 jours. Tout cela marche comme des marchands. Les jours sont longs; les brouillards et les coups de vent devenus rares; les mers vont être couvertes et nos cottes bordées d'ennemis; puissent-ils (ces 4) arriver. Mais il seroit fort heureux s'il en arrive deux. Quels seront-ils ? Et comment choisir pour mon passage ? Je ne fus jamais heureux; à coup sûr je devinerois mal; ma prison ne seroit pas utile à la République et je perdrois tous les papiers ayant trait à ma mission; partant, je vais chercher un neutre qui me passe avec le citoyen Isnard à Gênes puis de là à Nice ou Villefranche. Que pensez-vous ?

Vous êtes certainement un excellent citoyen à tous égards, mais vous seriés encore mille fois plus aimable si vous vouliés bien me donner de vos nouvelles chés le Consul de Gênes.

Je vous ay prié, je vous prie encore d'aider de vos moyens mon gendre Laugier dans le recouvrement des arrérages de ma pension fixée par continuation à 3600 l. J'ay besoin de trouver cette affaire finie à mon arrivée en France. Je suis etc.

AU Cen PARRISSOT, CAPe A BIZERTE
IDEM AUX CAPes CURET ET DOURLAN

Le 8 Germinal, l'an 2me
de la République (28 mars 1794).

Citoyen. Le Comité de subsistance maritime en blé à Marseille m'ayant chargé avec les cens Consul et Lénadier de l'expédition des bleds de Tunis, je dois vous prévenir qu'on assure St-Florent pris et Bastia bloqué par les ennemis de la République; ainsi quelque tems qu'il fasse le passage à l'Est de la Sardaigne pour vous rendre dans un des ports de France vous est déffendû.

Le Consul m'assura hier au soir que des frégattes ou corsaires ennemis bloquoient pour ainsi dire la rade d'Alger. Mon avis sur votre route à tenir est que vous partiés de Bizerti, avec un vent favorable & fait, le soir après avoir vû du haut des montagnes si on ne voyait pas à la mer de bâtiment suspect,

que vous cotoyiés pendant la nuit jusqu'à première rade protectrice telle que Bonne, La Calle ou le Collo pour relâcher dans l'une d'elles au besoin si à la pointe du jour vous aperceviés quelque bâtiment à craindre, si non que vous fassiés toute voile pour courir sur Majorque,

que vous passiés à l'Est ou à l'Ouest de cette islle et de celle de Minorque suivant le vent et sans en être vû et qu'après les avoir dépassées vous tiriés droit sur les Tignaux allant les chercher de bonne heure à la sonde; qu'y étant arrivé, le vent étant à l'O. ou au N. O. vous serriés l'embouchure du Rhône et alliés au Port de Bouc prendre des nouvelles sur le Golphe de Marseille, écrire au Comité des blés & y attendre des ordres. Si le vent vous prend au S. E. dans le Golphe ou sur les Tignaux, routte tout de suite pour Cette ou Agde, d'où vous écririez pour recevoir des ordres. Au reste tous les ports depuis les sudits jusqu'à Villefranche vous sont ouverts.

Tout cela cependant subordonné à vos lumières, votre républicanisme, aux tems, aux lieux, aux circonstances, au rapport entre vous et les ennemis aperçûs.

Il est inutile, Citoyen, de vous dire que vous devés fuir tout bâtiment dès que vous l'apercevrés du haut de vos mâts.

J'emporte avec moi un duplicata, un certifical de civisme pour le citoyen Isnard et pour moi signés de tous les capitaines des bâtimens de commerce au nombre de 21 expédiés de Portefarine; un pareil signé de presque tous les François établis à Tunis, à la tète desquels a signé le Consul.

Arretté ce jour 17 Germinal 2me année républicaine (6 avril 1794) et le double déposé à la Chancellerie.

Pléville Lepelley.



III

COMPTES DE LA MISSION

Voyage a Tunis

Pléville. Son compte de recette et dépense dans son voyage à Tunis, par ordre du Comité de Salut Public, des Représentans du Peuple à Marseille et du Ministre de la Marine, avec les Citoyens Jaslin, Bochet, Saunier, Officiers de vaisseau, partis de Marseille, le 27 octobre 1793, l'an 2e de la République Françoise une & indivisible.

AGENDA

F° 1. — Caisse doit
2. — Dépense de Pléville
3. — idem d'Isnard
4. — idem de Jaslin
5. — idem de Bochet
6. — idem de Saunier
7. — Dépense Générale
8. — Récapitulation des dépenses
9. — Compte courant

F° 1

Caisse doit

			Piastres
1793			
Novembre	7.	— pour autant reçu du Cen Devoize Consul........	300
—	20.	— idem..	400
—	26.	— idem..	300
1794			
Janvier	3.	— idem dudit Citoyen Consul....................	300
—	»	idem le même jour du même....................	300
Février	3.	— idem..	400
—	28.	— idem..	400
Mars	10.	— idem..	400
		Total....................	2.800

F° 2

		Avoir pour les comptes cy après	Piastres	Caroubes
1793				
Novembre		Pléville. Son compte à l'auberge depuis le 4 au 30. 9bre compris		
		27 jours à 2 piastres par jour................	54	
		Diné donné aux capitaines des Bâtimens de commerce....................................	46	
1794				
Janvier	3.	— à l'auberge Xbre, 31 jours à 2 pes 1/4 par jour..	69	12
Février	3.	— idem janvier idem...........................	69	12
—	28.	— idem février 28 jours idem.................	63	
Mars	31.	— idem mars 18 jours le reste à Portefarine....	40	8
Avril		idem huit jours; départ pour Porte-farine le mercredy 9...............................	18	
		Total....................	361	

F° 3

1793				
		Isnard en espèces à compte de son traittement	50	
Novembre		à l'Auberge pour 27 jours de 9bre à 2 piastres par jour..................................	54	
1794				
Janvier	3.	— idem pour 31 jours de Xbre à 2 pes 1/4........	69	12
Février	3.	— idem pour janvier 31 jours idem.............	69	12
—	28.	— idem pour février 28 jours idem............	63	
Mars	31.	— idem pour mars 18 jours le reste à Portefarine	40	8
Avril		idem pour huit jours départ pour Portefarine le mercredy 9...............................	18	
		Total....................	365	

F° 4

1793				
Octobre	28.	— Jaslin aux Martigues en espèces équivalant à..	9	1
—	7.	— à Tunis pour s'habiller.........................	100	
—	26.	— idem pour idem..................................	100	
1794				
Janvier	3.	— idem pour idem..................................	100	
		à compte de ses apointemens..................	309	1

			Piastres	Caroubes
1793				
Novembre		à l'auberge pour 9bre 27 jours à 2 piastres par jour	54	
1794				
Janvier	3.	— idem pour Xbre 31 jours à 2 pes 1/4	69	12
Février	3.	— idem pour janvier 31 jours idem	69	12
—	28.	— idem pour février 28 jours idem	63	
Mars	31.	— idem pour mars 9 jours idem	20	4
		Arrêté le 31 mars	585	13

F° 5

1793				
Novembre	7.	— Bochet en argent à Tunis	100	
—	26.	— idem	100	
1794				
Janvier	3.	— au même idem	100	
		à compte de ses apointemens	300	
1793				
Novembre		à l'auberge pour 9bre 27 jours à 2 piastres par jour	54	
1794				
Janvier	3.	— idem Xbre 31 jours à 2 piastres 1/4 par jour	69	12
Février	3.	— idem janvier 31 jours idem	69	12
—	28.	— idem février 28 jours idem	63	
Mars	31.	— idem mars 9 jours idem	20	4
		Arrêté le 31 mars	576	12

F° 6

1793				
Octobre	28.	— Saunier aux Martigues en argent équivalant à	9	1
Novembre	7.	— à Tunis pour s'habiller	100	
—	26.	— idem pour idem	100	
1794				
Janvier	3.	— idem pour idem	100	
		à compte de ses apointemens	309	1

			Piastres	Caroubes
1793 Novembre		à l'auberge pr 9bre 27 jours à 2 piastres par jour	54	
		idem pour Xbre 31 jours à 2 pes 1/4 par jour	69	12
1794 Février	3.	— idem pour janvier 31 jours idem	69	12
—	28.	— idem pour février 28 jours idem	63	
Mars	31.	— idem pour mars 9 jours idem	20	4
		Arrêté le 31 mars	585	13

F° 7

Dépenses Générales

1793 Octobre	28.	— Aux citoyens Jaslin & Saunier pour remboursement des arrhes pour les chevaux qui les ont amenés aux Martigues en argent comptant équivalant à	12	11
Novembre	3.	— à la chaloupe qui nous a porté de la rade à Tunis	14	8
—	27.	— Diné d'union à l'auberge, le Consul, Vence &a	24	
		Papier et plumes	6	
1794 Février	28.	— Diné aux volontaires du *Duquesne* qui me l'avaient donné	42	4

Voyage à Portefarine
du 15 au 27 février

Charette & étrennes	25 piastres	133
Diné à mi chemin	6 —	
Séjour de Pléville et Isnard 11 jours à 6 pes par jour pour eux deux	66 —	
Charette de retour et étrennes	30 —	
Diné à mi chemin	6 —	

Total	232	7

F° 8

RÉCAPITULATION DE DÉPENSES

				Piastres	Caroubes
1793					
Mars	31. —	Pléville du 3 9bre au 31 mars suivt....	343	361	
		avril....................................	18		
		Isnard. idem...........................	347	365	
		avril....................................	18		
		Jaslin du 28 8bre au 9 mars suivt..........		585	13
		Bochet idem..............................		576	12
		Saunier idem.............................		585	13
		Dépense Générale jusqu'au 31 mars........		232	7
				2.706	13

RECETTE

cy..	2.800	
Pléville doit pour solde....................	93	3

Arrêté ce jour 8 avril 1794, vieux stile & déposé le double à la Chancellerie

Sauf erreur, ou omission

Pléville Lepelley



IV

DOCUMENTS ANNEXES

non contenus dans le *Journal de Pléville-le-Pelley*, mais qui ont trait à la mission de cet officier à Tunis et au séjour de Vence et du convoi en rade de la Goulette.

Devoize a Le Brun, Ministre des Affaires Etrangères.

Tunis, le 18 mai 1793.

La frégate *La Fortunée* aux ordres du citoyen Maistral mouilla à la rade de la Goulette le 30 avril dernier. Le jour suivant le pavillon de la République reçut le salut d'usage de 21 coups de canon qu'elle rendit. J'ai présenté le commandant au Bey et à son Premier Ministre.

Le 6 may la frégate appareilla pour aller croiser sur le Cap Bon, elle aperçut sur la Galipia trois bâtiments français qui s'étaient séparés par un coup de vent de N. O. du convoi destiné pour Tunis. Tout près d'eux était mouillé un petit corsaire mahonnais sans pavillon ni matelots sur le pont n'attendant que le vent qui permettrait aux Français de faire voile pour s'en emparer. Il fut reconnu parce que deux jours auparavant il était parti de la Goulette sur l'avis qu'il avait eu que nous attendions un convoi de Marseille. Le cen Maistral mouilla à côté des trois Français qu'il escorta jusques à la Goulette et il a rendu au commerce de cette Echelle le service de les avoir sauvés. Deux étaient richement chargés..............

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

Du même au même.

Tunis, le 21 mai 1793.

....

Le vaisseau de la République le *Duqêne* aux ordres du cen Vence de retour de Cerigo où il a laissé le convoi de Marseille a relâché aujourd'hui à la Goulette. Le désir d'être utile au commerce de cette Echelle, et le besoin qu'il a de vivres frais pour son équipage l'ont déterminé d'attendre le retour des frégates employées à réunir dans cette rade les bâtiments de Malte et de la côte de Barbarie pour faire voile ensemble pour la Provence..........
....

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

Du même au même.

Tunis, le 4 juin 1793.

Les deux frégates de l'Etat la *Melpomène* et la *Minerve* sont de retour de Malte depuis le 30 du mois dernier avec 12 bâtiments qui attendaient une

escorte dans ce port. La *Fortunée* ne tardera pas de paraître avec ceux de la côte.

J'ai eu l'honneur de vous informer le 21 mai de la relâche du vaisseau le *Duquêne;* tous les honneurs dus au pavillon lui ont été rendus. Depuis, le cen Vence qui le commande devant faire quelque séjour à Tunis j'ai pensé qu'il convenait qu'il fit une visite au Bey accompagné de son état-major et des négocians français. Je sais que ce Prince est sensible à ces marques d'attention. Le cen Vence ne peut avoir qu'un compte favorable à rendre au Ministre de la Marine de l'accueil qu'il a reçu. Il a été suivi d'un envoi à son bord d'un présent évalué à plus de 800 pes en toutes sortes de rafraichissements dont je joins ici la note. Cette marque de bienveillance a été la pomme de discorde sur le *Duquêne* au point que je me propose d'éluder ce présent jusqu'à ce que les équipages des vaisseaux de l'Etat soient contenus dans les justes bornes de la discipline. La tranquillité de mon établissement dans la Barbarie exige surtout qu'ils restent à leur bord ou ne descendent qu'en petit nombre. Malgré la distance de quatre lieues qui sépare la Goulette de Tunis depuis quelque temps il y vient jusqu'à 300 hommes par jour. Ce ne serait rien s'ils n'affectaient pas vis-à-vis de leurs supérieurs une insubordination dont les étrangers profitent adroitement pour nous peindre auprès du gouvernement tunisien sous les couleurs les plus défavorables. Il arrive toujours quelque scène.

Un Mameloue a tué d'un coup de pistolet un canonier du vaisseau. Il a été enchaîné et jetté dans un cachot, mais des canoniers qui se trouvaient dans la chaloupe où l'accident est arrivé ayant remarqué que le Mameloue ne l'avait pas fait à dessein ont prié le commandant de demander sa grâce au Bey. Je l'ai accompagné et ce Prince qui a cru que nous allions lui demander justice a paru touché que nous sollicitions un pardon. C'est un exemple que je saurai faire valoir.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

Devoize a Dalbarade, Ministre de la Marine.

Tunis, le 8 juin 1793.

J'ai l'honneur de vous informer que la frégate de l'Etat *La Fortunée*, aux ordres du cen Maistral, mouilla à la rade de La Goulette le 30 avril dernier et en appareilla le 6 mai suivant pour réunir les navires de la cote; elle en rencontra à la Galipia trois dispersés du convoi venant de Marseille, par un coup de vent de N. O. et au moment qu'ils allaient devenir la proie d'un corsaire mahonnais qui s'était déjà emparé d'une tartanne que la frégate a reprise.

Les frégates la *Melpomène*, la *Minerve*, commandées par les cens Gay et La Ville (1) relachèrent le 17; je leur ai donné des avis satisfaisants sur l'île de Malte; ils en ont ramené 13 navires.

La corvette *La Flèche* aux ordres du cen Allemant relâcha le 20 mai et appareilla le 23 pour continuer sa mission à Tripoly où elle conduit le nouveau Consul.

Le vaisseau le *Duquène*, commandé par le cen Vence, mouilla le 21 mai; il doit former avec les trois frégates l'escorte du convoi réuni de Malte et de la Barbarie........................

(*Corr. de Devoize avec le Min. de la Marine.*)

Devoize au Ministre des Affaires Etrangères.

Tunis, le 15 juin 1793.

L'aviso l'*Allerte* aux ordres du cen Marchand est arrivé le 13 venant de Toulon chargé d'un paquet du général Trogof qui annonce au cen Vence commandant la division qui se trouve ici que la flotte anglaise et espagnole combinées croise dans les eaux de la Catalogne. En conséquence, le cen Vence a fait les dispositions qui lui offrent le plus de moyens de sauver le convoi qui doit appareiller incessamment. Il est composé de 24 voiles.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

(Même lettre au Ministre de la Marine.)

Devoize au Ministre de la Marine.

Tunis, le 20 juin.

Le convoi retenu par les vents contraires me donne le temps de vous informer de l'arrivée de la corvette *La Fauvette* le 17. Elle avait été expédiée de Toulon en même temps que l'*Allerte* et avec la même mission.

J'ai avis certain qu'une escadre espagnole forte de 22 vaisseaux de ligne est mouillée dans le golfe de Cagliary et que nos troupes ont évacué St-Pierre.

....

La Flèche de retour de sa mission à Tripoly de Barbarie a relâché le 14 de ce mois. L'escorte du convoi sera composée du vaisseau le *Duquène*, des frégates la *Melpomène*, la *Minerve*, la *Fortunée*, des corvettes la *Fauvette*, la *Flèche* et de l'aviso l'*Allerte*.

(*Corr. de Devoize avec le Min. de la Marine.*)

---

(1) Grosjean, ouvrage cité, dit « commandant Pourquier. ».

Du même au même.

Tunis, le 29 juin 1793, an 2e.

Le convoi après avoir appareillé est revenu au mouillage contrarié par le N. O. Un vaisseau de ligne espagnol et deux frégates ont paru à Bonne pour y chercher sans doute des renseignements, ce qui ferait présumer que la flotte ennemie n'est pas éloignée. Le commandant a expédié l'*Allerte* pour aller à la découverte et les vents ayant passé dans la partie de l'Est il a fait signal aux marchands de faire voile.

.... La corvette l'*Eclair* de retour du Levant a relâché aujourd'hui. Elle fera partie de l'escorte qui se trouvera composée de huit armemens.

(Corr. de Devoize avec le Min. de la Marine.)

Devoize au Ministre des Affaires Etrangères.

Tunis, le 29 juin 1793.

Le cen Peiron, directeur des Concessions de la Cie d'Afrique à la Calle m'a expédié le 15 de ce mois un courrier pour m'informer qu'un vaisseau de ligne et deux frégates espagnols s'étaient montrés dans la rade de Bonne et que le vice consul de la même nation s'était rendu à bord du vaisseau pour lui donner sans doute des renseignements sur le convoi de Tunis qui avait appareillé le jour que j'ai reçu cet avis. Je fis partir tout de suite deux exprès l'un à Bizerte, l'autre à Porte Farine avec ordre aux agents d'envoyer par des bateaux au commandant. Le vent s'étant mis dans la partie de N. O. grand frais tout le convoi est rentré. Le cen Vence a reçu mon avis il est venu de suite à Tunis avec les commandants de la *Minerve* et de la *Fauvette* et dans un petit conseil nous avons cherché les moyens de savoir si la flotte ennemie était dans ces parages comme semblait l'annoncer les trois armemens espagnols. Je n'en ai pas vu d'autre que celui de me rendre moi même de suite à Bizerte et Porte Farine pour tâcher de décider deux corses corailleurs d'aller porter mes dépêches au commandant de la marine à Toulon et l'autre de se présenter devant la Sardaigne pour y examiner s'il y aurait quelque escadre ennemie en croisière. Ces Corses n'ont pas voulu se charger de cette mission à aucune condition. Ils m'ont objecté que la côte était infestée de petits corsaires sardes auxquels ils ne pourraient échapper pour peu qu'ils s'en approchassent.

Le commandant a expédié l'aviso pour aller à la découverte et les vents s'étant mis dans la partie de l'Est le convoi doit remettre sous voile incessamment.

La corvette l'*Eclair* de retour du Levant vient de mouiller. Le *Duquène* lui fournira des provisions dont elle a le plus de besoin et elle se réunira aux bâtimens de l'escorte.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

Du même au même.

Tunis, le 5 juillet 1793.

Des négocians ont communiqué au Cen Vence des lettres de Marseille du 11 juin qui leur annoncent qu'il a paru sur les îles d'Hières une flotte ennemie composée de 35 vaisseaux de ligne. Prévenu d'ailleurs par des avis du Cen Peiron, directeur à La Calle, confirmés par l'Agent de Bonne, que 2 vaisseaux de ligne et 1 frégatte espagnole avaient établi leur croisière sur le Cap de fer, ce commandant n'a pas cru devoir exposer un convoi très riche, dont la conduite est confiée à sa prudence, aux dangers évidents de devenir la proie de nos ennemis. Il a, en conséquence, envoyé l'aviso l'*Allerte* à la découverte sur les côtes de la Sardaigne et il a expédié hier la corvette l'*Eclair* à Toulon pour demander de nouvelles instructions au Ministre de la Marine et des renseignements au bureau provisoire du Commerce de Marseille sur la croisière des flottes combinées. Je lui ai remis mes dépêches.

....

L'*Allerte* est de retour de la côte de Sardaigne. Le Commandant a raporté n'avoir rencontré aucun armement ennemi sur ces parages. Le cen Vence l'a expédié de suite à Toulon avec la même mission que l'*Eclair*.

Il reste sur la rade le vaisseau le *Duquène*, les frégates la *Melpomène*, la *Fortunée*, la *Minerve;* les corvettes la *Flèche*, la *Fauvette*, la première est de retour de sa mission à Tripoli.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

(Lettre à peu près identique au Ministre de la Marine.)

Du même au même.

Tunis, le 13 juillet 1793.

Le chebec le *Jacobin* aux ordres du cen Charbonnier parti de Toulon le 5 de ce mois est arrivé aujourd'hui.

....

Les deux caisses renfermant les objets destinés à des donatives sont embarquées sur le chebek. Elles sont arrivées fort à propos. Avec la présence de 8 armements, et depuis 2 mois et demi, il faut approvisionner; j'ai jour-

nellement qque demande à faire au Gouvernement. J'ai la satisfaction de vous apprendre qu'ils trouvent ici à peu près toutes les ressources dont ils peuvent avoir besoin. La *Minerve* a dans ce moment 112 malades; on a formé un hôpital à terre sous des tentes. Le commandant de cette frégate (le cen La Ville) y est mort.

(Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.)

Du même au même.

Tunis, le 10 septembre 1793.

....

L'escadre est toujours ici, elle est dénuée de tout. J'ai eu recours aux négocians pour subvenir aux frais de son approvisionnement. Je viens de leur procurer le remboursement de leurs avances.

(Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.)

Assemblée des Citoyens négociants français de cette Echelle et des Citoyens capitaines français qui se trouvent actuellement en cette rade de Tunis.

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, la deuxième année de la République française et le premier octobre, les Citoyen négocians français résidant en cette Echelle de Tunis et les Citoyens capitaines français qui se trouvent actuellement en cette rade de Tunis ayant été duement convoqués et assemblés par nous citoyen Vence, commandant le vaisseau de l'Etat le *Duquesne* pour donner chacun leur avis sur le débarquement des marchandises chargées dans les ports de ce Royaume par quelques négocians de Tunis. D'après la demande des Citoyens Fuzier et Cie, le dit citoyen Vence ayant observé aux dits citoyens négocians et capitaines que les deux citoyens capitaines Bertrand et Isnard, commandant chacun un aviso, le premier expédié de Marseille par les représentans du peuple près l'Armée du Midy, les citoyens Gasparin, Albite et Saliceti et le second de Villefrance par les représentans du peuple Robespierre le Jeune et Riccord, lesquels lui auroient fait dire verbalement par les dits capitaines de ne laisser débarquer aucune marchandise du convoi que préalablement il n'eut reçu le nom des négocians émigrés, sur quoi les susdits négocians et capitaines ayant donné leur avis, dix neuf voix ont été d'opinion qu'on pouvoit débarquer et que les marchandises ou leur valeur resteroient séquestrées entre les mains du chargeur qui en rendra compte lorsqu'il en sera requis si le

cas y échoit et présentera à cet effet les connoissemens et les factures pour constater la propriété et la valeur d'icelles et deux autres voix ayant été d'avis qu'il pourroit être permis au chargeur de retirer la marchandise qui peut lui appartenir en propre et le restant demeurer à bord jusqu'à nouvel ordre. C'est l'opinion des citoyens capitaines Réclus et Ollive et ont signés.

Signé : Ant. Mourié, Bouzige, Minuti, Simon Mille, Joseph Maresir, P. Ravaison, Jn Jph Latty, L. Daudibert Caille, Arnaud, B. Olive, Jph Barthez, Austry, Vianès, Louis Galier, Jn Ele Famin, J. Aube, Reclus, Lenadier, Noble, Requiran, Vence, J. B. Adanson chancelier.

(Reg. des délibér. de la Nation n° 2.)

Assemblée des Citoyens négocians composant le corps de la Nation en cette Echelle de Tunis.

Ce jourd'huy vingt deux octobre mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République une et indivisible, tous les négocians résidens en cette Echelle (excepté Bouzige et Pellicot absens) duement convoqués dans la salle consulaire par le citoyen Devoize, Consul général, et chargé des affaires de la République auprez du Bey de Tunis, le citoyen Consul auroit dit :

Citoyens. Lors de l'arrivée ici du vaisseau le *Duquesne* et des divers autres bâtiments de l'Etat, j'ai usé des moyens qui étaient en mon pouvoir pour procurer à ces bâtiments les provisions qui m'étaient demandées. Quand j'ai eu épuisé mes ressources et que par l'effet des circonstances actuelles je n'ai plus eu la possibilité de pourvoir personnellement aux besoins de l'escadre ancrée en cette rade, le citoyen Commandant vous invita à vous réunir ici et vous exposant sa situation vous proposa de venir à son secours. Je vous dois la justice de dire que vous l'avez fait avec un empressement qui mérite des éloges et je ne me cache pas que je ne suis redevable qu'à votre patriotisme de la somme importante que vous m'avez avancée. Cependant les événements prolongent le séjour de cette escadre et le citoyen Commandant avant d'avoir recours aux moyens qui peuvent être en son pouvoir m'a chargé de vous demander une déclaration qui constate que vous ne pouvez plus continuer les avances nécessaires à l'approvisionnement de sa division et c'est pour ce motif que je vous ai priés de vous rassembler en ce moment et a signé.

Après quoi le citoyen Mourié, premier député, prenant la parole au nom de la Nation, a répondu :

Citoyen Consul. Le citoyen Vence, commandant l'escadre de la République mouillée à la rade de La Goulette, nous fit assembler chez vous vers la fin du mois de juin dernier. Là il nous représenta que vos ressources

étant épuisées et que devant faire encore ici un séjour de quinze à vingt jours pour attendre des nouvelles de France, il désiroit savoir si nous pouvions à votre deffaut, fournir aux besoins de l'escadre, nous lui répondîmes avec un empressement général que la Nation pendant ce court espace de tems ne laisseroit pas manquer sa Division du nécessaire et en effet dès ce moment nous vînmes à votre secours par les avances que nous vous fîmes pour cet objet.

Plus de vingt jours s'étant écoulés et voyant que le citoyen Vence n'avoit pas reçu les nouvelles qu'il attendait, nous commençâmes à envisager d'un côté les besoins illimités de l'escadre et de l'autre les bornes étroites que les circonstances mettoient à nos moyens : en conséquence, vers la fin d'août nous crûmes devoir vous prévenir à l'avance que nous serions bientôt dans l'impuissance de continuer nos débours déjà arrivés à cette époque à la somme de trente mille piastres. Alors le citoyen Commandant désira savoir précisément sur quelle somme il pouvoit encore compter. La Nation consultant plutôt son patriotisme que ses ressources résolut par un dernier effort de porter ses avances jusqu'à la somme conséquente de quatre vingt quatre mille piastres. Le citoyen Commandant répondit qu'il en était satisfait puisqu'au pis aller, dit-il, cette somme considérable lui donneroit le tems de se retourner avant qu'elle fut consommée.

A présent le citoyen Commandant nous demande de lui déclarer par écrit comme nous ne pouvons plus fournir aux besoins de son escadre affin de justifier la nécessité où il peut se trouver d'user des moyens qu'il a en ses mains pour y survenir lui-même.

Nous n'aurions pas crû que le citoyen Commandant insistat à nous demander notre propre déclaration qui certifie que nous ne pouvons plus continuer des débours volontaires. Nous vous avons priés, citoyen Consul, de le lui écrire de notre part et moi-même, député, j'ai eu l'honneur de lui écrire pour le prévenir que nous vous avions chargés d'être notre organe auprès de lui. Cela ne l'a point satisfait. Il persiste dans sa demande et malgré que nous ne voyons pas de quelle nécessité ni de quelle utilité notre déclaration authentique peut être nous connoissons trop les soucis de sa position, nous lui sommes trop attachés, enfin nous voyons avec trop de regrets les désagréments qu'il éprouve d'ailleurs pour ne pas craindre de les augmenter en quelque façon par les refus absolus de ce qu'il veut exiger de nous.

Nous déclarons donc encore une fois ici que nous ne pouvons pousser plus loin des avances que la circonstance rend très importantes et certainement il est facile de concevoir que la plus grande partie de nos fonds se trouve employée sur le convoi, que depuis très longtems nous ne recevons plus d'espèces de Marseille; que depuis plusieurs mois, à quelque change que ce soit nous ne trouvons personne à qui il convienne de se charger de notre papier sur cette place; enfin que notre commerce est totalement interrompu. Ces vérités sont d'autant plus palpables que sans le concours des événe-

ments actuels, le citoyen Commandant n'auroit jamais été dans le cas de recourir à nous pour l'approvisionnement de cette escadre puisque le citoyen Consul n'en auroit jamais perdu la possibilité.

D'après ces considérations, nous ne rougissons pas d'avouer que plusieurs de nous se trouvent réellement fort gênés par les avances que nous avons faites et que dans cette position nous verrions volontiers que par les ressources que le citoyen Commandant peut se faire, il fut à même de nous rembourser les trois dernières mille piastres que chaque maison a fourni, ce qui éviteroit peut-être à la République un remboursement onéreux et pour nous d'aucune convenance.

Signé : Ant. Mourié, Requiran, Arnaud, L. Daudibert Caille, Lénadier, A. Gaillard, Minuti, Guiraud A., Fuzier, Vianès, Noble, Jh Ete Famin, J. Bte Adanson chancelier.

(*Reg. des délibér. de la Nation n° 2.*)

DEVOIZE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

Tunis, le 21 octobre 1793.

J'ai l'honneur de vous informer que 3 frégates et une corvette faisant partie de l'escadre de la République qui se trouve ici, appareillèrent dans la nuit du 19 malgré les ordres du cen Vence et la communication donnée aux capitaines d'une lettre des représentans du Peuple près l'armée du Midy, Albite, Saliceti et Gasparin qui m'ont mandé par un aviso expédié ad hoc le 7 septembre de Marseille d'arrêter dans le port de Tunis tous les vaisseaux et bâtimens français qui pourraient s'y trouver pour les empêcher de tomber entre les mains des ennemis. Ces frégates sont la *Fortunée*, la *Melpomène*, la *Minerve*, la *Flèche*, les commandants, les cens Maistral, Gai, Pourquier (1), Allemand. Une conduite aussi extraordinaire et qui a produit ici la plus mauvaise sensation a pour principe la jalousie des deux premiers dont chacun se flattait de commander le convoi avant l'arrivée du cen Vence à qui on ne peut discuter le mérite de l'avoir sauvé par sa prudence en le laissant à Tunis. J'ignore quel peut être leur projet, mais en quittant la rade de La Goulette ils ne peuvent s'appuyer du défaut de vivres. Les équipages en ont été pourvus abondamment. J'ai trouvé dans le patriotisme des négocians de l'Echelle une ressource de 84 mille piastres. Le Commandant va faire vendre une cargaison pour fournir aux besoins de l'hiver.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

---

(1) Il avait sans doute remplacé La Ville, décédé.

Du même au même.

Tunis, le 10 novembre 1793.

Le 23 du mois dernier, à 4 heures après midi, une division espagnole composée de 3 vaisseaux de ligne, deux frégates et un bric aux ordres du Chef d'escadre, Don Moréno, mouilla à la rade de La Goulette. Le Commandant a écrit une lettre que ce Prince n'a pas daigné ouvrir, lui faisant dire que s'il avait quelque ouvertûre à lui faire il pourrait se servir de la voie du Consul de sa Nation ou se rendre lui-même à Tunis. C'est le parti qu'il a pris. Le 26 il a eu audience secrette. Le surlendemain le Bey nous a fait appeler le Commandant et moi, nous avons été bien étonnés de rencontrer Don Moréno et le Consul espagnol. Le Bey nous a dit nous avoir réunis pour nous recommander de donner aux individus des deux nations les ordres les plus sévères de n'engager aucune rixe sur le pays, en prévenant qu'il en ferait justice lui-même. Une dispute élevée entre des matelots français et anglais quelques jours auparavant dans laquelle plusieurs ont été blessés, a inspiré au Bey de donner cet avis.

Don Moréno a saisi un instant pour insinuer que si la Division de la République consentait à arborer le pavillon blanc il l'accompagnerait jusqu'à Toulon où les propriétés des bâtimens seraient conservées aux intéressés. Le cen Vence a répondu avec l'indignation d'un vrai républicain et l'entretien a fini tout de suite.

Le 27 il est arrivé un aviso espagnol armé en course. J'ai sû que l'officier qui le commandait était porteur de la ratification du traité entre cette Régence et la Cour d'Espagne.

Le 31 quatre vaisseaux anglais : l'*Alcide*, le *Robuste*, le *Courageux*, l'*Egmon* et deux corvettes aux ordres du Commodore Linsée venant de Toulon ont jeté l'ancre près le cap Carthage par une tempête de N. O. Le vent ayant calmé le lendemain, les 4 vaisseaux sont entrés dans la rade et ont mouillé de manière que le *Duquêne* se trouve au milieu et à la portée de fuzil. Une frégate s'est placée à la même distance de la *Fauvette* et l'autre après avoir sondé la rade a jeté l'ancre tout près des batimens marchands. Par cette manœuvre le convoi se trouve cerné de toutes parts. Je n'ai aucune inquiétude quant aux Espagnols; les intérèts qu'ils ont à ménager en Barbarie nous mettent à l'abri de toute infraction de leur part sur ce territoire. J'ai même insinué au Bey que s'il en commettait quelqu'une c'était à la nation espagnole qu'il devait s'en prendre, Don Moréno devenant lui-même responsable par la raison que la supériorité de son grade sur celui de l'Anglais met les deux divisions coalisées sous ses ordres.

. . . .

Le Commodore a pris audience, il a présenté d'anciens traités de l'Angleterre avec cette Régence par lesquels il a prétendu qu'il pouvait s'emparer

des vaisseaux ennemis à la portée du canon. Le Bey a rejeté ce traité comme suranné. Le Commodore s'est ensuite replié sur ce que ce Prince n'a pas de traité avec la République. Le Bey m'a fait part de cette insinuation, je lui ai rappelé que la réponse qu'il a faite à la lettre de créance que je lui ai remise signée de tous les Ministres composant le Conseil exécutif provisoire était un acte par lequel il avait en quelque façon reconnu la République. Je me suis bien gardé de lui dire que cette lettre était sur l'*Eclair* pris par une frégate anglaise sur Toulon. Le Bey a goûté mon observation, je l'ai laissé dans l'intention invariable de faire respecter l'asile de ses ports. Je lui ai fait sentir que sa propre gloire y était intéressée. La protection que ce Prince a accordé contre nos ennemis à la Division de la République, les ressources de tout genre qu'il s'est empressé de lui faire fournir pendant 6 mois méritent la reconnaissance de la Nation.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

Du même au même.

Tunis, le 10 novembre 1793.

J'ai l'honneur de vous informer que le 3 de ce mois il est arrivé icy une tartanne de pêche ayant à bord le citoyen Pléville, capitaine de vaisseau, chargé de remplacer le commandement des forces navales de la République qui se trouve ici, le Citoyen Vence, destitué par un arrêté du Comité de Salut Public. Mais lorsque les équipages en ont été informé, ils ont témoigné le plus grand mécontentement. Ils m'ont envoyé une députation ayant à sa tête deux officiers pour me prier d'être l'interprète de leurs sentiments auprès du Citoyen Pléville à qui je l'ai présentée. Il a été le premier à applaudir à une démarche qui fait autant d'honneur aux braves marins qu'à l'officier qui en est l'objet. Elle a été bientôt suivie d'une pétition signée de la généralité des équipages. Ils pensent qu'en manifestant le vœu de conserver leur commandant ils ne tombent pas dans l'inconvénient de la désobéissance, tout citoyen ayant le droit de l'émettre.

Le Citoyen Pléville n'a pu résister à celui très fortement exprimé de 600 individus qui montrent le plus grand attachement et la plus entière confiance dans le Citoyen Vence. Il a présenté à tous les Français établis à Tunis diverses questions sur la conduite que ce commandant a tenue à Tunis depuis son arrivée. Elles ont été toutes répondues favorablement ainsi que de la part des capitaines marchands et des équipages des bâtiments de la Division.

Le Citoyen Pléville doit recueillir toutes ces pièces et les adresser par le retour de l'aviso qui l'a amené au Ministre de la Marine et lui demander

de nouvelles instructions. Le citoyen Vence n'a gardé le commandement que par dévouement. Il eut été dangereux dans la position où se trouve la Division de contrarier le vœu des équipages.

Soit que le Comité de Salut Public persiste dans son arrêté, soit que le Citoyen Vence se livrant au découragement se démette lui-même du commandement, je serai très fâché que la République se trouve privée des services d'un de ses meilleurs officiers. Il a maintenu le meilleur ordre dans le vaisseau; il a conservé le convoy confié à ses soins. C'est tout ce qu'on pouvait exiger de lui à Tunis. C'est là une justice que je me crois obligé de lui rendre; d'ailleurs on ne réunit pas le suffrage général sans le mériter.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

Du même au même.

Tunis, le 19 Ventôse 1794 (9 mars).

Le 9 de ce mois, le brik de l'Etat le *Républicain*, aux ordres du cen Charabot, relâcha à La Goulette. Cet officier était chargé de deux paquet du cen Castellan, commandant des armes à Port Montagne. L'un portant l'ordre au commandant du *Duquêne* de partir avec sa division pour se rendre à ce dernier port, et l'autre d'une date postérieure portant celui de faire voile pour Bastia, Calvi ou St Florent. Mais ayant été informé chez le Bey par un capitaine ragusais récemment arrivé de Bastia que ce port était bloqué et que les ennemis s'étaient emparés de St Florent où ils avaient 17 vaisseaux de ligne, on décida la route pour Toulon et comme le Ministre de la Marine ne s'est pas encore expliqué sur le commandement de la division il a resté au cen Vence.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

Déclaration du Citoyen Isnard, de Marseille, Secrétaire de la Division de la République et du Convoy.

Ce jourd'huy vingt deux ventôse, deuxième année républicaine (12 mars 1794), avant midy, par devant nous Chancelier du Consulat Général de la République Françoise en cette ville et Royaume de Tunis, soussigné, et des témoins bas nommés, est comparu le Citoyen Isnard, de Marseille, lequel nous a exposé qu'en vertu d'un ordre qui luy a été donné par des Représentans du Peuple, délégués dans les départemens méridionaux et séant à Marseille, en datte du 30me du 1er mois de l'an 2e de la République

Françoise une et indivisible, il a accompagné le citoyen Pléville à Tunis en qualité de Secrétaire de la Division de la République et du Convoy qui se trouvoient ancrés à la rade de la dite ville de Tunis.

Que, d'après la connoissance qu'il a eue des ordres du Comité de salut public et des instructions remises par les dits Représentans du Peuple au Citoyen Pléville, concernant la mission qu'il étoit chargée de remplir, il ne peut pas douter que les dits ordres et instructions ordonnoient expressément au cen Pléville de destituer le cen Vence, Commandant la Division Françoise et de prendre lui-même le commandement de la ditte Division.

Que le cen Pléville ayant trouvé à son arrivée à Tunis le cen Vence investi de la confiance de son équipage et de son Etat-Major, de celle des capitaines des bâtimens du convoy, de tous les François établis à Tunis (1)..........
..........du Gouvernement du pays, avoit pris sur luy de ne pas..........
....
du Commandant des [armes du Port de la] Montagne, de mettre à la voile pour se rendre en France..............Citoyen Pléville n'ayant reçû aucune réponse aux lettres qu'il avoit écrites aux Représentans du Peuple et au Ministre de la Marine concernant ses opérations; quoique quatre mois se fussent écoulés depuis leur expédition, il fut assemblé à Tunis un Conseil de Marine le 13 du présent mois, composé des commandants des bâtimens de la Division et du Citoyen Pléville, auquel furent présents le citoyen Devoize, Consul, et l'exposant, dans lequel le cen Vence ayant offert de se démettre de ce Commandement et le citoyen Pléville ayant détaillé dans un mémoire les raisons qu'il croyoit avoir de ne pas s'en charger, il fut délibéré unanimement que le cen Vence continueroit de conserver le commandement et de se rendre en France avec la Division. Que dans le dit Conseil de Marine, le Cen Devoize, Consul, et l'exposant crurent devoir ne prendre aucune part aux délibérations qui y furent arrêtées, parce qu'ils n'avoient aucune qualité pour y énoncer leur opinion sur les objets qui y furent traités.

Mais, néantmoins le Cen Isnard ayant été nommé par les Représentans du Peuple, secrétaire de la Division et chargé de suivre le Cen Pléville, croit devoir déclarer qu'il n'a influé en rien à la détermination du dit Cen Pléville de conserver le commandement au Cen Vence, qu'il n'y a pris aucune part directe ni indirecte, qu'il ne peut être recherché en rien à cet égard et qu'il ignore entièrement si le Cen Pléville avoit des instructions qui pouvoient l'autoriser à s'écarter des ordres du Comité de Salut Public de la Convention et autres que celles qui luy ont été remises par les Représentans du Peuple à Marseille, qui se trouvent enregistrées dans la Chancellerie de ce Consulat.

Le Cen Isnard déclarant de plus qu'ayant été mis par les Représentans

---

(1) Toute une partie de la page manque.

du Peuple sous les ordres du Cen Pléville pour ce qui est relatif à la mission qui lui a été confiée il a dû croire tant que la Division françoise étoit ancrée en rade de Tunis que le Citoyen (1)......................................
....
en continuant jusqu'à son départ de seconder le Cen Pléville..................
..............objets qui paroissent l'avoir déterminé à prolonger son séjour dans cette Echelle, autant que les dits objets intéresseront le bien et......
..........de la République. Dont acte, fait et publié au dit Tunis dans la Chancellerie du Consulat Général de la République Françoise, en présence des Citoyens Victor Bonhomme et Esprit Amalric, témoins requis et signés avec le dit cen Isnard et nous dit Chancelier.

Le dit Citoyen Isnard a oublié de signer.

Espt Amalric.

J.Bte Adanson
chaner.

(*Registre des actes de la Chancellerie* (*1793-1798*) (2)

DEVOIZE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

....

La Division de la République composée du *Duquêne*, de la corvette la *Fauvette* et du chebek le *Jacobin* appareilla le 22 à 8 heures du soir. Je ne doute point, d'après les vents qui ont régné, qu'elle n'ait eu une bonne traversée.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

DU MÊME AU MÊME. *Tunis, le 8 Germinal, 2e année Républicaine* (28 mars 1794).

.... Le Citoyen Pléville arrivé à Tunis le 1er novembre dernier (V. S.) chargé par le Comité de Salut Public de destituer le Citoyen Vence, Commandant de la Division, ainsi que je vous en ai informé par ma dépêche du 10 du même mois, doit s'embarquer aujourd'hui sur un bâtiment vénitien destiné pour Gênes, d'où il passera à Marseille avec le Cen Isnard qui l'avait suivi en qualité de secrétaire de la Division.

(*Corr. de Devoize avec le Min. des Af. Etr.*)

---

(1) Toute une partie de la page manque.
(2) Ce registre qui tombe en lambeaux est à peu près inutilisable.

Enregistrement d'une déclaration du Cen Villet en désistement d'un écrit qu'il avoit fait sur le compte de quelques individus françois de cette Echelle.

Ce jour d'huy vingt un Germinal, deuxième année républicaine (10 avril 1794) avant midy, nous, Chancelier de ce Consulat Général de la République Françoise en cette ville et Royaume de Tunis, soussigné, avons procédé à l'enregistrement d'une déclaration du citoyen Villet, en désistement d'un écrit qu'il avoit fait sur le compte de quelques individus françois de cette Echelle, ainsi que suit.

Teneur de la ditte déclaration

Je soussigné déclare que j'ai véritablement remis mon opinion non signée & particulière au citoyen Pléville le Pelley sur le compte de quelques individus françois, mais que ce n'a été que sur ses instances réitérées et sur sa parole d'honneur qu'il n'en feroit aucun usage à Tunis ni en France et qu'il me rendroit la dite pièce pour être mis au néant après qu'il en auroit pris..

....

envoyer aucun écrit de quelque nature que ce soit, que je n'ay écrit contre personne en France, que je n'ay intention d'écrire contre personne et que n'écrirai jamais contre qui ce soit à moins que je n'y soit forcé pour ma propre deffence. A Tunis, le 19 germinal de l'an 2me de la République une et indivisble. Signé Ante Villet fils à l'original.

Et nous dit Chancelier avons ainsi procédé à l'enregistrement de la déclaration ci-dessus, conformément à l'original qui a de suite été retiré par le citoyen Consul et avons signé l'an et jour que dessus.

J.Bte Adanson
chaner.

(*Reg. des actes de la Chancellerie, 1793-1798*) (1)



(1) Voir la note 2 de la page précédente.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES





PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DT 269 T8G73
Grandchamp, Pierre
La mission de Pheville-Le-Pelley a Tunis

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 27 23 03 018 8